

Date de dépôt : 10 novembre 2020

Rapport

de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier :

- a) RD 1351-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la stratégie biodiversité Genève 2030 et le plan d'action biodiversité 2020-2023**
- b) R 926-A Proposition de résolution du Conseil d'Etat approuvant la stratégie biodiversité Genève 2030 et le plan biodiversité 2020-2023**

Rapport de M. Philippe Poget

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'environnement et de l'agriculture a étudié le rapport du Conseil d'Etat (RD 1351) ainsi que la proposition de résolution de ce même Conseil d'Etat (R 926) lors de ses séances en présentiel des 3 et 17 septembre et d'une troisième séance par vidéoconférence le 15 octobre, sous la présidence de M^{me} Beatriz de Candolle. Elle a bénéficié de la présence du département du territoire (DT) représenté par M^{me} Karine Salibian Kolly. Les procès-verbaux ont été rédigés par M^{me} Anja Hajdukovic pour les deux séances en présentiel et par M^{me} Tina Rodriguez pour la séance en vidéoconférence.

Que toutes les personnes mentionnées soient chaleureusement remerciées pour leur contribution au bon déroulement des travaux.

Séance du 3 septembre 2020

Présentation de M^{me} Valentina Hemmeler Maiga, directrice générale de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature, et de M. Bertrand von Arx, directeur du service de la biodiversité

M^{me} Hemmeler Maiga mentionne d'abord que le processus a pris un certain temps depuis l'adoption de la loi cantonale sur la biodiversité en 2012. La biodiversité est un sujet qui ne se limite pas à l'OCAN, car toute personne a un rôle central dans la protection et l'enrichissement de la biodiversité, par exemple les associations et les communes. La biodiversité est indéniablement un joyau à chérir. En outre, la biodiversité et l'agriculture sont interdépendantes l'une de l'autre. Le développement de la biodiversité systémique permet de retirer des bénéfices pour l'agriculture en réduisant par exemple l'usage des produits phytosanitaires. Les réseaux agro-environnementaux représentent une preuve de l'existence de ces synergies. De plus, la biodiversité contribue au capital survie. En augmentant la biodiversité, le système devient plus résilient. Le bénéfice que nous pouvons tirer de la diversité dans les essences des arbres, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale, ne peut que mieux nous préparer à ces changements climatiques.

Certaines espèces s'adaptent aisément en milieu urbain et procurent des services écosystémiques à la population, mais ils permettent aussi de contribuer à l'habitat et aux corridors biologiques. La prise en compte de la biodiversité est effectuée dans le cadre de la transversalité de l'Etat et elle souligne le besoin d'intégrer les aménagements propices à la biodiversité. Elle indique que la stratégie donne le cadre alors que le plan d'action décrit les actions concrètes à entreprendre en soutien avec les acteurs concernés en vue de l'atteinte des objectifs. Plusieurs actions sont en cours et, bien que les premiers résultats donnent satisfaction, elles doivent être renforcées. D'autres actions, quant à elles, sont entièrement nouvelles. L'état de la biodiversité amène à l'urgence et à la nécessité d'agir. Elle affirme que les grandes lignes sont tracées et que les acteurs sont en place. Se mettre en mouvement signifie être prêt à s'adapter, avancer et assumer les actions. Ces dernières sont en phase avec les enjeux de la biodiversité.

M. von Arx nous présente trois volets :

1. le concept de la biodiversité et de ses enjeux au quotidien ;
2. les documents distribués, soit la stratégie de la biodiversité Genève 2030, l'essentiel en bref et le préambule qui synthétise la stratégie ainsi que son plan d'action 2020-2023 ;
3. les coûts et les bénéfices.

La biodiversité est synonyme de vie et nous entoure de partout. De par son importance, elle nous concerne toutes et tous. En effet, elle procure des services écosystémiques et s'appuie sur des enjeux globaux et locaux. Il explique que la biodiversité a un rôle fonctionnel dans nos sociétés et que la stratégie biodiversité et son plan d'action représentent la marche à suivre afin que la biodiversité puisse continuer à livrer ces services écosystémiques.

La planète est composée de vivant et de non-vivant. La biodiversité se définit par tout ce qui est de l'ordre du vivant, c'est-à-dire toutes les espèces (les fleurs, les arbres, etc.), la diversité génétique et les milieux naturels. Chaque espèce a une diversité génétique extrêmement importante dans laquelle existent de nombreuses solutions pour l'agriculture et l'adaptation climatique. Toutes ces espèces composent l'habitat, le milieu naturel. Il rappelle que même un arbre mort est bénéfique pour la biodiversité et que celle-ci est présente à des endroits intéressants. Dans les milieux urbains, la qualité de la biodiversité est essentielle. On peut retrouver par exemple de la biodiversité variée mais aussi des lieux plus pauvres en biodiversité comme les gazons tondus fréquemment.

Concernant les services écosystémiques, ils représentent ce que la nature produit en faveur de l'humain et ils se subdivisent en quatre catégories : (1) les services d'approvisionnement, (2) les services culturels (par exemple la valeur esthétique, le plaisir de se promener en campagne), (3) les services de soutien (par exemple la formation des sols) et (4) les services de régulation (par exemple la pollinisation et la régulation de l'eau). En ville, les arbres vont procurer des îlots de fraîcheur. Cette approche est utile dans la promotion de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et la prise de conscience des interactions/transversalités. Au sein du canton de Genève, les enjeux locaux de la biodiversité permettent de maintenir une bonne qualité de vie. Différents types de services mettent en évidence l'importance des espaces naturels et agricoles pour la population genevoise, par exemple la production de l'alimentation issue des abeilles et autres insectes qui assurent la pollinisation des arbres fruitiers, mais aussi le délassément dans les milieux naturels qui offrent des espaces de ressourcement. De plus, il rappelle que ce sont les plantes qui produisent de l'oxygène et par conséquent qui nous permettent de respirer. Ces services sont donc essentiels au quotidien. La crise du Covid-19 a également mis en évidence l'importance de ces services en permettant aux gens de sortir s'aérer dans une belle campagne, un besoin qui s'est d'ailleurs fortement fait ressentir. Il ajoute que la campagne genevoise est diversifiée et agréable, et que la végétation joue un rôle central dans la formation de ce paysage naturel. On retrouve également ces services en milieu urbain avec des cours d'eau à

ciel ouvert, des parcs, des jardins urbains, des toitures végétalisées, etc., pour autant que les aménagements soient de qualité et fonctionnels.

A l'échelle globale, la biodiversité permet d'éviter des crises et de tirer des bienfaits de la nature aussi pour la santé. Par contre, elle perd son pouvoir de résilience lors de déforestations intensives et toutes autres actions créant des déséquilibres des écosystèmes. Il souligne le lien fort entre la biodiversité et le climat. D'après les modèles climatiques, on s'attend à ce que le climat de Genève en 2100 soit proche du climat actuel du sud de l'Italie. Ces changements climatiques vont demander une adaptation des espèces face à ce nouveau climat. Par conséquent, une biodiversité riche et variée assure la résilience de notre environnement aux changements climatiques et les corridors biologiques permettent aux espèces de se déplacer vers des habitats plus favorables. A l'échelle nationale, les analyses scientifiques concernant la qualité des espèces ont montré que les espèces sur les listes rouges sont en augmentation, indiquant un déclin au niveau national de la biodiversité. On note aussi que les espèces communes sont moins touchées que les espèces spécialisées, mais qu'elles sont potentiellement moins intéressantes d'un point de vue écosystémique. Au niveau de l'agriculture, les espèces en lien avec l'agriculture sont en déclin. Il insiste sur le fait qu'il est important de conserver la biodiversité et les espèces favorables aux services écosystémiques. Le canton de Genève a une forte biodiversité grâce à son environnement diversifié avec le lac, des cours d'eau comme le Rhône, des marais, la forêt, etc. Cet environnement naturel crée un espace favorable aux espèces faisant de Genève un canton dont le taux d'espèces est proportionnellement haut par rapport à la Suisse. A titre d'exemple d'effets positifs en lien avec des actions concrètes sur le terrain, il explique qu'une espèce d'oiseau (la Huppe fasciée), qui avait disparu, est revenue à Genève et qu'elle se nourrit d'insectes, dont certains nuisibles à l'agriculture. Cependant, les espèces pollinisatrices déclinent malgré les efforts.

Le canton de Genève est majoritairement composé d'une zone urbaine (30%) et d'une zone agricole (45%), tandis que le lac et les cours d'eau représentent 13% du territoire et la forêt 12%. Globalement, le canton est riche en biodiversité grâce à son paysage naturel varié (et inversement). Il rappelle que la zone urbaine contribue également à la biodiversité et que certains programmes y sont menés dont « Nature en Ville ». Dans le canton, les atteintes réelles à la biodiversité existent, avec par exemple la disparition de la rainette verte (un petit amphibien). Par ailleurs, les effets de la sécheresse deviennent apparents sur différentes végétations. Heureusement, certaines réalisations concrètes ont permis de restaurer certains espaces. Il cite entre autres le programme de renaturation de l'Aire, qui a permis de

réhabiliter la rivière en permettant le retour de certaines des espèces qui y vivaient autrefois. De même, en partenariat avec la France, le canton a participé à la construction de l'écopont de Viry reliant le Salève et le Jura, ce qui permet à nouveau l'échange génétique entre les espèces.

Enfin, des aménagements urbains sont aussi nécessaires dans la grande mosaïque de milieux naturels. On peut citer l'exemple de la noue pluviale de Meyrin qui attire des libellules dans la zone industrielle.

Il explique que les espèces ont un réel besoin de se déplacer parmi les différents milieux et de chercher de la nourriture. En effet, les espèces peuvent vivre sur terre, dans les sols ou dans les airs. Ainsi, l'infrastructure écologique a pour but de conserver des zones très riches (p. ex. les bois de Jussy), mais aussi des sites agricoles et des cours d'eau pour des espèces liées à certains types de milieux. A l'échelle du canton, certaines zones sont intéressantes et représentent des réservoirs de biodiversité tandis que d'autres font office de corridors, permettant la diffusion des espèces plus petites. Il y a également des relais en espace urbain. A travers la cartographie, il devient possible d'identifier les zones intéressantes, les zones à améliorer, car en manque de biodiversité. En outre, il souligne l'importance de la nuit pour la biodiversité en indiquant qu'une grande quantité d'espèces se développent et se nourrissent durant la nuit. Par conséquent, la pollution lumineuse menace les insectes nocturnes et altère la pollinisation nocturne, ce qui affecte la reproduction des plantes, la pollinisation diurne et la culture agricole, impactant l'ensemble de la chaîne alimentaire. La nuit est donc un élément important à intégrer dans les réflexions en lien avec la biodiversité. Concernant la perception de la biodiversité par la population, des sondages ont montré une augmentation du soutien de la population à la protection de la biodiversité mais aussi une certaine méconnaissance de ce qu'est la biodiversité. De plus, ils constatent une insatisfaction croissante liée à la construction et au fait qu'il n'y a pas assez de parcs. En conclusion, il souligne que Genève a un patrimoine naturel riche et qu'il faut le conserver et le développer au profit de la population. La population a d'ailleurs exprimé une volonté forte en 2012 en acceptant la loi sur la biodiversité. De même, ce patrimoine naturel représente une richesse pour l'agglomération à condition de maintenir un équilibre avec l'urbanisation. En travaillant localement, nous participons aussi à des enjeux globaux. Il rappelle que la stratégie donne les grandes lignes directrices pour conserver la biodiversité à l'horizon 2030, des actions élaborées de manière participative et inclusive et des bénéfices pour la population genevoise (par exemple le tourisme genevois), et bien évidemment elle engendre des coûts.

Un député UDC remarque que le problème principal est l'augmentation de la population. En comparaison avec son enfance, il raconte que le paysage de la campagne genevoise a drastiquement changé. Depuis seulement 30 ans, la population genevoise a augmenté de 135 000 personnes et il est attendu qu'elle augmente de 100 000 personnes d'ici 2050. Depuis 1994, il y a eu une augmentation de 1,5 million de personnes en Suisse et ils ont bétonné 587 km². Statistiquement parlant, chaque personne supplémentaire demande 400 m². En 25 ans, ils ont bétonné 2 fois la surface du canton de Genève. Il regrette le fait que cette solution soit tabou dans le canton de Genève et assure le fait que l'agriculture ne tue pas la biodiversité. En réalité, ils sont en train de chercher des solutions en contournant la source du problème. Il ne pense pas que la biodiversité pourra augmenter avec ces paramètres.

M. von Arx répond que la notion de qualité est importante dans ce contexte. En effet, il y aura certainement moins de surface disponible avec les flux de population. C'est pourquoi ils mettent d'abord l'accent sur les espaces les plus riches en termes de biodiversité afin d'y augmenter la qualité.

Le même député UDC habite à la campagne et constate qu'il n'y a pas 1 m² qui n'est pas abîmé par les passants. La faune et la flore ne peut pas se développer dans ces conditions. Il pense qu'il y a un problème de limites. La Confédération empêche de déclasser des hectares de terrain. Ils n'ont jamais été confrontés à ce problème, ce qui demande d'autres réflexions.

M. von Arx continue avec la seconde partie de sa présentation sur la stratégie et le plan biodiversité. Il va aborder la question internationale, l'ancrage légal et politique de la stratégie, le contenu de la stratégie biodiversité, le processus participatif des acteurs qui ont identifié les actions à entreprendre et à améliorer et le contenu du plan d'action. Ce dernier est un mode d'emploi de la stratégie biodiversité. Au niveau international, la convention sur la diversité biologique a été ratifiée par la Suisse. La mise en œuvre du plan stratégique découle de ladite convention et comprend les objectifs d'Aichi. Il cite l'objectif 15 (protection de la faune et de la flore terrestres), l'objectif 14 (protection de la faune et de la flore aquatique), l'objectif 11 (villes et communautés durables), l'objectif 13 (lutte contre le réchauffement climatique) et l'objectif 9 (innovation et infrastructures). Au niveau fédéral, la convention s'est traduite par la stratégie biodiversité Suisse en 2012. Dans cette stratégie, les mesures visent (1) à soutenir la biodiversité de manière directe à travers la création d'infrastructures biologiques et la conservation des espèces, (2) à construire des ponts entre la politique de la biodiversité de la Confédération et les autres politiques sectorielles afin de rendre cohérentes les différentes politiques publiques entre les cantons et (3) à sensibiliser et à former les professionnelles et la population sur les enjeux

de la biodiversité. Il ajoute que certains pays voisins comme la France et l'Allemagne ont démarré des stratégies sur la biodiversité avant la Suisse. Il ajoute également que le niveau de précision des stratégies cantonales varie. Toutefois, la loi cantonale genevoise sur la biodiversité de 2012 a été la première au niveau national et elle incluait déjà le besoin d'une stratégie, faisant de Genève un canton pionnier. Il cite l'article 1 « Buts » de la loi cantonale sur la biodiversité qui demande d'assurer une meilleure prise en compte de cette ressource et des prestations qu'elle délivre. De plus, cet article demande une répartition équitable de la biodiversité sur l'ensemble du canton et vise à coordonner toutes les actions à mener et encourage les projets ou les démarches innovantes. Il précise que les actions actuelles sont bien mais pas suffisantes pour arrêter le déclin des espèces.

L'article 6 « Stratégie cantonale de la biodiversité » indique les principes à mettre dans la loi. Il dégage les principes de la gestion durable de cette ressource dans le canton, intègre une vision à l'échelle régionale et transfrontalière avec les voisins français et vaudois, propose les coordinations transversales nécessaires entre les politiques sectorielles et identifie les priorités d'action, définit les orientations en matière de protection des corridors biologiques, la préservation des espèces, la diversité génétique, la compensation écologique, l'information et la sensibilisation de la population. La stratégie se traduit sous la forme d'un rapport analysant l'état et l'évolution de la biodiversité, exposant les objectifs quantitatifs et qualitatifs à court, moyen et long terme, les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Elle associe des plans d'action sectoriels. Au niveau cantonal, ils ont identifié des enjeux liés au sol, à l'environnement, etc. En réalité, le plan directeur cantonal, ainsi que d'autres stratégies telles qu'Environnement 2030 et le Plan Climat 2030 abordent la biodiversité sans donner de solutions de mise en œuvre concrètes. Il indique que la stratégie biodiversité Genève 2030 a été validée en février 2018 par le Conseil d'Etat. Le plan d'action traduit les orientations stratégiques en actions concrètes. Il a la durée d'une législation cantonale et un bilan est établi à la fin de chaque législature. Les conclusions du bilan permettront d'identifier les besoins d'évolution du second plan qui devrait être ensuite intégré dans le programme de législature. Un troisième plan sera établi si nécessaire. En 2030, un bilan général de la stratégie sera fait. Il précise que le plan d'action 2020-2023 concerne la législature en vigueur.

Sur la participation, il explique que celle-ci a été très étendue. En effet, elle s'est composée des entités de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève, des communes et collectivités publiques, des commissions, des fondations, des centres de formation et de recherche, des associations et des

établissements publics. La vision de la stratégie a été formulée par les participants. Elle prône un engagement commun des acteurs de l'ensemble du canton afin d'intégrer la biodiversité en tant que bien commun dont les prestations sont bénéfiques pour le développement durable du canton. La stratégie découle de trois axes : enrichir, connaître et valoriser. Le but premier est d'enrichir la biodiversité en déclin et de la valoriser. Ainsi, ils ont commencé par élaborer un état des lieux de la biodiversité à Genève à travers plusieurs programmes. Ces derniers concernent principalement les milieux naturels. Ceci a permis de constater que la situation n'est pas bonne au niveau de l'interaction des espèces et qu'il y a un besoin d'agir rapidement. Il précise que ces analyses regroupent 12 domaines clés rassemblant les acteurs et les habitats. A titre d'exemple, il cite le domaine de l'aire agricole et de l'espace bâti et met en l'évidence l'importance de ces analyses dans la sensibilisation et la formation des professions liées à la biodiversité. Il existe deux champs également importants. Le premier concerne les outils statistiques qui permettent de montrer des résultats et de s'appuyer sur des chiffres afin de réfléchir à d'éventuelles améliorations. Le second concerne les outils administratifs et pose le problème de la gouvernance, des financements. A noter qu'il n'y a pas encore d'outils financiers satisfaisants qui permettraient de faire circuler les flux financiers nécessaires.

Ainsi, la stratégie met en place deux types d'orientations : les orientations administratives et les champs d'application. Pour chaque champ d'application, une vision commune est élaborée avec une description du contexte. Les indicateurs et les orientations stratégiques doivent, elles, être traduites par des actions concrètes. Pour chaque axe, il y aura des actions à mener dans le cadre de cet élément en lien avec les orientations définies. Une synthèse globale par champ d'application est ensuite réalisée. Le plan d'action regroupe 117 actions sur un total de 12 champs d'application. Malgré le fait qu'une majorité de ces actions est existante, ils ont constaté que 55% de ces actions doivent être renforcées. 45% des actions nouvelles, quant à elles, portent par exemple sur la poursuite des renaturalisations des cours d'eau. Globalement, il y a peu d'actions nouvelles, mais elles restent néanmoins importantes pour amorcer une transition. La synthèse de ces 117 actions amène à 3 priorités :

1. Développer l'infrastructure biologique : la carte de l'infrastructure écologique montre en bleu les zones nodales et en brun les corridors sur le canton de Genève. Les objectifs d'Aichi demandent aux pays signataires d'avoir 17% de leur territoire en zone protégée avec une biodiversité riche d'ici à 2030. Il précise que cela ne signifie pas qu'il est obligatoire d'avoir 17% de réserves naturelles strictement protégées. La science

actuelle demande de connecter ces milieux. Actuellement, seuls 10% sur 17% sont fonctionnels et l'objectif est d'augmenter la surface de réservoirs de biodiversité à 14% d'ici à 2023. Par exemple, les zones de protection de batraciens sont de grandes surfaces, mais elles ne sont pas forcément fonctionnelles. Une fois les analyses effectuées, ils pourront rapidement augmenter pour aller en direction des 17%. Concernant les corridors, ils représentent 10,5% sur l'objectif d'atteindre 13% du territoire du canton. Enfin, d'ici 2030, ils souhaitent identifier des points de conflits dans l'infrastructure écologique et les assainir. A terme, 30% du territoire sera identifié comme prioritaire pour la biodiversité. Il rappelle que la biodiversité est présente partout, même en ville. Dans le cadre d'un PLQ, par exemple, la biodiversité doit aussi être intégrée en amont des réflexions. La notion d'infrastructure écologique est donc utile à tous les niveaux et est intéressante à l'échelle des plans directeurs communaux.

2. Renforcer le lien avec la population avec la nature en triplant le nombre de sites et projets « Nature en Ville » d'ici à 2023 et en mettant en place des programmes avec le DIP de sorte que chaque élève aura fait au moins une sortie nature durant sa scolarité en 5P et 9P.

3. Introduire le réflexe biodiversité dans l'aménagement du territoire et garantir un Etat exemplaire : cette priorité demande à l'Etat d'inclure l'infrastructure écologique dans la planification du territoire et dans les planifications cantonales. Sur les terrains appartenant à l'Etat, ce dernier doit montrer l'exemple par des aménagements extérieurs de qualité et fonctionnels. Les fondations pourraient, par exemple, aménager des toitures végétalisées. Les SIG intègrent déjà la biodiversité dans leurs aménagements. De plus, une action vise à ce que les conventions d'objectifs des établissements publics autonomes intègrent la biodiversité avec au moins un objectif concret. Enfin, le plan propose de quadrupler le nombre de parcelles appartenant à l'Etat de Genève disposant d'aménagements/d'un entretien exemplaires et de coordonner les actions avec les communes. Ces objectifs permettent de valoriser les actions et de créer une synergie entre les différents acteurs.

En conclusion sur ce second volet, il explique que le but de la stratégie est de synthétiser les actions, de les traduire concrètement et de les valoriser. Le plan d'action inclut aussi de nouvelles actions qui sont importantes et représentent un certain coût. Il insiste sur le fait qu'il est essentiel de travailler autrement afin de lutter contre le déclin des espèces. Le plan Biodiversité représente *La* feuille de route permettant de guider au niveau cantonal la préservation de la biodiversité et de donner les orientations

majeures des pistes dans la transition écologique. Il y a un besoin urgent de développer les aspects de biodiversité. Au final, la stratégie biodiversité doit permettre de rapprocher l'humain des écosystèmes qui sont ses sources vitales via ces trois priorités.

Un député UDC s'inquiète du fait qu'ils font face à un problème nouveau avec un manque d'argent évident. Il rappelle que les entrées d'impôts sont en diminution et que le politique devra faire des choix. Ensuite, concernant l'exemplarité de l'Etat, il regrette que ce dernier ne se soit pas montré exemplaire sur ses propres terrains jusqu'à maintenant. Ils ont forcé les particuliers à installer le double vitrage alors que l'Etat est loin du compte. Il craint que l'Etat soit en retard comparé à ses objectifs.

M^{me} Hemmeler Maiga propose d'aborder la question financière à la fin du 3^e volet et confirme que l'exemplarité de l'Etat touche plusieurs enjeux dont la biodiversité. Sur la transversalité, l'OCAN discute avec l'office cantonal des bâtiments dans le but d'intégrer la biodiversité.

M. von Arx pense que cette stratégie doit avoir l'ambition de déclencher des actions concrètes et novatrices dans le but d'améliorer globalement la situation de la biodiversité.

Une députée MCG souligne la problématique du manque d'information à la population. Dans le secteur de l'énergie et de l'éclairage par exemple, l'énergie est fortement gaspillée en raison de ce manque de communication. Elle pense qu'il y a un déficit d'information et se demande comment l'Etat pourrait s'engager à rendre les gens plus conscients à l'égard de ces problématiques. Elle imagine que l'Etat pourrait sensibiliser au travers de la publicité via Léman Bleu ou d'autres chaînes.

M. von Arx répond qu'il est prévu de développer cet aspect dans le cadre de la 2^e priorité. L'idée est d'établir un message général et ensuite de travailler avec les communes pour ajouter un exemple concret et local. Il indique que les communes ont souvent déjà mis en place des actions de sensibilisation via leur site web ou les journaux communaux dans l'objectif de valoriser la biodiversité. La stratégie biodiversité propose également de développer des clips vidéo concrets en la matière. Il conclut que toute une série d'actions sont décrites dans le champ d'application n° 9 – sensibilisation / information.

Une députée MCG demande s'il est possible d'inclure les régies immobilières dans ce processus.

M. von Arx indique que le groupe ayant préparé du champ d'application n° 7 (espace urbain) s'est entretenu avec les fondations et certaines sociétés immobilières. L'idée est d'avoir un pôle dans lequel l'information circule

afin que chaque entité puisse ensuite la redistribuer. La stratégie et son plan d'action servent de catalyseur. Il est important de faire tourner ce système et d'aiguillonner les différents partenaires.

Une députée MCG demande s'il est possible de réintroduire la rainette.

M. von Arx explique que l'habitat de la rainette verte a été perdu. Fondamentalement, l'OCAN met en œuvre la réintroduction d'espèces en dernier ressort. Ainsi, ils favorisent les corridors biologiques afin de permettre à l'espèce de revenir par elle-même. En revanche, s'ils identifiaient un espace à l'intérieur du canton dans lequel ils pourraient redévelopper une population, alors grâce aux corridors en place, les espèces pourraient se retrouver. Il est important de ne pas aller chercher une espèce lointaine afin d'éviter de diluer l'adaptation génétique des espèces locales et de polluer le bagage génétique. Il insiste sur le fait qu'il est délicat de faire des réintroductions d'espèces. Dans le cas de la cistude (tortue aquatique indigène), ils ont fait des analyses génétiques pour identifier les populations de la région et localiser les populations présentes dans le canton. De plus, ils ont réhabilité des sites et déplacé l'espèce en question afin qu'elle puisse se régénérer dans son habitat.

Une députée MCG demande à M. von Arx ce que son service pense du réaménagement du plateau de Champel avec le CEVA. D'après elle, l'espace est bétonné et discontinué, ce qui l'attriste par rapport à l'ancien paysage vert. Elle lui demande d'un point de vue scientifique ce qu'ils en pensent.

M. von Arx estime que les dimensions en lien avec la biodiversité auraient pu être mieux intégrées dans le projet du CEVA si la thématique avait été discutée plus en amont du projet. D'autant plus qu'il est toujours (beaucoup) plus coûteux de ramener la biodiversité au sein d'espaces déjà transformés ou construits. Il insiste sur le fait que le réflexe de la biodiversité doit se faire en amont auprès des services de l'Etat et chez les professionnels. Les actions prévoient une formation continue pour les professionnels afin d'expliquer les enjeux et d'adopter des projets verts en ville.

M^{me} Hemmeler Maiga complète que l'OCAN souhaite thématiser ces questions-là dans les écoles. Ils sont en train de regarder avec le DIP afin de mettre en place une formation qui aborde ces thématiques à différentes étapes de la scolarité. Ils peuvent également imaginer des projets d'établissements. Il s'agit d'un travail qui devrait être mis en place pour faire le lien entre ces différents sujets.

Une députée MCG raconte qu'elle habitait à l'époque avec ses enfants au village de Chancy et qu'elle a trouvé un jour en se promenant une martre tuée par une voiture. Elle a proposé à la maîtresse de sensibiliser les enfants à ce

sujet en leur montrant la martre. Celle-ci a refusé par crainte de choquer les enfants.

Une députée PDC a participé à l'élaboration du document portant sur la stratégie biodiversité Genève 2030. Elle a renoncé par la suite à son poste au sein de la commission CCDB en raison du fait que son parti ne souhaitait pas qu'elle ait un double mandat (députée et représentante au sein d'une commission officielle). Elle a lu avec attention le plan d'action. Par rapport au 30% du territoire dédié à la biodiversité, elle remarque que le SPB dans les milieux agricoles est en moyenne fixé à 7% alors que les paysans genevois offrent volontairement 14% de leur terrain cultivé à la biodiversité. Elle demande s'ils souhaitent passer de 7 à 14% pour l'ensemble de l'agriculture genevoise de manière obligatoire et où se situent ces 14% sur les 30%.

M^{me} Hemmeler Maiga explique que Genève se situe dans un taux deux fois plus élevé que celui imposé par le minimum fédéral. Sur les pourcentages évoqués dans le plan d'action, ils ne vont pas nécessairement augmenter les surfaces mais la qualité de celles-ci afin de passer dans un milieu plus riche. En passant par exemple d'une qualité de type 1 à 2, la surface d'un demi-hectare est comptabilisée et fait partie d'un pourcentage supplémentaire. Ainsi, l'emprise au sol ne va pas changer, mais c'est la surface qui va être enrichie à travers une discussion, un réseau mis en place avec les agriculteurs, etc. Elle insiste sur le fait qu'il n'y aura pas automatiquement une augmentation de l'emprise sur le sol.

La même députée PDC rebondit sur le sujet de l'emprise sur le sol. Elle demande quel travail supplémentaire sera demandé au paysan afin d'augmenter la richesse en biodiversité, car elle pense qu'une simple discussion ne suffira pas à augmenter celle-ci.

M. von Arx rappelle que la loi sur la biodiversité (LBio) ne porte pas d'obligations. Les interventions en zone agricole se font en accord avec les exploitants et les propriétaires. En effet, les réseaux agricoles sont mis en place par les exploitants qui sont aidés par son service dans le but d'améliorer la qualité. Il insiste sur le fait que l'idée n'est pas d'imposer en zone agricole. Ensuite, la biodiversité de qualité amène des services écosystémiques et une biodiversité fonctionnelle. L'OCAN, en collaboration avec différents partenaires comme l'HEPIA, Agroscope ou le FiBL, va essayer de démontrer que la présence de ces surfaces à haute qualité de biodiversité améliore le rendement de l'agriculture en diminuant l'impact des insectes nuisibles par la présence d'auxiliaires. Ainsi, ce n'est pas un sacrifice pour les paysans de favoriser des espaces de qualité biologique dans leurs exploitations. Au contraire, l'objectif est de rendre ces zones de qualité encore plus efficaces

pour les exploitations. Par le biais des actions, ils souhaitent atteindre ces objectifs. Concernant sa question des 14% SPB, les surfaces de meilleure qualité (Q2) sont incluses dans les 17%. Ces chiffres sont en réalité imbriqués et il s'agit d'une question de confiance et de bénéfice commun. La biodiversité dans la zone agricole est bénéfique pour tous.

La députée PDC indique que le paysan offre une partie de son terrain pour la biodiversité. Toujours sur le plan d'action, elle remarque qu'il est possible qu'il y ait des modifications réglementaires sur l'aire agricole. D'après elle, un non-respect du règlement entraîne normalement une conséquence.

M. von Arx répond que le règlement portant sur les surfaces de compensation et les SPB ne permet pas suffisamment à l'heure actuelle d'augmenter la qualité. Dans le cadre du réseau avec les exploitants, ces points ont été soulevés. Lorsqu'il parle d'adapter le règlement, il inclut automatiquement le monde agricole et les besoins des exploitants pour améliorer la biodiversité en accord avec les acteurs concernés. Ils souhaitent améliorer le contexte réglementaire et non le rendre contraignant.

M^{me} Hemmeler Maiga ajoute que cela vient du résultat du bilan sur les réseaux et des demandes concrètes du monde agricole. Ces derniers aimeraient développer des aspects qui n'existent pas dans le règlement. Cela vient aussi des réflexions avec le secteur paiement direct de l'OCAN en collaboration avec le service de la biodiversité.

La députée PDC indique qu'elle est agricultrice. Sur le programme des écoles, par rapport à la formation continue des enseignants sur le thème « Biodiversité et agriculture durable », elle ne voit pas dans la liste des partenaires une personne en lien avec l'agriculture durable comme l'OCAN ou le milieu agricole.

M. von Arx explique que, lors des différentes étapes du plan, le département de l'instruction publique a refusé les propositions qui visaient à ajouter un intervenant externe lors des sorties de terrain. Il regrette cette décision et précise que les enseignants ont demandé à être soutenus par une expertise externe durant des ateliers ou des sorties.

La députée PDC s'est renseignée sur le processus d'élaboration des actions. Elle a lu que la CCDB s'est vu attribuer le rôle de forme d'accompagnement élargie de la stratégie biodiversité 2030, chargée notamment d'apprécier les bilans d'avancement et de valider les indicateurs qui permettent d'optimiser et de standardiser les bilans présentés. Elle demande ce que cela signifie concrètement par rapport à l'organisation actuelle. Elle comprend que la commission est consultative et qu'elle va transiter vers un forum d'accompagnement.

M. von Arx indique que la commission consultative pour la diversité biodiversité (CCDB) réunit un représentant de chaque parti, les pêcheurs, les agriculteurs, les anciens chasseurs, les protecteurs de la nature, etc. Elle accompagne également les travaux de l'OCAN. Elle a joué un rôle important dans la stratégie et le plan d'action. En élargissant sa composition pour cette tâche, avec notamment des gens de l'immobilier pour les actions de Nature en Ville, cela permettrait, par exemple, d'avoir simplement une plateforme avec des personnes compétentes pour analyser d'une façon critique les bilans faits par des services de l'Etat. La CCDB aurait un rôle de regard neutre sur l'ensemble. Toutefois, il s'agit aussi d'une action à mettre en place, et donc il ne sait pas encore exactement comment cela va fonctionner. Il conclut qu'il est important d'avoir une entité qui fasse un filtre de qualité et de cohérence dans le processus du bilan.

Une députée PDC se demande pourquoi, sur la carte présentée, le lac Léman n'est pas intégré dans l'analyse de l'infrastructure écologique.

M. von Arx répond que le calcul de l'infrastructure écologique n'intègre pas le lac en raison d'un important manque de données, ce qui induirait un biais. Il sera intégré par la suite lorsqu'ils progresseront dans l'élaboration de la carte. Néanmoins, le lac procure de nombreux services à la population.

Depuis cette année, la Confédération demande aux cantons de mettre en place un concept pour l'infrastructure écologique et l'OFEV a élaboré en ce sens un guide relativement complexe. A terme, l'objectif est que les cantons appliquent la même méthodologie. Dans le cadre des conventions-programmes (convention-programme nature et paysage) (« conventions RPT »), la Confédération donne des missions aux cantons et finance environ la moitié du travail effectué durant 5 ans. Il explique que le canton de Genève a démarré le développement du concept de l'infrastructure écologique depuis plus de 2 ans, sans attendre l'arrivée du guide fédéral. Maintenant, tous les cantons ont 3 ans pour proposer un concept d'infrastructure écologique. Pour revenir sur le lac Léman, il rappelle que ce dernier ne possède plus qu'à peine 3% de rives naturelles et que son intégration dans l'infrastructure écologique mettra certainement en évidence des lacunes et peu de sites réservoirs, autres que ceux déjà connus. Son étude est prévue dans le champ d'application n° 5 (cours d'eau et lac).

Une députée PLR comprend qu'ils sont à 20% et qu'il faut trouver 10% du territoire à consacrer à la biodiversité. Elle se demande à quoi ils vont devoir renoncer pour atteindre cet objectif de 30%.

M. von Arx répond que le fait de modifier l'entretien des surfaces contribue à augmenter la qualité. Dans le secteur urbain, les pelouses sont

tondues chaque semaine alors que si cela se faisait moins régulièrement, cela permettrait de donner lieu à des sites favorables pour les plantes et donc de faire monter les pourcentages sans ajouts de surface effective. Même dans le cas des réserves naturelles, il y a encore du potentiel pour augmenter les surfaces correctement gérées pour diverses raisons. Sans augmenter la surface, il va falloir chercher des moyens supplémentaires pour cet entretien. Ainsi, ils vont se concentrer sur les espaces à haut potentiel pour gagner des pourcentages et ne s'étendre sur le reste du territoire que secondairement si nécessaire grâce aux informations fournies par la cartographie. Toutefois, cette activité supplémentaire va demander plus de personnel ou alors des moyens supplémentaires pour les PME locales qui gèrent l'entretien de ces surfaces.

La même députée PLR entend qu'il ne faut pas nécessairement chercher des surfaces additionnelles mais des moyens financiers et/ou du personnel.

M. von Arx indique, au vu du graphique montré précédemment, qu'il y a déjà un potentiel de 75% du territoire non urbanisé. De plus, sans modifications majeures, la culture agricole est déjà souvent utile dans l'infrastructure écologique en agissant comme un corridor biologique. Certains oiseaux ne vivent que dans ces espaces de culture ou de zones ouvertes. Il invite à sortir de cette vision qui consiste à dire que, si on fait de l'agriculture, il n'y a plus rien d'intéressant pour la biodiversité en dehors de ces 14% qu'offrent généreusement les paysans.

La députée PLR ne comprend pas comment ils sont à seulement 10% de corridors biologiques si l'agriculture peut être considérée comme un corridor. Dans ce cas, ils devraient être à plus de 10%.

M. von Arx répond qu'ils sont au début du plan et qu'ils ont fait un état des lieux. Dans cette législature, ils doivent renforcer ce travail et se concentrer sur ces éléments pour mieux identifier l'infrastructure écologique et ainsi augmenter ces données. Il rappelle que le plan d'action n'est ni un plan définitif ni un plan figé.

Un député PLR demande si le canton de Genève a une stratégie en partenariat avec la France et plus précisément la Haute-Savoie, compte tenu du fait que Genève a une large frontière avec la France de 103 km contre 6 km avec la Suisse.

M. von Arx répond que le canton de Genève et le canton de Vaud participent depuis de nombreuses années aux travaux de corridors biologiques transfrontaliers. Ce sont des conventions signées par notre magistrat avec la France et le canton de Vaud en faveur des actions transfrontalières afin d'avoir une cohérence continue au-delà de la frontière

pour les espèces et l'infrastructure écologique. Par exemple, ils ont mis en place 3 réserves naturelles à cheval sur la frontière. Ceci permet aussi de partager des expériences et d'échanger des données. Avec la Haute-Savoie, ils ont signé trois contrats sur les territoires espaces naturels sensibles (CTENS). Cependant, il souligne qu'ils font face à certaines difficultés avec les structures françaises et du fait qu'il y a un large nombre de partenaires avec des compétences variées. Ils ont parfois de la peine à progresser, car il est difficile d'atteindre le bon interlocuteur. Habituellement, ils travaillent avec les communautés de communes avec lesquelles les échanges sont fructueux. A l'échelle technique, le travail se fait globalement bien, mais, au niveau politique, d'autres enjeux sont parfois plus prioritaires que l'infrastructure écologique.

M. von Arx reprend avec le 3^e volet sur les coûts et les bénéfices. Il ajoute qu'ils espèrent rendre la population plus fière de sa biodiversité. Il va parler du financement, du rôle des communes, de la Cour des comptes, des gains pour Genève et finir par une conclusion. Concernant le plan d'action 2020-2023, ils ont identifié un budget total de 58 millions de francs pour le maintien de la biodiversité dans les différents champs d'application, durant la législature. Certains financements, notamment ceux agricoles, ne sont pas intégrés dans ce budget. Actuellement, le budget « acquis » est de 45 millions de francs sur la période, dont 25 millions proviennent de l'Etat et 20 millions du privé (10 millions) et de la Confédération (10 millions). Ce montant est intégré dans le système de l'Etat (PFQ, PDI). Ainsi, un budget manquant de 13 millions de francs pour la période de 2020-2023 est aussi identifié. Ce besoin se fait ressentir dans la nécessité de renforcer le plan d'action à travers des investissements, des travaux, un besoin d'expertise, des études, du monitoring, de subventionner, un besoin de personnel et de ressources, etc. Il s'agit du minimum dont ils ont besoin pour la mise en œuvre du plan d'action. Il rappelle que le financement est du ressort du Grand Conseil. En outre, il explique que cet argent repart dans l'économie locale, car beaucoup des activités en faveur de la biodiversité sont menées par des entreprises et PME spécialisées et locales. Afin de remédier à ce financement manquant, ils ont tenté de trouver des solutions auprès d'acteurs externes. Au niveau fédéral, la Confédération a mis en place les conventions RPT. Le canton peut ainsi appliquer le principe de subvention « 1+1 =4 » ; en s'associant avec un partenaire (privé ou association), le canton peut doubler le « pot cantonal » auprès de la Confédération. De même, ils peuvent également s'associer avec les communes. Il regrette le fait que beaucoup d'institutions souhaiteraient participer à la biodiversité, mais que la structure en place ne leur permet pas de s'engager. Les incitations négatives comprennent des projets qui

n'intègrent pas le concept de biodiversité et qui doivent ensuite être refaits, impliquant des coûts. Une réallocation de ces situations aura un double effet en diminuant les effets négatifs et en apportant un soutien financier direct. Il souligne le besoin de changer certaines réglementations et ajoute que cette piste doit être développée. Enfin, les bénéfices issus du maintien de la biodiversité se traduisent par des investissements et des emplois locaux au sein des PME. Bien qu'il soit difficile de monétariser les bénéfices de la biodiversité, une perte de la qualité du paysage coûterait à la population. Par exemple, se promener en forêt est bénéfique pour la santé de la population. Il souligne le besoin de mettre en évidence ces bénéfices et conclut qu'il y a un besoin de 13 millions de francs pour démarrer ce travail d'analyse des pistes novatrices.

S'agissant des communes, il indique qu'il a fait deux interventions à l'ACG. Les objectifs consistent à valoriser les actions entreprises, à accompagner la mise en œuvre de la stratégie biodiversité et son plan d'action ainsi qu'à faciliter les synergies, notamment à travers les trois actions qui suivent :

1. Encourager la nomination d'un référent biodiversité dans les communes.
2. Accompagner les communes pour déployer 3 mesures prioritaires identifiées conjointement : renforcer la biodiversité en termes de qualité et d'infrastructure écologique, lutter contre la pollution lumineuse afin de promouvoir des corridors d'obscurité nécessaire aux déplacements des espèces et sensibiliser la population locale dans le but de valoriser la biodiversité.
3. Soutenir les communes pour l'élaboration de leur plan d'action biodiversité propre précisant leur engagement dans le plan directeur communal.

Il ajoute que plusieurs communes les ont contactés afin d'appliquer une version restreinte du plan, de formater un modèle. De plus, il indique que la Cour des comptes s'est saisie du sujet de la biodiversité. Elle s'est intéressée à la façon dont les communes mettent en place le principe de la biodiversité. Son rapport (octobre 2019) fait ces recommandations aux services cantonaux ainsi qu'aux communes :

1. Accentuation de leurs efforts dans la mise en œuvre de mesures volontaires favorables à la biodiversité.
2. Création d'un réseau écologique communal, voire cantonal.
3. Incitation de l'OCAN à accompagner les communes en leur fournissant des informations relatives à l'identification des potentiels écologiques.

4. Les communes genevoises devront être capables de fixer des priorités et de concevoir des actions cohérentes en faveur de la biodiversité et complémentaires avec celles entreprises par les communes voisines.
5. Accentuation des efforts sur la sensibilisation de la population.
6. Identification des opportunités d'économies d'entretien et d'énergie.

Concernant les bénéfices liés à Genève, ils ont constaté une diminution des chauves-souris, ce qui entraîne le risque d'avoir une augmentation des insectes ravageurs des cultures. En effet, les chauves-souris mangent leur poids en quantité d'insectes. Au contraire, l'augmentation des marais et des zones humides a contribué à réguler les effets des précipitations en agissant comme un tampon en cas de crue. A la Seymaz, la revitalisation du marais a permis de drastiquement réduire les crues et leurs effets négatifs. Enfin, la construction des écoponts est un aspect favorable pour le climat et permet le développement des espèces. En résumé, la biodiversité est essentielle à conserver, car elle permet de créer des écosystèmes résilients aux changements climatiques ainsi que de maintenir la diversité des espèces et du bagage génétique. De plus, elle joue un rôle fonctionnel à travers ses services. Il explique que ces organismes ont avant tout le droit d'exister. Dans un second temps, ils sont favorables au bien commun et procurent des services écosystémiques. La résilience de l'écosystème est intrinsèquement liée à l'adaptation aux changements climatiques et va permettre de retarder ses effets sur la biodiversité et sur la population. Ce plan d'action va aider à renforcer la transversalité entre les systèmes et les populations. Dans le cadre de la transition écologique et sociétale, la biodiversité est un enjeu majeur économique, sociétal et environnemental. Il pense qu'il s'agit d'un devoir de protéger la biodiversité, car elle rend le monde plus équitable et joue un rôle important pour notre santé. C'est aussi un domaine qui peut s'avérer rentable, comme le montre le lien avec l'agriculture.

Une députée PDC a lu le rapport n° 152 de la Cour des comptes et confirme que le rapport met en évidence les relations entre les communes. Concernant la RD 1351 et la R 926, elle demande ce que représentent les 13 millions de francs supplémentaires pour les coûts des nouvelles actions en termes d'ETP.

M. von Arx répond que, sur l'ensemble des 117 actions, ils sont à environ 7 ETP. Ces ETP peuvent être ajoutés progressivement, mais il faut au moins 1 à 2 ETP pour démarrer le plan d'action.

La même députée PDC estime qu'à Genève, en comparaison avec les autres cantons, un travail remarquable est fait en termes de rapport. Par

ailleurs, elle indique que les paysans ont permis la réhabilitation du crapaud calamite en mettant en place des zones humides.

Une députée PDC ne comprend pas pourquoi le fonds biodiversité ne fonctionne pas. Elle demande si c'est un fonds cantonal ou fédéral.

M. von Arx indique que les fonds sont peu appréciés à l'Etat si ce ne sont pas des fonds strictement affectés. Par exemple, lorsque des taxes sont prélevées et qu'elles vont dans un fonds, c'est acceptable, car les taxes sont directement réaffectées à la même cause que ce qui a produit la taxe. Quant au fond biodiversité, bien qu'il soit défini dans la loi (LBio), il n'arrive pas à l'utiliser efficacement. Il est vide.

Un député Ve comprend que, par rapport au budget manquant de 13 millions de francs, une partie sera financée par le DIP et le DT. Il demande si la partie qui vient des communes est comprise dans les 13 millions ou si c'est un financement externe. Il demande si les communes font des actions.

M. von Arx répond que c'est essentiellement le DT et le DIP. Il indique qu'ils ont eu ces discussions avec le DIP avant le COVID et que les priorités ont probablement changé depuis. Il est donc nécessaire de prospecter aussi les possibilités pour trouver des fonds externes à l'Etat.

Le même député Ve demande s'il est possible d'envisager le financement d'autres départements au vu de la transversalité de la problématique. Il pense que cela contribuera aussi à engager ces départements dans la biodiversité.

M^{me} Hemmeler Maiga indique qu'il faut également chercher, dans les offices et les communes, des personnes qui agissent avec ce réflexe biodiversité. Ceci contribuera sensiblement au plan d'action biodiversité.

Une députée MCG demande ce qui empêche d'accepter les dons de certaines associations ou de privés.

M. von Arx répond que le mécanisme qui permet à l'Etat, dans notre cas, de recevoir un don n'est pas simple et adapté. Ainsi, ils sont en train d'étudier des variantes afin de voir si une fondation pourrait recevoir des dons et les redistribuer. Le budget de l'Etat fonctionne sur un rythme annuel avec des droits de dépense annuels. Mais, les travaux liés à la biodiversité sont souvent dépendants des saisons et de la complexité du vivant, ce qui rajoute une difficulté additionnelle à ces mécanismes. Des reports sont fréquents, une planification à court terme est donc difficile.

La même députée MCG lui demande quelles suggestions il pourrait faire afin d'adapter ces mécanismes.

M. von Arx répond qu'une action est prévue afin de proposer des solutions et il espère qu'elles seront intégrées durant cette législation.

Une députée PLR comprend qu'il manque 13 millions de francs et qu'il y a un rapport de 1 pour 4, ce qui signifie que le Grand Conseil doit voter un budget d'environ 3 millions de francs.

M. von Arx explique que le canton de Genève a signé la convention-programme avec la Confédération jusqu'en 2024. Ils ne peuvent donc plus bénéficier de grandes enveloppes, mais ils peuvent bénéficier de petites sommes dans le cadre de petits projets. Ils ne peuvent donc plus utiliser ce schéma pour l'ensemble des 13 millions de francs. De plus, cette somme correspond aux moyens nécessaires pour lancer la machine et attirer les moyens supplémentaires.

La même députée PLR demande si cette somme va être intégrée dans le budget en cours ou s'ils prévoient de revenir avec un crédit d'investissement auprès du Grand Conseil.

M^{me} Hemmeler Maiga indique qu'ils ont mis des éléments dans le PFQ et un projet de loi d'investissement.

M. von Arx indique qu'ils sont déjà en dessous des sommes nécessaires suite à des arbitrages internes.

M^{me} Hemmeler Maiga indique que le premier arbitrage se fait au département, puis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

La députée PLR comprend que les 13 millions de francs correspondent à la somme qu'ils visent.

M. von Arx répond que le PL inclut seulement les investissements alors que le PFQ inclut les éléments de subventions, les RH, le fonctionnement, etc. Il explique qu'il y a eu des reports à l'année prochaine, ce qui rendra difficile une mise en œuvre pour la fin de la législature. Globalement, ils sont en dessous de ce qui a été identifié au départ.

Un député PLR revient sur ce fonds biodiversité. Il trouve incroyable qu'un organisme philanthropique ne puisse pas donner de fonds à l'Etat. Il est surpris qu'il soit nécessaire d'avoir des fonds pour identifier des aspects négatifs. Il imagine que, si on travaille dans le milieu, il devrait être aisé d'identifier les aspects négatifs pour la biodiversité.

M. von Arx répond que le temps disponible des collaborateurs pour des tâches supplémentaires est limité. Ces derniers ont suffisamment de peine à assurer le maintien de l'existant, notamment par un bon entretien des milieux prioritaires. C'est une question de priorité. On pourrait en effet considérer que l'identification des aspects négatifs soit la priorité, mais les

investissements consentis jusqu'ici risquent d'être péjorés sans la maintenance.

Le même député PLR demande s'il a des exemples à donner.

M. von Arx répond que, sur la base de l'étude fédérale de l'OFEV et du WSL sur les incitations négatives, récemment publiée, ils vont pouvoir cibler plus précisément. Par ailleurs, la notion d'incitation négative est relativement nouvelle et n'a pas encore été bien travaillée. L'étude fédérale a décomposé les incitations négatives par catégories. Ceci va aider à faire des raccourcis et à cibler directement. Il précise qu'il faut ensuite regarder la base légale applicable et qu'il s'agit d'un travail assez conséquent.

Une députée PDC demande quelle est leur compétence par rapport à ce plan d'action.

M^{me} Salibian Kolly indique que le plan d'action est mis à jour à chaque législature, cela relève de la compétence du Conseil d'Etat. Le Grand Conseil doit accepter la stratégie globale. Le document a une cohérence propre et doit être accepté tel quel.

Une députée PLR propose d'entendre l'ACG pour les auditions. Une députée PDC propose d'entendre la chambre des agriculteurs de Genève, AgriGenève. Un député Vert propose d'auditionner la Plateforme Nature et Paysage qui regroupe des associations reliées à la nature. Il précise que cette dernière a élaboré un manifeste avec 21 mesures prioritaires en lien avec la biodiversité, document qu'elle a transmis à l'ensemble des députés.

Une députée S demande quelles seraient les conséquences si l'ensemble du parlement refusait cette stratégie.

Séance du 17 septembre 2020

Audition de MM. François Erard, directeur, AgriGenève, et Fabien Wegmuller, collaborateur, AgriGenève

M. Erard commence par un état de situation sur la biodiversité en agriculture à Genève. L'agriculture occupe 40% du territoire cantonal et joue un rôle fondamental en matière de promotion et de sauvegarde de la biodiversité. Le canton recense 20 000 espèces animales, dont 78% des vertébrés vivent en milieu rural, et plus de 1200 espèces végétales souvent inféodées à l'espace rural. Les plantes cultivées comptent 18 500 variétés appartenant à 245 espèces. Ce panel montre l'importance des activités liées à la biodiversité. Depuis une trentaine d'années, soit peu de temps après l'apparition du terme « biodiversité » en 1998 et de la Convention sur la diversité biologique adoptée par 168 pays au sommet de Rio en 1992, les

agriculteurs genevois ont été précurseurs et ont entrepris des démarches en faveur de la biodiversité. Il en cite deux : (1) le développement du projet Perdrix grises dans la Champagne genevoise dans les années 1990 et (2) le premier réseau agroécologique de la Bâtie initié dans la région de Versoix en 1995. Le premier s'est mal terminé, indépendamment de la volonté des agriculteurs. Le premier volet de la politique agricole est entré en vigueur en 1992 et propose dans sa dernière version pas moins de 50 mesures visant à la promotion de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture. La loi cantonale vise également à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture qui contient 8 mesures complémentaires aux mesures fédérales. A ce jour, les agriculteurs genevois consacrent 14% de leurs surfaces agricoles utiles à des surfaces de promotion de la biodiversité, soit 1450 hectares. Ces 1450 hectares ont été soustraits à la production de biens alimentaires et correspondent à la production de 10 millions de pains de 1 kg. Ces surfaces sont sacrifiées pour la biodiversité. L'entier du canton est couvert d'un maillage de 9 réseaux agroenvironnementaux, initiés, gérés et financés entièrement ou en partie par les agriculteurs. Les résultats biologiques de ces réseaux sont plus qu'encourageants selon les résultats des études de suivi publiées en 2019, tant pour la flore, l'avifaune que pour l'entomofaune, ce qui est réjouissant. Une autre mesure initiée il y a 11 ans par AgriGenève et les agriculteurs genevois est l'agriculture de conservation. Elle se pratique sur 2000 ha avec le semi de couverts végétaux à haute diversité d'espèces. Il s'agit d'un mélange d'une trentaine d'espèces qui favorisent la biodiversité du sol. Cette méthode permet également, à côté de nombreux autres éléments favorables, de favoriser la vie et donc la biodiversité des sols. En conclusion sur cette introduction, AgriGenève a également initié deux projets, l'un visant à favoriser les populations de crapauds calamites et l'autre celle de l'alouette des champs. Ce bref descriptif des actions entreprises par l'agriculture genevoise lui permet d'affirmer que : premièrement, l'agriculture genevoise n'a pas attendu une législation sur la biodiversité assortie d'une stratégie et d'un plan d'action pour développer des actions concrètes. Elle a agi et continue de le faire. Deuxièmement, l'agriculture genevoise n'est pas la responsable de la perte de biodiversité observée au niveau cantonal, ce qui ferait qu'il faudrait la remettre sur le droit chemin. Troisièmement, le secteur agricole est celui qui contribue le plus à la biodiversité. Les agriculteurs genevois sont conscients du rôle de premier plan que joue leur activité en matière de biodiversité et ils œuvrent au quotidien dans le strict respect de l'environnement, en étant les garants d'une grande diversité biologique dans notre canton, ceci tout en remplissant leur première mission, produire des biens alimentaires à destination des consommateurs de la région. Comme

souligné, l'agriculture est acquise à la sauvegarde de la biodiversité, ne serait-ce qu'au regard du fait qu'elle y puise, depuis le néolithique, les plantes cultivées indispensables pour nourrir la population. Il indique que les propos critiques qu'il va exposer ne vont pas à l'encontre de la biodiversité et il se demande qui pourrait bien s'y opposer. Ils font face à une stratégie et surtout un plan d'action normatif et pléthorique qui coûtera cher à la République et canton de Genève, tant en termes budgétaires qu'en ressources humaines, et ceci sans réellement savoir si les objectifs pourront être atteints. Par conséquent, AgriGenève émet de vives craintes au sujet de ce dossier, craintes qu'ils ont d'ailleurs toujours émises. En effet, ce plan d'action est une double sanction pour l'agriculture. Chaque année en moyenne, une trentaine d'hectares de terrains pour les besoins d'infrastructures diverses sont perdus. Sur cet espace agricole qui se réduit chaque année, on assiste à une inflation de nouvelles exigences en matière de biodiversité avec beaucoup d'administration et de contrôles. Cette double sanction se fait au détriment de la production d'aliments et donc de la sécurité alimentaire de la population.

Il explique qu'ils ont exprimé de nombreuses craintes depuis l'adoption de la loi il y a 8 ans et qu'ils ont régulièrement été rassurés. Toutefois, ils se préoccupent des éléments contraignants et peu clairs de ce plan d'action. Au printemps 2017, l'administration a tenté de passer en force avec un premier projet sur lequel ils se sont opposés. M. Jean-Pierre Viani, l'ancien directeur de l'OCAN, a eu la sagesse et l'intelligence de redémarrer ce travail sur de nouvelles bases. Ainsi, cela a débouché sur un atelier qui a été organisé en juillet 2017 avec des représentants de l'administration et du comité d'AgriGenève. Dans ce contexte, ils ont pu exprimer leurs craintes et insister sur le fait que la stratégie biodiversité ne devait pas entraîner de nouvelles contraintes pour l'agriculture. Toute nouvelle mesure ne devait pas être imposée mais se faire sur une base volontaire par les agriculteurs concernés. En juin 2019, deux séances ont été organisées avec des représentants de l'administration et d'AgriGenève pour l'élaboration des 6 fiches traitant de la thématique agricole. Ces fiches ont reçu l'aval du comité d'AgriGenève et il précise que 6/10 fiches ont été retenues, les 4 autres jugées « ingérentes » pour les politiques agricoles. Lors de la publication du rapport final, ils ont découvert avec un certain étonnement en page 136 du rapport et dans plusieurs fiches du plan d'action que le canton devait accroître ses zones protégées jusqu'à atteindre une surface équivalente à 17% du territoire, soit 48 km², et que 13% supplémentaires seraient dédiées à la mise en réseau de ces zones protégées, soit un total de 30% du territoire cantonal (84 km²). Or, il va de soi que ce maillage et ces infrastructures écologiques ne vont pas être

réalisés entre la plaine de Plainpalais et la gare Cornavin mais dans les zones agricoles. De plus, ils ont été interpellés en page 133 du rapport de lire que l'administration se réservait le droit d'apporter les modifications réglementaires à la législation agricole qui s'imposent pour atteindre ses buts. La question se pose de savoir sur quels droits et sur quels points précis. A ce stade, ils n'ont pas de réponse tangible. Par conséquent, ils ont contacté la directrice de l'OCAN le 16 décembre 2019 afin de lui demander des garanties écrites quant au fait que la zone agricole ne serait pas impactée par ces 30% de zones protégées et par ce maillage, en lui rappelant leur demande de ne pas imposer de contraintes supplémentaires aux agriculteurs. Le 5 février, ils ont reçu une réponse « lénifiante » dont il cite un extrait « *pour vous rassurer* ». A contrario, les tentatives de réponses apportées ne les ont pas rassurés. Premièrement, elles ne répondent pas à leur demande expresse d'obtenir des garanties écrites de non-contrainte pour l'agriculture. Il cite : « *si la qualité en biodiversité est présente grâce à une activité agricole, il n'y aura aucune raison de sanctuariser une parcelle et si celle-ci peut être améliorée, une interaction avec les agriculteurs sera la meilleure manière de faire évoluer la situation* ». A nouveau, cette réponse pose de nombreuses interrogations sur l'autorité compétente pour évaluer la qualité et les critères. Ces questions restent sans réponses. A ce stade, ils ne savent pas où seront planifiées les infrastructures écologiques projetées par manque de cartographie. De même, ils ne savent pas quelles seront leurs emprises sur les surfaces agricoles utiles. En page 136 du rapport, il est dit qu'ils sont à 10% de surfaces protégées et que 10,5% sont en réseau, mais les types de surfaces comptabilisées dans ce calcul ne sont pas précisés (lac, forêts, surfaces agricoles de promotion de la biodiversité). Par exemple, la surface forestière et les surfaces agricoles de promotion de la biodiversité représentent à elles deux 18%, soit au-delà des 17% évoqués dans le rapport. Pour AgriGenève, il manque une clarté de l'information sur les incidences sur l'agriculture des objectifs et des actions articulés par ce plan d'action. En effet, un plan d'action abouti aurait dû prendre le temps d'y répondre et ne pas être incomplet sous prétexte d'une urgence ou alors pour cacher des éléments qui pourraient fâcher, ce qu'il soupçonne. Par ailleurs, les perspectives budgétaires annoncent un budget cantonal ordinaire de 25 millions d'ici à 2023, soit plus de 7 millions par année, pour les mesures déjà en place et des dépenses supplémentaires de 13 millions, soit environ 4 millions par année en plus pour les nouvelles mesures. Pour toutes ces raisons, il leur apparaît essentiel que des réponses figurent dans ce plan d'action. Ce dernier transcrit une stratégie et se doit donc d'être documenté en conséquence afin d'aviser les autorités compétentes de l'incidence de leur choix sur les autres secteurs d'activités concernés, tels que l'agriculture. Il est à relever que les questions

en lien avec les milieux agricoles et les craintes qui en découlent vont certainement s'amplifier à l'avenir car les projections pour 2030 prévoient :

1. De développer une vision prospective en matière de compensation pour soutenir la mise en place d'infrastructures écologiques (page 469). D'utiliser la taxe sur la plus-value foncière pour l'acquisition de surfaces foncières, de surfaces destinées à des compensations écologiques.

Ce premier point montre la volonté de l'administration d'accaparer les terres agricoles pour créer des compensations écologiques.

2. De disposer d'un périmètre d'infrastructure écologique comme périmètre devant inclure la biodiversité dans l'arbitrage des procédures d'aménagement (page 469).

Il s'agit d'une composante visant à imposer des surfaces de compensations écologiques.

3. De renoncer à des projets urbains pour laisser place à la biodiversité, diminuant ainsi la densité potentielle, ce qui va favoriser l'étalement urbain (page 469).

Il pense que ce point est contraire à la politique souhaitée par le président du DT.

4. De faire l'inventaire des impacts des clôtures sur les corridors sans savoir quelles en seront les conséquences pour les agriculteurs (page 469).

Pour cette dernière, il explique que les agriculteurs ont un besoin de clôtures pour le bétail. Enfin, il conclut qu'AgriGenève demande d'apporter des compléments d'information sur l'incidence de ce plan d'action sur l'activité agricole, car, en l'état actuel, cela revient à signer un chèque en blanc à l'administration. Ad minima, il devrait être précisé que l'administration cantonale consulte AgriGenève et que toute nouvelle mesure se fera sur une base volontaire avec les agriculteurs.

Une députée PDC indique qu'il leur a été dit que le fait de développer la biodiversité systémique permettrait à l'agriculture de retirer des bénéfices en réduisant l'usage des produits phytosanitaires. Elle demande si cette mesure est appliquée à l'heure actuelle ou si elle est prévue dans un futur proche. Par rapport à la section « processus d'évaluation du plan », elle demande l'avis d'AgriGenève sur le fait que la CCDB devient un forum d'accompagnement élargi de la stratégie biodiversité chargé notamment d'apprécier les bilans d'avancement et de valider les indicateurs permettant d'optimiser et de standardiser les bilans présentés. De même, elle se demande quelle est la signification derrière le propos qui suit et qu'elle cite : « promouvoir des outils financiers novateurs, notamment des dispositifs d'éco-conditionnalité

et intégrer la valeur des services écosystémiques dans les comptabilités des acteurs et des collectivités publiques ». Enfin, elle leur demande s'ils ont connaissance des budgets liés à la biodiversité au sein des départements.

M. Erard explique que les services écosystémiques peuvent être positifs ou négatifs. Les services écosystémiques négatifs sont, par exemple, les ravageurs des cultures et les impositions sur les moyens de régulation, y compris les pesticides. Les aspects écosystémiques positifs peuvent être intéressants s'il y a un apport externe. Il y a 25 ans, ils ont mis en place des systèmes de lutte biologique dans la vigne avec des typhlodromes. Il ajoute qu'ils ont dû donner un coup de main externe à la nature qui, d'elle-même, n'abritait pas ces prédateurs naturels dans les vignes. En outre, le rôle des pollinisateurs est fondamental pour la fructification des vergers. Il indique qu'une des fiches agricoles dont il a parlé a pour but de développer des services écosystémiques dans la culture du colza. En effet, les agriculteurs font face à des problèmes de ravageurs du colza qui n'ont pas d'antagonistes. Actuellement, ils n'ont rien de tangible en la matière, mais ils collaborent avec l'HEPIA afin de trouver une solution. Concernant la CCDB, il n'a pas d'avis spécifique à ce sujet. Autrefois, il a siégé au conseil de l'environnement et se rappelle que le concept cantonal de l'environnement était régulièrement mis à jour. Celui-là s'occupait de faire un suivi de ce plan. Il pense qu'il est opportun qu'un groupe suive les objectifs définis dans le plan biodiversité. En revanche, cela remet en cause la fonction de la CCDB, un choix stratégique qui revient au département. Enfin, sur sa dernière question, il recommande de demander à l'auteur de cette phrase de quoi il s'agit. Il ne comprend pas le sens de cette orientation.

La députée PDC en déduit, par rapport à sa présentation et par rapport à sa réponse, qu'AgriGenève n'a pas pris part au développement du plan biodiversité.

M. Erard indique qu'ils ont travaillé sur les fiches agricoles (au nombre de 6) et qu'elles ont été présentées au comité d'AgriGenève qui les a validées. En revanche, ils n'ont pas été appelés à consulter les autres fiches. Il insiste sur le fait qu'ils ont découvert le taux de 30% lors de la publication du rapport. Concernant les finances, ils ont extrait les financements de cette stratégie. Il n'est pas en mesure de répondre sur la question portant sur les budgets des différents départements et invite la députée PDC à demander directement au département.

Une députée PDC rappelle que M^{me} Hemmeler Maiga leur a expliqué qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter la surface mais de favoriser un travail d'amélioration de la qualité du sol en passant par une surface de la

biodiversité 1 à 2. Elle demande comment se traduit ce passage au niveau du travail supplémentaire pour les agriculteurs.

M. Erard répond que l'ordonnance sur les paiements directs définit les surfaces de promotion de la biodiversité en deux niveaux, la qualité 1 (base) et la qualité 2 (supérieure). Par exemple, pour une prairie, la qualité 2 est plus exigeante en matière d'espèces floristiques. Ainsi, l'agriculteur devra payer un bureau afin d'estimer le nombre d'espèces. De plus, ils ont des problèmes avec des bords de route mal entretenus et des talus de chantier qui dispersent des chardons. Le niveau de qualité 1 donne la possibilité aux paysans de traiter les foyers de mauvaise herbe, plante par plante, avec l'usage d'herbicides. Ceci est interdit dans la qualité 2, ce qui signifie que le traitement de ces foyers demandera de la main-d'œuvre et des coûts supplémentaires. En outre, l'usage traditionnel des faucheuses conditionneuses est interdit dans la qualité 2, car elles abîment l'herbe/le foin de manière à ce qu'ils soient plus rapidement secs. L'agriculteur devra donc investir dans un autre système ou alors garder deux systèmes pour deux qualités différentes. Il ajoute que le passage à une qualité supérieure entraîne des complications supplémentaires pour l'agriculteur.

Une députée PDC demande si ces coûts ont été pris en charge dans la stratégie et le plan biodiversité.

M. Erard répond qu'il s'agit de droit fédéral et que les agriculteurs touchent des paiements directs pour la qualité 2. Le plan biodiversité, lui, ne prend pas en charge ces coûts supplémentaires induits par le passage à une qualité 2.

Un député Ve entend que le milieu agricole a participé mais qu'il reste réticent sur ce large plan. Par rapport à la qualité, M. von Arx et M^{me} Hemmeler Maiga ont expliqué qu'il n'y aurait pas de contraintes de surfaces supplémentaires pour les agriculteurs et donc pas d'extension sur la surface agricole. Au contraire, ils ont parlé d'augmentation de la qualité des surfaces en reconnaissant le rôle important du monde agricole sur la biodiversité. De plus, ils ont expliqué que la qualité 2 apporte une biodiversité fonctionnelle, ce qui permettra par exemple de mieux contre-attaquer les ravageurs et de réduire certains intrants et pesticides. Rien n'a encore été démontré, mais cela lui paraît plausible comme argumentation. Ainsi, au niveau agricole, plusieurs mesures s'imposent : (1) augmenter la qualité des surfaces et donc la biodiversité fonctionnelle, (2) promouvoir les réseaux agrologiques et (3) promouvoir les césures vertes et bleues dans des zones spéciales. Il pense que c'est positif de faire des liens entre les serres et que cela ne prendra pas plus de place, car ce sont des zones occupées au maximum. Il demande s'il y a un lien entre le document publié par

AgriGenève et le département « Agriculture 2030 » et le plan d'action biodiversité.

M. Erard revient sur le taux des 30% et insiste sur le fait que ces surfaces supplémentaires ne vont pas s'établir en ville (p. ex. : Plainpalais), le terrain de jeu de la biodiversité étant le milieu rural. Il répète que les agriculteurs s'investissent déjà beaucoup en consacrant des surfaces au maintien de la biodiversité. A nouveau, il insiste sur le fait que le rapport ne donne aucune indication quant à où ces surfaces seront prises, ce qui les préoccupe. C'est pourquoi AgriGenève demande de compléter ce plan avec des éléments clairs et tangibles. Concernant l'augmentation de la qualité, il n'y est pas opposé même s'il doute de l'efficacité des services écosystémiques. Dans le cadre du premier projet de développement régional genevois, qui a notamment consisté à construire de nouvelles serres, des zones vertes/bleues ont été dédiées à la nature et à la gestion des eaux. Sur le rapport Agriculture 2030, il explique que M. Hodgers a refusé de signer un document commun et qu'ils ont eux aussi souhaité avoir plus de marge de manœuvre en étant moins liés à l'Etat. Ils ont certes collaboré avec l'OCAN, mais le rapport Agriculture 2030 n'est pas rattaché au département. Dans ce document, les notions d'environnement et de perception de l'agriculture par la population sont abordées. Cette dernière est liée à la qualité des aliments et de l'environnement, mais ils n'ont pas fait de référence directe à la stratégie biodiversité.

M. Wegmuller intervient au sujet des infrastructures écologiques. La loi sur les constructions et les infrastructures sous-entend une installation pour la biodiversité. Ces infrastructures écologiques ont été localisées sur le territoire genevois suite à des études. AgriGenève a demandé de regarder quelles étaient les surfaces agricoles utiles en superposition avec ces infrastructures écologiques. Techniquement, les données existent et le travail cartographique est réalisable, mais ils n'ont pas de réponse à leurs inquiétudes. Le plan d'action articule des objectifs de 13 et 17%, soit un total de 30%. Sachant qu'il s'agit d'orientations stratégiques, cela devrait figurer dans la stratégie d'après lui. Ces pourcentages sont associés à un périmètre territorial. Ainsi, au niveau de la LAT, il faut se demander si le fait de se localiser au sein d'une infrastructure écologique définie par un périmètre permettra d'utiliser l'article 24 et de l'imposer par sa destination pour réaliser une infrastructure destinée à la biodiversité. Lorsque l'on parle d'autorisation de construire et d'infrastructure écologique, ceci sous-entend que la surface va être sortie de l'agriculture. Il pose l'interrogation suivante : « Est-ce que le fait de se situer au sein d'une infrastructure apportera la possibilité au porteur de projet de bénéficier d'une autorisation de construire en zone agricole imposée par sa

destination ? ». Ils n'ont pas de réponse, alors que 17% du territoire pourrait bénéficier d'une autorisation de construire pour des infrastructures en lien avec la biodiversité.

Ensuite, il souhaite parler du fait de limiter la fonctionnalité agricole de la SAU. Ils ne savent pas combien d'hectares seront concernés par ces infrastructures écologiques, mais le simple fait de prévoir un inventaire pour les barrières des pâturages sous-entend une intention de les moduler en lien avec les infrastructures écologiques, ce qui induit des problèmes pour les agriculteurs qui ont déjà mis en place ces barrières. Finalement, si un agriculteur souhaite construire une infrastructure agricole en lien avec son exploitation sur un terrain dont il est le propriétaire foncier, il faut se demander s'il aura le droit de le faire s'il se situe sur une zone dédiée à l'infrastructure écologique dans le cadre de la pesée des intérêts. Si une route passe à travers une infrastructure écologique, quelles seront les mesures de compensation et où se pratiqueront-elles ? Est-ce qu'elles seront délocalisées en zone agricole, en forêt, sur d'autres politiques publiques ?

Aujourd'hui, on parle de pourcentages conséquents qui se traduisent par des milliers d'hectares sur des territoires qui sont en grande partie utilisés par l'agriculture. Pourtant, nul ne sait quelles sont les conséquences pour les exploitants concernés par ces infrastructures écologiques. Concernant les SPB, elles ont été localisées sur le territoire agricole en fonction des enjeux environnementaux et de la qualité des surfaces de production. Si, maintenant, une zone à la rentabilité agronomique intéressante pour l'agriculture se trouve sur une infrastructure écologique, il demande quelles seront les conséquences. De même, il se demande quelles sont les conséquences et s'il faut cultiver sur des terres moins productives. Ils n'ont pas de réponse à cela. Enfin, on parle de 17% du territoire ayant les dispositions de mesures de protection pour la biodiversité, ce qui diffère de la fonction des SPB. En effet, un agriculteur a le droit à tout moment de substituer un SPB de qualité 2 pour cultiver par exemple des céréales. Toutefois, si cette zone devient protégée, il ne sera alors peut-être pas possible de changer la SBP. Qu'est-ce que signifie être mis sous protection ? En matière d'aménagement du territoire, avoir une politique publique qui verrouille autant de surfaces terrestres pour la biodiversité avec des perspectives d'acquisition foncière, de changement de règlement, cela fait peur. Ils ont peur que l'avenir amène un périmètre administratif régi par des bases légales qui verrouillent la possibilité d'agir pour d'autres politiques publiques et en particulier pour la production alimentaire.

Une députée PDC rappelle qu'ils ont parlé du rôle des pollinisateurs et des typhlodromes dans le contexte de la biodiversité systémique. D'autres

procédés existent, comme celui de la répartition des phéromones dans les vignes afin d'éviter la multiplication d'insectes ravageurs. Elle lui demande si la pratique du « mulching » dans la semence du colza par exemple fait partie de la biodiversité systémique, car cela permet de ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage.

M. Erard a parlé de services écosystémiques. Dans l'agriculture de conservation, ils vont semer une trentaine d'espèces sur une même parcelle, ce qui va permettre le développement de l'entomofaune. En revanche, cela n'a pas empêché des ravageurs de s'attaquer au colza et d'éviter des traitements. Néanmoins, le fait de couvrir le sol va créer une concurrence en lumière et en eau, ce qui va limiter l'emploi des herbicides.

Il précise que l'agriculture de conservation sans labour est de 500 hectares, alors que l'agriculture de conservation couverte de végétation est de 1600 hectares. Il ajoute que c'est un excellent piège à carbone et que le 24 septembre prochain aura lieu une démonstration publique à Aire-la-Ville dans le but de présenter ces concepts agricoles.

Une députée PDC a été étonnée de constater à la présentation du département que le lac n'était pas pris en compte dans les pourcentages destinés à la biodiversité.

M. Erard ne connaît pas les raisons qui ont conduit le département concerné à ne pas inclure le lac dans ces calculs. Selon lui, c'est un biotope intéressant pour la biodiversité.

M. Erard ajoute que, s'ils cumulent les 1450 hectares de SPB et la surface forestière, ils sont à 18%.

M. Wegmuller indique qu'il y a 3000 hectares de forêt (12%) et 1450 hectares de SPB (6%, ce qui correspond aux 14% de SPB de la SAU), soit un total de 18%. M. Erard souhaiterait amender ce plan d'action avec des réponses claires.

Un député Ve entend leurs inquiétudes et le manque de réponses claires. La manière dont les surfaces sont calculées ne leur a pas été précisée durant la présentation du département, jugée trop complexe. A ce stade, ils ne savent pas sur quelle forme la mise de protection aura lieu. Toutefois, il pense que le passage à une qualité supérieure donne certainement aux agriculteurs un certain délai d'adaptation.

M. Erard répond qu'il y a un délai de 8 ans.

M. Wegmuller ajoute que c'est lié à une ordonnance en lien avec l'agriculture sur base volontaire des agriculteurs. Ainsi, ce sont les agriculteurs qui décident s'ils souhaitent mettre une zone de leur domaine

d'exploitation en SPB et s'ils souhaitent entreprendre les démarches afin de passer à une qualité 2. Il s'agit d'une prestation de l'agriculteur pour améliorer la qualité. Demain, si une zone de bonne qualité se trouve dans une infrastructure écologique reconnue par les plans directeurs cantonaux ou communaux, l'art. 18b de la LPN dit que le canton doit prendre les mesures nécessaires pour préserver et maintenir une espèce présente ou un biotope d'importance cantonale. Ainsi, un élément considéré comme digne de protection selon la LPN empêche l'agriculteur d'enlever cette SPB. L'application de la LPN en zone agricole amène une crainte, car on ne sait pas à partir de quel moment une mesure mise en œuvre sur base volontaire d'un agriculteur sur son exploitation, dans le cadre d'une vision de rotation de culture tous les 8 ans, peut être verrouillée selon la LPN. Le jour où cette SPB se situe dans une zone d'infrastructure écologique identifiée par ce plan d'action, il y aura plus de difficulté à reconvertir cette SBP que si elle ne s'y trouve pas. Ces incertitudes ajoutent une couche supplémentaire de politique publique et de complexité pour les exploitants agricoles. Par conséquent, la moindre des choses dans le cadre d'un plan d'action est d'apporter des éléments d'explication à la mise en œuvre, ce qui manque clairement. Ils savent qu'ils vont passer de 10% à 17%, mais ils ne connaissent pas les incidences.

Un député Ve remarque que le département ne leur a pas précisé où se situeront ces 30%. L'infrastructure écologique est un terme important étant le pendant de l'infrastructure bâtie. L'infrastructure écologique est aussi forte que l'infrastructure bâtie, et l'ennemi de la zone nature est plus la zone bâtie. Il pense que l'infrastructure écologique mérite tout autant d'être défendue que l'infrastructure bâtie. AgriGenève a participé au travail des fiches agricoles. Il comprend qu'il n'y a pas mention de ces pourcentages dans ces fiches.

M. Erard indique qu'à l'issue de l'élaboration de ces fiches ils étaient rassurés et qu'ils les ont validées. Ce n'est qu'à la fin du document complet qu'ils ont découvert ces pourcentages.

Le député Ve ajoute que le département a expliqué que la zone agricole doit favoriser une augmentation de la qualité pour comptabiliser une partie des SPB qui ne sont pas actuellement intégrées dans le décompte des 30%. Selon lui, le département doit faire un effort dans le domaine du bâti afin de gagner des surfaces au détriment de la densification et d'accroître le bien-être des habitants. Il va falloir un jour arrêter de densifier et favoriser des mesures qui rendent la vie agréable. La stratégie démontre qu'il n'est pas possible de faire l'économie de la biodiversité, sinon ils vont droit dans le mur. Il y a un véritable besoin de collaboration. Il entend toutefois leurs craintes.

M. Erard insiste sur le fait qu'AgriGenève souhaite avant tout obtenir des réponses à leurs interrogations. A ce stade, ils n'ont pas les éléments prépondérants concernant l'agriculture leur permettant de se positionner face à cette stratégie et le plan biodiversité.

Le député Ve souligne que la CCDB intègre de nombreux milieux et qu'elle a participé à l'élaboration des fiches. C'est un forum qui permet aux différents acteurs de se défendre et d'apporter leurs points de vue.

Une députée PLR comprend que les 6 fiches agricoles ont été validées par le comité d'AgriGenève et que les milieux agricoles ont été intégrés dès le début du processus. Elle leur demande de réexpliquer le processus et s'aligne sur l'intervention du député Vert concernant leur prise de position. Elle aimerait savoir si AgriGenève souhaite refuser ou accepter cette stratégie et son plan d'action avec des modifications.

M. Erard répond que, au printemps 2017, l'OCAN a intégré les agriculteurs dans le processus en les faisant participer à un atelier composé de divers représentants de l'administration et une délégation d'AgriGenève. C'était une première étape de concertation dans laquelle ils ont été entendus en partie. Les fiches agricoles ont été établies durant deux séances de discussion et soumises au comité d'AgriGenève qui les a adoptées. Le problème est en réalité survenu à la lecture du document final dans lequel il manque selon eux des éléments essentiels à sa compréhension. AgriGenève ne souhaite pas accepter le plan d'action tel que proposé mais y ajouter des éléments clairs via des amendements. Selon lui, adopter ce plan d'action tel quel est un chèque en blanc. Il rend attentif sur le fait que des sujets comme celui de la loi sur la biodiversité sont très certainement adoptés à l'unanimité en raison du fait qu'il est mal vu de s'opposer à des sujets aussi primordiaux. Il peut toutefois avoir des divergences sur la mise en œuvre mais pas sur le principe. Il conclut qu'AgriGenève a un réel besoin d'éclaircissement sur ce plan d'action.

Discussion interne

La présidente a noté la demande d'une députée PDC d'auditionner le service du lac et des eaux.

M^{me} Salibian Kolly revient sur l'audition d'AgriGenève. Elle explique qu'un total de 10 groupes de travail ont été menés sur différents champs d'application de la biodiversité. En ce qui concerne AgriGenève, ces derniers se sont penchés sur le chapitre 6, soit l'aire agricole. Le service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche s'est chargé du chapitre sur les cours d'eau et le lac dont il l'est l'auteur. Elle se propose de les contacter et

de leur demander directement les raisons qui ont conduit à exclure le lac. Actuellement, des roselières ont été installées sur les quais de Cologny où ils espèrent développer la biodiversité. Ils commencent à entreprendre des travaux de renaturation avec, par exemple, le jardin d'eau de la plage des Eaux-Vives. La biodiversité est doucement en train de se développer au bord du lac et il est donc possible que cela n'ait pas encore été pris en compte pour ces raisons.

Une députée PDC comprend donc que le processus décisionnel a intégré des acteurs liés à différents champs d'application afin qu'ils puissent donner leur position. AgriGenève a travaillé sur les fiches agricoles. Cependant, dans l'introduction de ce plan biodiversité, il est fait mention des 30%. Elle essaie de comprendre si tous les acteurs ont été consultés.

M^{me} Salibian Kolly explique que la stratégie biodiversité a été élaborée par secteurs. Pour le plan d'action, le département souhaitait présenter la stratégie et sa traduction concrète sous forme d'actions. Suite à un retard, ils ont décidé de travailler par champs d'application de la stratégie. Les groupes de travail se sont réunis pour travailler sur leur champ d'application et c'est pour cela qu'AgriGenève n'a consulté que son champ d'application.

Une députée PDC est perplexe par rapport à l'implication d'AgriGenève. En effet, compte tenu du fait que la CCDB s'occupe de l'ensemble du plan d'action et qu'AgriGenève en est membre, elle se demande comment il est possible que ces derniers n'aient pas eu accès à l'entier du plan d'action et n'aient pas vu ces éléments.

M^{me} Salibian Kolly confirme qu'il y a deux membres d'AgriGenève au sein de la CCDB. La CCDB a validé la stratégie et son plan d'action.

Audition de M^{me} Isaline Probst Schär et M. Jean-Pascal Gillig, représentants des associations membres de la Plateforme Nature et Paysage de Genève

M. Gillig est représentant du WWF Genève et M^{me} Probst Schär représentante de ProNatura. Ils sont aujourd'hui présents en tant que membres de la Plateforme Nature et Paysage qui regroupe 14 associations de protection de la nature et du paysage. Elle comprend des défenseurs du paysage, du patrimoine suisse, la fédération des architectes paysagistes, des spécialistes de la nature, des généralistes de la nature, des chasseurs et des pêcheurs, etc. Cette Plateforme Nature et Paysage est ouverte aux défenseurs de la nature au sens large. Ils ont publié un manifeste pour la nature et le paysage de Genève avec 21 mesures prioritaires (disponible sur pnpge.ch) dans le cadre de cette législature. Ils ont été surpris de voir que pratiquement

toutes ces mesures ont été intégrées dans le plan d'action biodiversité et affirment que la Plateforme Nature et Paysage soutient le plan d'action qui découle de la stratégie validée par le Conseil d'Etat il y a deux ans.

Il rappelle que la nature est une condition *sine qua non* de la vie (l'eau, l'air, la nourriture, les arbres, la beauté du paysage, etc.). La nature a de nombreux effets bénéfiques pour l'homme et permet entre autres la pollinisation. En 2014, l'Office fédéral de l'environnement a estimé que l'appauvrissement de la biodiversité pourrait générer des coûts de 25 milliards de francs/an d'ici à 2050, soulignant l'importance de lutter contre son déclin. La biodiversité est importante pour les Genevois et Genevoises. L'Etat a fait un sondage « Genève 2050 » en 2019 qui montre que (1) 83% des Genevois estiment que l'environnement et les écosystèmes sont les principaux facteurs qui influenceront la santé et (2) 75% reconnaissent l'importance des efforts à faire pour préserver la biodiversité genevoise. L'Office fédéral de l'environnement a montré que 95% de la population a un sentiment d'attachement à la nature et à sa beauté. Durant le confinement, l'attachement des Genevois et des Genevoises à la nature s'est fait sentir. Il y a un véritable besoin de se reconnecter à celle-ci, surtout en période de crise.

Au niveau mondial, le rapport « Planète vivante 2020 » du WWF est sorti. Le WWF et différents organes universitaires étudient l'évolution de la population des vertébrés. Depuis 1970, la perte sèche de la population des vertébrés s'élève à 68%, ce qui a donné lieu à ce qu'on appelle la 6^e extinction de masse. Les principales causes sont la perte de l'habitat, la chasse illégale, une agriculture non durable, la surpêche et le réchauffement climatique. Au niveau de la Suisse, l'état de la biodiversité est insatisfaisant. En effet, la moitié des milieux naturels et un tiers des espèces sont menacés. A Genève, on recense 40% des espèces suisses de la flore en raison de critères géographiques et de la proximité des alpes, du lac et des rivières qui donnent une biodiversité riche. Le constat est que la biodiversité est fragile et perturbée par des sécheresses de plus en plus fréquentes et intenses. Cette fragilité est une problématique sérieuse qui met en danger la richesse de la biodiversité du bassin genevois. Pour eux, la biodiversité doit être une priorité politique du canton. La biodiversité est une question urgente bien qu'ils soient aussi conscients qu'il y a d'autres politiques publiques à mener. En effet, il faut continuer à chercher des solutions pour les logements, des voies de mobilité et des lieux d'activités mais aussi préserver la nature. La Plateforme Nature et Paysage favorise le pragmatisme et cherche des solutions avec l'ensemble des acteurs du territoire. En ce sens, elle a accepté une collaboration avec l'office de l'urbanisme pour revoir les plans localisés

de quartier et y ajouter de la nature. Il insiste sur l'importance de travailler ensemble et autrement. Le plan d'action a été construit avec une majorité d'acteurs, dont AgriGenève. Il intègre une vision partagée des acteurs et ne se limite pas à une réflexion interne de l'Etat.

M^{me} Probst Schär indique que la loi sur la biodiversité votée en 2012 demande une stratégie biodiversité et un plan d'action. La stratégie dresse les lignes directrices du canton en termes de biodiversité et de conservation. Elle indique également vouloir retrouver des milieux perdus. Le plan d'action a été élaboré sur la base d'une collaboration entre plusieurs experts. En effet, les services l'Etat ont collaboré avec le privé, la Confédération, l'économie, des offices de l'Etat et la société civile, etc. Il est ainsi le produit d'une collaboration et le fruit d'un partenariat. Au niveau de la Plateforme Nature et Paysage, certains membres font également partie de la commission cantonale de la diversité biologique. Par ailleurs, des non-membres de ladite commission ont pu participer à la phase de consultation. Le plan d'action est une application de toute une réflexion sur la biodiversité. Il leur semble pragmatique et équilibré, reflétant le grand travail réalisé par les services de l'Etat et ses partenaires. Ces derniers ont mis en exergue ce qui est déjà réalisé, soit 65 fiches sur 117. Il y a une identification des nouvelles mesures nécessaires à court terme.

Le plan d'action s'articule autour de 3 objectifs : (1) réhabiliter l'infrastructure écologique, (2) renforcer le lien de la population avec la nature et (3) adopter le réflexe de la biodiversité dans l'aménagement du territoire. Ces objectifs sont pertinents et vécus au quotidien par les associations membres de la Plateforme Nature et Paysage. L'éducation ressort comme une thématique essentielle du plan d'action s'alignant avec l'ensemble des documents-cadres. Elle ajoute qu'il y a un réel manque au niveau de l'éducation et de la sensibilisation. Afin de pallier ce manque, de nouvelles mesures sont mentionnées dans ce plan d'action. Dans la vie associative, les associations membres s'engagent pour l'éducation à titre volontaire et sans financement de l'Etat. Les activités proposées sont toutefois ponctuelles et ne touchent que certains élèves. Elle souligne le danger de la cohérence et de la pérennité de ces activités. La Plateforme Nature et Paysage soutient ce plan d'action même s'il reste perfectible. De nouvelles mesures pourront être ajoutées dans les prochains plans d'action. Ils estiment urgent d'adopter ce plan d'action et de mettre en application les mesures s'y trouvant. En effet, comme souligné par M. Gillig, la perte de biodiversité entraînera des coûts financiers conséquents. A titre d'illustration, elle cite l'exemple de la Chine qui se retrouve contrainte de polliniser ses cultures par de la main-d'œuvre humaine. Financer la biodiversité apporte du

travail, au niveau local, des bénéfiques et une meilleure qualité de vie. En Suisse, la valeur des services annuels de la nature pour 2012 a été estimée par la Confédération entre 2,3 et 3,2 milliards. De plus, diverses études nationales ont montré que le profit global des services de la nature de l'Ecosse est 7 fois supérieur aux coûts des mesures de protection. Les hommes dépendent de la biodiversité et la biodiversité de Genève dépend d'eux ce soir.

Une députée PDC revient sur le taux de 30% du territoire dédié à la biodiversité. Elle se demande si la Confédération demande à tous les cantons d'atteindre ce seuil des 30% ou si c'est un taux global à atteindre. Cela pose des questions de répartition. Il est par exemple plus facile d'atteindre ce seuil à Zoug qu'à Genève, par rapport au bâti et aux terrains disponibles. Elle demande comment réaliser ce taux, sur quelles terres et avec quelles contraintes, notamment envers les paysans. Elle n'a jamais visité l'Ecosse, mais elle imagine que la proportion de bâti et de nature n'est pas la même que celle de Genève. Par conséquent, elle questionne la comparaison des résultats de l'Ecosse avec ceux de Genève, car la nature et le bâti diffèrent entre les deux régions. En termes d'investissements financiers, elle demande s'ils sont au courant des aides en devenir ou des aides d'ores et déjà mises en place à Genève pour conserver la biodiversité. En tant qu'organisation faîtière, elle suppose qu'ils sont informés.

M. Gillig précise que la Plateforme Nature et Paysage n'est pas une faîtière et qu'ils sont un simple regroupement d'associations autour de ce manifeste. Sur la question des 30%, 17% sont dédiés à la protection de la biodiversité. Suite aux objectifs d'Aichi de 2010, la Confédération s'y est engagée et demande aux cantons d'y contribuer. Il ne sait pas si la contrainte légale est obligatoire pour chaque canton. En revanche, Genève se situe à un pourcentage du territoire protégé élevé d'environ 10%. Il est important d'atteindre ces 17% et d'avoir des territoires sanctuarisés. Il souligne la difficulté de contenir l'engouement de la population de profiter des espaces de la nature comme ceux proposés par l'Aire ou l'Allondon. C'est pourquoi il y a un besoin de sanctuariser certains espaces pour permettre plus de liberté à la population sur le reste du territoire. Eux se préoccupent particulièrement des 13% dédiés aux corridors qui relient ces réserves naturelles. Ces corridors peuvent être faits un peu partout. Comme il l'a souligné, ils ont eu une collaboration avec l'office de l'urbanisme pour réfléchir à intégrer la nature dans les PLQ. L'agriculture genevoise joue un rôle prépondérant dans les corridors biologiques et contribue déjà au double de SPB (14%). L'idée n'est pas de demander aux agriculteurs de doubler les SPB et de leur imposer des contraintes. Au contraire, les agriculteurs sont des acteurs moteurs pour

atteindre ces 14% de réservoirs de biodiversité. Par conséquent, il est important de leur donner la possibilité de s'engager volontairement à faire plus. Le plan d'action demande de favoriser la qualité des SPB et d'améliorer la fonctionnalité des corridors biologiques. Les zones urbaines représentent un levier important dans lesquelles un grand travail peut être fourni. L'agriculture n'est pas uniquement un corridor faunistique mais aussi un bien pour la population. La végétation permet de diminuer les effets du réchauffement climatique et notamment des vagues de chaleur.

M^{me} Probst Schär ajoute que le commentaire sur l'Ecosse permet de quantifier les profits d'un pays sur les milieux naturels protégés. Ceci permet d'illustrer combien la nature rapporte, mais, bien évidemment, ceci ne permet pas de comparer l'Ecosse à Genève. Ces profits sont ignorés de la population qui ne perçoit pas la nature en termes de profit mais en besoin de s'aérer. Par ailleurs, une grande partie du financement à la biodiversité est dévolue aux zones protégées, dont les réserves, et à la nature en zone agricole. Au niveau de l'éducation, pourtant, la part de financement est faible.

M. Gillig estime important de donner un ordre de grandeur des bénéfices reliés à la biodiversité, mais il ne faut pas s'y arrêter. La biodiversité est une urgence écologique dont le cadre est dicté par des objectifs internationaux et nationaux au même titre que le climat. Chaque mètre carré, chaque acteur compte. Il faut travailler avec l'ensemble des acteurs et des agriculteurs. En outre, il souligne le vrai changement de paradigme qui s'instaure avec le réflexe nature et biodiversité dans les prises de décision. Ce changement aura un effet conséquent pour les prochaines générations. Il est important d'éduquer les jeunes sur le terrain, un aspect qui est insuffisant dans le canton de Genève. L'investissement dans les enjeux de l'éducation est fondamental selon lui.

Une députée PDC rebondit sur la formation continue des enseignements. Dans le document, elle a lu que des formations seront planifiées sur la biodiversité et l'agriculture durable. Pourtant, elle a constaté que les agriculteurs ne sont pas proposés parmi les acteurs. Elle est surprise de cet oubli si important.

M. Gillig répond qu'ils ont été consultés, mais qu'ils n'ont pas rédigé ce plan d'action. Il lui donne raison et affirme que c'est un acteur phare dans l'agriculture durable. Il ne saurait dire si c'est un oubli ou un manque. Sur les fiches d'action sur la réduction des produits phytosanitaires, seul AgriGenève a été invité par le département. Il faut beaucoup plus de transparence.

La même députée PDC revient sur les 13% liés aux corridors et aux SPB. Elle indique que beaucoup de gens se sont mis à circuler ce printemps dans

ces surfaces, ce qui entraîne des dommages gravissimes pour les paysans au niveau des amendes et de retraits des contributions de la Confédération sur les SPB. Certains ont même essayé leur 4×4. Elle comprend qu'ils souhaitent plus de circulation. Par rapport à ces corridors, s'ils sont situés dans les SPB, ils ne seront pas utilisables par la population.

M. Gillig espère que ce plan d'action permettra une meilleure sensibilisation du public. Il regrette que la population se promène dans des zones de culture et dans les réserves naturelles strictes. Il espère des actions de l'Etat pour sensibiliser la population.

Une députée Ve revient sur le financement de la formation. Par rapport à la stratégie et le plan d'action, elle demande quels sont les véritables manques hormis les sorties de classe. Elle se demande si le manque touche la collaboration interdépartementale ou des formations trop généralistes des enseignants. De plus, elle se demande si la priorité concerne la formation des enseignants en termes de sorties sur le terrain ou un problème de manque de réflexe d'intégrer la biodiversité. Selon elle, il est difficile de faire plus au niveau de la grille horaire des écoles. Elle aimerait savoir à quel niveau c'est plus urgent et prioritaire par rapport à ce plan d'action.

M^{me} Probst Schär explique que Pro Natura a un fort volet d'éducation à la nature. Depuis plusieurs années, ils organisent des sorties, notamment pour les 5P. Ils n'ont pas assez de ressources et de personnels pour le faire auprès de chaque canton et de toutes les classes. Actuellement, les enseignants demandent une formation à Pro Natura sur une base volontaire. Le plan d'action va établir la norme de former les enseignants à la biodiversité et de permettre aux élèves de vivre la nature à travers des sorties. Il est difficile de donner une priorité aux thématiques citées. Le réflexe biodiversité au niveau de la formation des enseignants aux élèves pose des problèmes d'horaire. Ceci demande une réflexion du DIP sur comment amener l'éducation à la nature à un niveau identique aux autres branches. L'école doit expliquer aux enfants dans quel environnement ils vivent, car ces derniers représentent l'avenir. Elle dirait que la priorité est d'introduire des sorties obligatoires pour tous les élèves du canton.

La même députée Ve explique que des thématiques transversales sont incluses, comme la gestion des déchets dans les sciences de la terre, la géographie, etc. Elle a le sentiment que c'est assez bien traité et pense que la priorité est à donner aux sorties, car il y a un fossé entre les enfants de la ville et ceux de la campagne.

M. Gillig ajoute qu'il est effectivement plus difficile d'ajouter des heures de sorties lorsque les élèves grandissent. Il doit y avoir de la transversalité

entre les différentes matières. Le WWF offre la possibilité aux enseignants de venir dans leur classe dans le but de discuter d'un thème spécifique, ce qui représente un certain coût pour payer les moniteurs. Il souligne le blocage financier du côté des professeurs qui sont volontaires et proactifs. Cette année, le WWF a offert ces prestations et ils ont remarqué un clair engouement des professeurs. Il pense qu'il y a un manque de communication de ces activités du DIP au corps enseignant. Ils n'arrivent pas à entrer et discuter de ces sujets avec le DIP. De plus, il faudrait donner une certaine flexibilité aux enseignants afin de proposer des activités en dehors du programme classique.

La députée Ve pense que l'offre des associations est grande et qu'une sélection doit se faire. Elle demande s'ils ont des partenariats avec l'Université de Genève. Elle se rappelle que l'université avait des programmes d'animation.

M. Gillig répond qu'ils sont en contact avec l'Université de Genève pour des projets scientifiques comme la plateforme GE21. Ce sont des données importantes pour le militantisme en faveur de l'environnement.

Un député Ve rejoint les propos de la députée Ve concernant le fossé entre les élèves de la ville et ceux de la campagne. Il leur demande s'il leur est possible de proposer plus de sorties auprès des classes en ville ou si ce sont uniquement des interventions aléatoires sur demande de l'enseignant qui sont prévues.

M. Gillig répond qu'ils ne choisissent pas les écoles, cela dépend de l'enseignant. En revanche, ils collaborent avec la Ville de Genève pour le parascolaire et ils ont développé un projet « Dehors à petits pas » pour la petite enfance. Les encadrants sont demandeurs pour être formés et se sentent désarmés. C'est un projet en phase pilote qui doit encore se développer et qui demande une aide externe des communes.

M^{me} Probst Schär ajoute que, dans le cas de Pro Natura, ce sont aussi les enseignants qui les contactent. Ces derniers sont freinés par les directeurs d'établissement. Il n'y a pas de possibilité d'entrer au DIP pour discuter de ce sujet.

Une députée MCG entend la bonne volonté. Le plan directeur cantonal précédent annonçait 100 000 personnes supplémentaires d'ici à 2030. Elle se demande si leur travail n'est pas complètement inutile. Elle leur demande ce qu'ils en pensent.

M^{me} Probst Schär pense que, même s'il reste un infime espoir, il faut le saisir.

La députée MCG demande s'il n'y a pas des moyens de procéder autrement.

M. Gillig pense qu'il faut valider un plan d'action biodiversité pour accompagner cette augmentation démographique et minimiser l'impact de la pression humaine sur la nature. Il faut savoir comment vivre avec la nature au mieux. Il y a une importance de l'accueil du public et de la sensibilisation à la nature pour montrer la beauté de la nature.

La députée MCG revient sur l'évolution des constructions dans le canton de Genève. Elle a une vision depuis les années 50. Elle se rappelle que le site de Battelle a été construit lorsqu'elle avait environ 12 ans. Depuis, la ville s'est largement étendue, grignotant chaque espace au fil du temps. Finalement, la proportion qu'ils proposent de sauver est réduite à une proportion si congrue que Genève va ressembler à Manhattan si le canton évolue de la sorte. Elle se sent désespérée par rapport à la situation et se demande réellement si ces petites mesures vont changer quelque chose.

M. Gillig répond qu'il n'y a pas que de petites mesures et qu'il y a des mesures en interne de l'administration. La communication entre les services représentera déjà un bond important, notamment entre les acteurs de la planification territoriale. Il ne remettrait jamais en question l'accueil de la population sur un territoire et pense qu'il est possible de concilier densification et nature. En ce sens, ils collaborent avec l'office de l'urbanisme. Il faut travailler sur la qualité et il rejoint son propos de ne pas tout bétonner. Il pense que le potentiel de développement existe, mais qu'il doit être fait avec des contraintes fortes liées aux enjeux de la nature. Si ces contraintes existent, il est alors possible de concilier nature et développement urbain.

M^{me} Probst Schär remarque que des pistes s'ouvrent depuis quelques mois. Leur collaboration avec l'office de l'urbanisme est un parfait exemple. Ils sont heureux de démarrer ce dialogue. De plus, ils sentent un soutien de la population qui demande de la nature. Elle perçoit un éveil sur cette nature. Elle pense qu'à travers le dialogue entre les différents acteurs, ils vont trouver une solution pour accompagner l'aménagement du canton. Ce dialogue n'était pas existant auparavant.

M. Gillig revient sur la collaboration de la Plateforme Nature et Paysage avec l'office de l'urbanisme. Il met l'accent sur l'accélération de ces dernières années et félicite l'administration en ce sens. Le plan d'action est en route, mais il y a un besoin d'ancrer ces actions dans une légitimité politique. La Plateforme Nature et Paysage demande de valider ce plan d'action qui est déjà lancé et de le soutenir politiquement.

M^{me} Probst Schär ajoute que ce plan d'action est primordial.

M. Gillig conclut en indiquant que le journal Le Courrier parle dans son article du jour du déclin des insectes en Suisse, ce qui souligne l'actualité de ces enjeux.

Séance du 15 octobre 2020

Suite à la multitude de demandes de correction du PV, une députée PDC, ainsi que la présidente se sont étonnées du nombre de corrections apportées par le département.

M^{me} Salibian Kolly constate que ces nombreuses modifications concernent principalement la forme des propos. Elle exprime également son étonnement, d'autant plus qu'en règle générale la forme ne subit aucune modification si le sens des propos exprimés reste intact.

Audition de M. Xavier Magnin, président, accompagné de M. Philippe Aegerter, directeur adjoint de l'ACG

M. Magnin remercie la commission de les recevoir afin de leur donner l'occasion de s'exprimer sur la biodiversité. Il tient à rappeler que les communes sont sensibles aux questions environnementales. Certaines communes ont déjà commencé à travailler sur la biodiversité. En préambule, il précise également qu'avec cette nouvelle législature communale, l'ACG a décidé, sur proposition du bureau et de son comité, de créer une commission dédiée spécifiquement à l'environnement. Il s'agit de la 7^e commission créée par l'ACG. L'ACG était venue s'exprimer en février 2020 pour donner un préavis favorable sur le PL 12579 qui concerne également la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique. Le comité de l'ACG s'est saisi de ce projet sur la biodiversité lors de sa séance du 5 octobre 2020.

Il s'agit de démontrer la proactivité des communes et de constater ce qui a été fait en lien avec la biodiversité. Des études sont réalisées pour évaluer l'état de la biodiversité sur le territoire et inventorier le patrimoine arboré. Des surfaces sont construites pour créer des espaces dévolus à la biodiversité notamment par les fleurs, les bosquets, les murs en pierre sèche. Des abris pour la petite faune sont installés comme les « hôtels à insectes », avec une participation des écoles, ainsi que des corridors biologiques pour le passage de la faune.

Il y a également la limitation des fauches et des tontes ainsi que de l'arrosage en été, la limitation voire l'interdiction des produits phytosanitaires et des pesticides. Il y a également la création d'étangs naturels et de bassins

de rétention des eaux pluviales. Des aménagements de potagers urbains, de végétalisation des toitures et d'économie de l'éclairage public font partie des mesures mises en place. La totalité des communes ont d'ailleurs participé à la dernière édition de « La nuit est belle ! » dont l'objectif est de diminuer les pollutions lumineuses. Une nouvelle édition aura probablement lieu prochainement. Il y a aussi régulièrement des campagnes de sensibilisation avec des balades écologiques, l'installation de panneaux didactiques, des visites, etc.

Les communes sont donc ouvertes à la biodiversité et prêtes à aller de l'avant en ce qui concerne la préservation de l'environnement. C'est donc avec un grand intérêt que le comité a reçu ce projet et la stratégie biodiversité 2030. Durant l'examen, le comité s'est principalement concentré sur la fiche 2.1 (p. 306 et 307 du rapport), qui concerne spécifiquement les communes.

Le premier point consiste à valider la proposition d'encourager la nomination d'une personne de référence pour la biodiversité dans les communes. Cela permettrait d'avoir un interlocuteur privilégié. Ce serait tout à fait envisageable pour les communes. A également été préavisé favorablement l'accompagnement des communes pour déployer trois mesures qui sont le fait de renforcer la biodiversité, promouvoir la trame noire et poursuivre les efforts de sensibilisation de la population.

L'ACG a aussi jugé opportun que le canton soutienne les communes pour l'élaboration de leur propre plan d'action de biodiversité afin de le mettre en marge des plans directeurs communaux. La proposition de mise à disposition d'un outil cartographique a également été validée. Il est important que le canton aide les communes sur ce point-là. Une meilleure coordination entre le canton et les communes est souhaitée, ainsi que la promotion des bonnes pratiques par le biais notamment d'ateliers. C'est aussi l'un des objectifs de la future commission de l'ACG.

Sur le fait de promouvoir le WWF, il a été décidé de laisser l'autonomie communale afin que chaque commune soit libre de décider. L'ACG considère qu'elle n'a pas à promouvoir une association plutôt qu'une autre.

En conclusion, l'organe exécutif de l'ACG (le comité) a accueilli avec un grand intérêt et avec beaucoup de bienveillance cette stratégie biodiversité et y est très favorable. C'est à l'unanimité des personnes présentes que cela a été validé.

Une députée PDC émet deux remarques. Elle voit que l'ACG est très sensible au fait de nommer un référent biodiversité au niveau communal. Elle se demande si la présence de gardes champêtres formés à la biodiversité, qui

pourraient être des garants sur les terrains agricoles et dévolus à la biodiversité, pourrait également être envisagée.

M. Magnin indique qu'ils n'ont pas été aussi loin sachant que les communes ne pourront probablement pas toutes se le permettre. L'objectif principal était surtout d'avoir une personne formée dans ce domaine au sein de l'administration communale qui pourrait être la référente par rapport au canton et s'occuper de la biodiversité sur le territoire communal. Certaines communes n'ont qu'un secrétaire général et il est donc difficile de donner du temps de travail pour un délégué ou un représentant. Le but est de créer un contact avec le canton et, dans la mesure du possible, il s'agirait dans ces communes d'avoir une action sur le territoire et éventuellement d'aider le conseil administratif.

Une députée PDC évoque la promotion du WWF en se demandant si cela figure dans la fiche du plan d'action. Elle est ravie que le libre choix soit laissé aux communes.

M. Magnin confirme que c'est dans le plan d'action.

Un député UDC indique qu'il ne faudrait pas favoriser une association plutôt qu'une autre. Il se demande ce que les communes pensent faire pour les paysans et si leur rôle essentiel a été pris en compte.

M. Magnin confirme que, pour l'ACG, l'agriculture genevoise est très importante. A titre personnel, étant lui-même issu d'une famille agricole, il ne laissera pas faire certaines choses qui risqueraient de préteriter l'agriculture.

Un député Ve se réjouit de voir que les communes s'investissent dans ce domaine. Il s'interroge sur l'ordre de grandeur de l'investissement financier selon les communes et relève qu'il y a certainement de grandes différences selon les communes. Il se demande si les communes sont prêtes à adapter leur budget à ce niveau-là.

M. Magnin confirme que c'est le cas. Il indique qu'il ne sait pas exactement combien chaque commune investit dans ce domaine, mais en tout cas, à Plan-les-Ouates, une motion demandant d'investir dans la biodiversité a été acceptée. Le Conseil administratif a répondu à cette motion avec un plan sur 10 ans dont la première tranche d'investissement est de plus de 300 000 francs. Il confirme la volonté d'un certain nombre de communes d'aller de l'avant pour la biodiversité. En ce qui concerne Plan-les-Ouates, c'est notamment pris en compte en lien avec les projets urbanistiques de la Chapelle Les Sciens et des Cherpines sachant que l'on veut préserver la biodiversité tout en développant ces grands aménagements.

Un député UDC s'inquiète de voir que chaque commune a son programme, car cela risque d'engendrer une perte d'efficacité et d'argent. Il évoque sa commune, Satigny, en déclarant qu'il ne comprendrait pas qu'il y ait une personne pour s'occuper de la biodiversité à Satigny et qu'il en soit de même à Russin, à Aire-la-Ville et à Dardagny alors que ce sont quatre communes viticoles et agricoles qui pourraient créer des synergies.

M. Magnin indique que cette résolution et ce plan d'action permettent justement d'avoir une vision globale et de coordonner les choses. Il est noté très clairement qu'il y aura un soutien du canton et que les communes relaieront leurs bonnes pratiques au canton, qui aura un rôle de contrôle et de coordination. Dans la future commission de l'environnement, c'est l'un des points qui pourra être traité pour qu'il y ait une certaine cohérence.

Une députée PDC se demande comment changer le fait que figure dans cette fiche la promotion du WWF, sachant que les députés ne peuvent pas modifier le plan et qu'il faut intégrer la notion de libre choix sur ce point. En ce qui concerne la future commission de l'ACG, elle aimerait savoir s'il a été envisagé d'introduire « environnement et agriculture » dans le nom de la commission, comme c'est le cas pour la commission du Grand Conseil dont le nom fait sens pour les membres, sachant que ces deux aspects recourent les différentes sensibilités.

M. Magnin déclare qu'il faudra voir comment l'ACG vient ici faire ses remarques sur le plan, mais, après, ce ne sera plus de son ressort. La commission de l'ACG n'a pas encore été créée et son appellation n'a pas été arrêtée. Ce nom lui conviendrait tout à fait à titre personnel et il fera une proposition dans ce sens-là.

Un député Ve entend le fait qu'il n'y a pas de raison de privilégier le WWF plutôt qu'une autre association, mais il s'agit là simplement d'une action organisée par le WWF qui s'appelle « Dehors à petits pas » pour encourager les structures de petite enfance à sortir davantage au contact de la nature. Cela ne le dérange pas, mais il pense que chaque commune devrait pouvoir choisir si elle souhaite mettre en œuvre ou non cette action.

Audition de MM. Gilles Mulhauser, directeur général de l'office cantonal de l'eau, et Bertrand von Arx, directeur du service de la biodiversité

Une députée PDC a deux questions pour le département. Elle a cherché dans les comptes 2019 la ligne pour le financement sur la biodiversité, mais elle ne l'a pas trouvée. Elle souhaiterait savoir ce qui a été investi en 2019 pour améliorer la biodiversité du canton.

Elle a également une question en lien avec le rapport d'activité n° 152 de la Cour des comptes sur l'évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité. Elle mentionne la page 58 du rapport qui concerne les cinq recommandations, qui ont été acceptées. Elles sont toutes ouvertes et récentes. Elle relève que la réalisation des recommandations 2 à 5 était conditionnée à l'acceptation du plan biodiversité 2020-2030 et ce plan a été adopté par le Conseil d'Etat le 10 juin 2020. Il a été accepté et elle se demande pourquoi, sur le plan de la procédure, le plan biodiversité est accepté avant la stratégie, qui elle est soumise plus tard au Grand Conseil.

M. von Arx confirme qu'il n'y a pas de ligne dans le budget qui s'appelle « plan biodiversité ». Chaque partenaire a identifié dans son propre budget les rubriques qui alimentent les différentes actions en cours qui ont été relevées dans le cadre de l'élaboration du plan biodiversité. S'il y a des actions de remise en état ou d'entretien de certains milieux naturels, par exemple, ce sont ces chiffres-là qui ont été compilés pour établir la somme totale qui figure au budget et qui est de l'ordre de 25 millions de francs. Il précise que cette somme ne couvre pas tout. Elle a été élaborée au meilleur du savoir au moment de la compilation des actions.

Ces 25 millions permettent également d'obtenir des financements existants, de la part de la Confédération, à hauteur de 10 millions, et du privé, également de l'ordre de 10 millions. Le budget existant, qui est actuellement intégré dans le système du budget, est de l'ordre de 45 millions, ce qui signifie que ces 45 millions sont « dans le pipeline », sous réserve de l'approbation du budget par le Grand Conseil. Il avait évoqué le chiffre de 13 millions lors de la dernière séance. Il s'agit de la somme qui serait à ajouter pour renforcer les actions, en mener de nouvelles et pour dégager quelques ressources au niveau du personnel.

Une députée PDC se demande à quoi correspondent ces 10 millions qui viennent du privé. Elle aimerait savoir si ce sont des associations ou des personnes physiques. Elle rappelle que 7 postes ont été demandés en termes de personnel, pour pouvoir mener à bien ce plan de biodiversité.

M. von Arx répond qu'en ce qui concerne l'argent venant du privé, cela s'est fait dans le cadre des programmes avec la Confédération dans lequel un montage financier implique d'un côté le pot cantonal, qui est alimenté par des associations ou des fondations qui viennent compléter la part cantonale pour obtenir ensuite les financements de la Confédération. Il s'agit beaucoup d'associations. Il explique qu'il est possible pour la Confédération d'intégrer du travail en nature (travail de bénévoles) qui est ensuite converti en une somme d'argent.

Pour ce qui est des sept postes, ce ne sont pas sept postes à proprement parler, mais ce sont des pourcentages en lien avec les 117 actions. Ce ne sont pas sept postes entiers chaque fois pour un secteur. Il s'agit de l'accumulation de 30% ou 20% de compléments qui ont été identifiés dans les différents groupes et qui se retrouvent dans différentes fiches représentant ces actions.

Une députée PDC précise qu'elle s'interroge sur les comptes 2019 et non pas sur le budget. Elle aimerait savoir si quelque chose figure dans les comptes à ce sujet et quel investissement a été fait en 2019. Elle se demande s'il s'agissait déjà de 25 millions ou si c'était un autre montant.

M. von Arx indique que les 25 millions concernent l'ensemble de la période du plan biodiversité et pas seulement 2019. Il n'a pas les chiffres de 2019 sous les yeux, mais il confirme qu'il est difficile d'identifier dans les comptes le budget de l'OCAN, parce qu'il est sous-divisé entre les différents services de l'OCAN et que c'est dans ces services que les activités ont servi à maintenir la biodiversité. D'autres activités, qui ne sont pas directement liées à la biodiversité, ont été menées. Pour l'instant, dans la structure actuelle, il n'est pas possible de voir ce qui relève spécifiquement de la biodiversité.

La députée PDC relève que les 25 millions sont à lisser sur la stratégie. Les millions investis précédemment étaient probablement à lisser sur la stratégie, mais elle remarque que, en termes de lisibilité, il faudrait pouvoir trouver ces chiffres, sachant que l'on parle de millions. En termes de transparence, elle pense qu'il est important que les chiffres soient transmis et que ces chiffres soient clairs.

M. von Arx en prend note. Il indique que l'on parle beaucoup des coûts, mais qu'il y aurait également beaucoup à dire en ce qui concerne les bénéfices en lien avec ces investissements qui ont permis de maintenir des milieux qui apportent les fameux services écosystémiques qui avaient déjà été évoqués. Il serait intéressant de mettre en relation ces charges avec les bénéfices qui sont quantifiables. Il est cependant parfois difficile de quantifier certains bénéfices.

La députée PDC confirme qu'il faudrait pouvoir évaluer les bénéfices en lien avec les investissements. Elle revient sur la question en lien avec le rapport de la Cour des comptes.

M. von Arx indique que les recommandations de la Cour des comptes se retrouvent dans le plan d'action biodiversité. C'est pour cette raison que les réponses à ces recommandations ont été conditionnées à l'acceptation du plan biodiversité et des moyens permettant de faire plus et mieux, comme le recommande la Cour des comptes. C'est dans le rapport d'état de mise en œuvre du plan biodiversité qu'ils pourront répondre aux recommandations.

Un député UDC remarque qu'il y a eu des investissements énormes. Il pense notamment à l'Aire. Il remarque qu'il y a des effets pervers, car certains lieux de biodiversité sont sur-fréquentés, ce qui nuit finalement à l'Aire car les lieux ont été si bien aménagés qu'ils sont trop fréquentés.

M. von Arx indique qu'il faut d'abord se réjouir du fait que la population fréquente ces lieux qui ont été réaménagés. Il s'agit de proposer des lieux de qualité et de voir comment renforcer la sensibilisation de cette population pour lui faire mieux comprendre les enjeux de ce paysage.

Ces lieux permettent de se ressourcer, de se balader, de se rapprocher de marchés et de fréquenter des fermes et exploitations agricoles. L'étape suivante serait de renforcer les visites d'exploitation, les circuits en nature et sentiers didactiques. Après l'exercice d'amélioration physique du cours d'eau et de ses abords, il s'agit de renforcer les loisirs vers des lieux propices qui permettront de prendre conscience du respect qu'il faut avoir sur ces territoires.

Un député UDC indique qu'il y a un problème d'éducation et un problème des temps modernes à résoudre.

Un député Ve déclare que les représentants du monde agricole ont été entendus. Des remarques plutôt négatives et des inquiétudes ont été transmises par ces derniers. Ils s'inquiétaient de l'emprise de ces actions sur des terres agricoles. Il se demande quelle zone risquerait d'être impactée sur les terres agricoles pour faire place à la biodiversité.

M. von Arx indique qu'il a fait parvenir une présentation. Les chiffres peuvent être manipulés dans tous les sens, mais il tenait surtout à revenir sur la notion de service écosystémique et l'importance globale de la zone rurale dans laquelle il sera possible de trouver des cultures et des structures naturelles (bosquets, pierres, etc.). Cet ensemble est très riche, mais peut être amélioré. Cette amélioration peut se faire sans augmentation de surface. Il s'agit simplement de changer de catégories certaines surfaces afin de gagner de l'intérêt sur les surfaces concernées.

Par rapport à la surface globale du canton, qui inclut le lac, il convient de se baser sur la surface terrestre d'environ 250 km², sachant que d'un point de vue rural, l'espace du lac est moins pertinent. En reportant 17% de la surface du canton, on est à 4250 hectares par rapport à l'ensemble du canton. 30% correspondent à 7500 hectares.

La surface agricole utile (SAU) fait 10 050 hectares et, dans cette SAU, il y a 1370 hectares de surface de promotion de la biodiversité dont certaines parties sont de haute qualité, d'autres sont en réseau, mais globalement c'est ici que le plus grand effort peut être fait pour gagner en qualité. Cela peut se

faire par un entretien différent ou en changeant le type de surface, par exemple. Avec les chiffres, il est estimé que seuls 20% ont une qualité qui permet d'entrer dans les 17%. Ces 20% de la surface de promotion de biodiversité correspondent à 28 hectares. Il y a donc un potentiel en adaptant l'entretien.

La politique agricole a tendance à s'éloigner des surfaces de promotion de biodiversité de basse qualité pour évoluer vers des surfaces de haute qualité. Actuellement, il y a de gros financements pour inciter les exploitants à créer des espaces de meilleure qualité. Il y a là un fort potentiel d'augmentation de qualité qui permettrait de compenser le manque et passer de 10 à 17%.

Cette infrastructure écologique se base sur la carte des milieux qui identifie sur l'ensemble du canton toutes les zones qui ne sont pas construites. Il y a la zone agricole ou des zones en milieux urbains avec de la biodiversité. Lorsque l'on décompose le territoire en regroupant les milieux identifiés sur cette carte, l'on se retrouve avec cinq groupes de milieux naturels dont l'un des groupes est l'agriculture, il y a aussi les milieux aquatiques, forestiers et tout ce qui est urbain ainsi que la végétation sauvage de l'espace rural, la végétation rurale.

Il convient d'être précis, et les milieux naturels agricoles correspondent aux cultures. Certaines sont par défaut plus intéressantes pour la biodiversité et d'autres sont plus ou moins intéressantes en fonction de la manière dont elles sont menées. Ils ont essayé de voir quelle est la proportion de surface dans ces 5 catégories, en vue des 7% qu'il faut gagner.

On se rend compte que le potentiel d'amélioration est en forêt. Il faudrait mieux connaître la forêt pour mieux qualifier ces surfaces. Il y a également une grande marge de manœuvre en ce qui concerne la qualité de la végétation rurale (bouts de verdure ou haies, etc.). Finalement, dans le milieu agricole, des améliorations peuvent être apportées. Dans le cas des vignes par exemple, certaines sont totalement désherbées et d'autres ont des potentiels, notamment pour la pollinisation. Cela n'a pas encore été fait et c'est le but du plan de travailler sur ces points. La part agricole qui pourrait être améliorée est de 1%, mais il y a vraiment un intérêt à pousser cette amélioration de qualité. Cependant, ce n'est pas la zone agricole qui sera la plus touchée.

Une députée PDC relève que les agriculteurs se font beaucoup de souci, parce qu'il n'apparaît pas très clairement dans le plan qu'aucune terre ne leur sera prise. Il faudrait que l'OCAN mette cette promesse par écrit afin de les rassurer.

En lien avec la Confédération, elle relève que l'OCAN compte sur des financements directs pour ces améliorations. Elle pense que le canton devrait

aussi mettre la main à la poche pour inciter les agriculteurs à déployer cet effort qui demande beaucoup de travail.

M. von Arx confirme qu'il y a des financements fédéraux et des financements cantonaux. Pour avoir des moyens supplémentaires, il faut que le budget cantonal intègre ces moyens et ce sont les députés qui votent le budget. Il confirme que, si ces moyens sont donnés, ils seront les premiers à vouloir aider les exploitants.

La députée PDC se demande si une promesse écrite peut être faite pour assurer la préservation des terres des agriculteurs.

M. von Arx indique que c'est déjà écrit dans le plan, dans la stratégie et dans la loi. Ce travail sur les exploitations se fait avec des propositions et soit les agriculteurs acceptent de les suivre, soit pas. Le rapport avec les exploitants sur le terrain est bon et des projets pilotes démontrent les améliorations qui ont pu être apportées avec les actions menées, notamment pour la zone rurale.

Ces éléments sont en cours. Certaines choses se passeront mieux, d'autres se passeront peut-être moins bien et, au niveau de la stratégie, le but est de renforcer la capacité du canton à conserver ces services écosystémiques. Si cela tient à une écriture, il n'est pas sûr que cela soit une bonne piste. Il rappelle que c'est l'exploitant qui décide et pas l'OCAN.

Une députée PDC souligne que les agriculteurs font beaucoup pour la biodiversité et ne veulent pas être embêtés dans leur travail, ce qui est tout à fait compréhensible.

Une autre députée PDC pense qu'il ne faut pas opposer nature et agriculture. Sur l'importance des services écosystémiques et l'importance de la zone rurale, la biodiversité fonctionnelle utile à l'agriculture a aussi été évoquée. Les paysans font déjà ceci à travers l'agriculture de conservation, etc. Il y a déjà un grand engagement et, si la nature est indispensable à l'agriculture, l'agriculture est indispensable à l'homme.

Il faut envisager la biodiversité sous un angle différent. La biodiversité fonctionnelle serait alors un vrai équipement agricole qui pourrait améliorer la production et il y aurait une vision transversale entre l'agriculture et la biodiversité. La volonté des porteurs de la biodiversité pourrait offrir une vision commune. C'est un changement de paradigme, car la biodiversité fonctionnelle devrait être développée et gérée par l'agriculture.

Il pourrait alors y avoir des chiffres un peu plus clairs sur l'investissement à faire, et dans les comptes notamment. Ce type de biodiversité pourrait être externalisé. Il s'agit d'une vision beaucoup plus globale. Si l'agriculture est

garante de la biodiversité fonctionnelle, sachant que cette biodiversité est entre ses mains, cela pourrait être positif.

M. von Arx abonde dans le sens de la députée PDC et déclare que les fiches agricoles ont été écrites ensemble. Une partie de ce qui est dit est dans le plan, mais ce n'est peut-être pas le cas pour la stratégie. La biodiversité fonctionnelle existe, mais il est difficile de bien la comprendre et de la rendre plus visible. Un travail est en cours pour monter un projet d'envergure avec les exploitants. Dans le principe de cette vision transversale et de l'évolution de ce paradigme, il est tout à fait d'accord avec la députée PDC. Ce sont des réflexions qui sont en cours.

Un député Ve, dans le prolongement des propos de la députée PDC, confirme qu'il faut voir cette biodiversité de manière transversale. Il ne faut opposer aucun milieu du canton avec la nature, car tous pourraient bénéficier de cette biodiversité fonctionnelle. Les milieux forestiers, aquatiques et urbains pourraient tous profiter au bien-être de la population, en luttant contre les îlots de chaleur par exemple. Cette idée est à poursuivre. Il faut se rappeler que la biodiversité apportera toujours quelque chose de positif. Il est évidemment toujours possible de faire mieux. Il mentionne les tableaux transmis et les surfaces qui permettraient d'atteindre l'objectif des 17%. Il confirme qu'il y a déjà beaucoup de biodiversité qui est faite en forêt, mais il serait certainement possible de faire plus. Il précise que les milieux urbains et aquatiques ont moins été abordés et il aimerait savoir comment intégrer de la biodiversité à ce niveau-là.

M. von Arx explique que la stratégie a identifié les 12 champs d'application par le biais desquels on peut voir l'intérêt de la biodiversité. Peut-être que le graphisme donne l'impression qu'il y a des silos, mais le but était justement de montrer que, sur l'ensemble des thématiques, on retrouve de la biodiversité. Le principe même de la stratégie est de montrer que la biodiversité est partout et que l'on peut toujours en amener un peu plus.

Il prend l'exemple de la commune de Chêne-Bougeries pour laquelle, par le biais de cette infrastructure écologique, on voit les zones intéressantes et celles qui le sont un peu moins. Cela permet de voir à quel point, dans le cadre de projets de développement, certaines zones avec des éléments de biodiversité peuvent être importantes. Il mentionne la zone villas qui peut être un réservoir de biodiversité pour certaines espèces. Quelques images figurent dans le document à ce sujet.

En ce qui concerne le milieu aquatique, la Seymaz joue un rôle important de corridor et il y a ensuite des branches qui partent dans le tissu urbain. Des efforts et des projets peuvent se faire dans le cadre de ces milieux pour

atteindre les 17%. Les démarches des communes sont accompagnées dans le cadre des plans directeurs communaux. La trame bleue correspond à la trame aquatique.

La marge de gain est plus faible pour atteindre les 17% dans le tissu urbain, mais il y a toujours des zones dont on peut améliorer la qualité. Il y a une volonté dans les communes de faire cet effort de renforcement en tout cas. Dans le cadre de l'analyse actuelle de cette infrastructure écologique, la trame bleue a été analysée sous l'angle des milieux végétaux et des espèces qui sont proches de la surface terrestre comme les amphibiens. Il y a encore tout un travail à mener pour mieux connaître les zones aquatiques. Pour l'instant, dans l'infrastructure terrestre, le lac, le Rhône et l'Arve ont été exclus en tant que cours d'eau, mais les rives sont intégrées. Les migrations de poissons, par exemple, n'ont pas encore été intégrées, par manque d'informations à ce sujet.

Un député UDC déclare qu'il y a de l'herbe dans toutes les vignes à présent, ce qui est une excellente chose. En travaillant dans l'agriculture, il faut des règles claires et qui ne changent pas tous les 4 ou 5 ans. Pour les collègues qui ne sont pas du métier, il souligne qu'il y a un lien essentiel entre l'agriculture et la biodiversité. Sur les 10 000 hectares qu'il y a à Genève, 1300 sont consacrés à la biodiversité, dont 400 de haute qualité. S'il n'y avait pas des protections fédérales pour empêcher le bétonnage de notre canton, il n'y aurait pas cette biodiversité. Il rappelle qu'il convient de la préserver et d'acheter les produits agricoles à leur juste prix.

La présidente indique que M. Mulhauser peut également répondre aux questions.

Une députée PDC se déclare surprise que le lac ne figure pas dans le plan d'enquête sur la biodiversité, sachant qu'il a un grand rôle à jouer, et on lui a répondu que ce n'était pas possible parce qu'il n'y avait pas eu d'étude là-dessus.

M. Mulhauser confirme qu'ils ont une idée de ce qui se passe dans le lac. Il confirme ce qu'il a pu lire dans le PV dans le sens où ils ne sont pas aussi avancés dans la méthodologie d'analyse des pourcentages. Ils ont la même approche que celle évoquée par une députée PDC. Il y a des zones de forte biodiversité que sont les embouchures de rivières, il y a des zones de 2^e niveau de qualité qui sont les herbiers aquatiques au-delà de ces embouchures et il y a une grande boîte noire, en l'occurrence bleue, dans laquelle ils ne savent pas comment se répartit la biodiversité. La méthodologie pour l'analyse ne peut être aussi pointue que ce qui a pu être

fait au niveau terrestre. Les fameux 17% n'ont pas été repris pour les milieux aquatiques à cause de la difficulté de comparer les milieux.

Dans le plan d'action, il y a 7 à 8 fiches qui concernent assez précisément le lac. Dans les mois qui viennent, l'objectif est de valider le plan d'action 2021-2030 de la CIPEL, mais les délégations ne pourront être réunies le 5 novembre à cause de la crise sanitaire. Ils reviendront avec cette question au printemps. Il y a 7 ou 8 mesures spécifiques sur la biodiversité.

Genève a fait sa part, dans le sens où les personnes qui travaillent dans la thématique des milieux aquatiques ont renaturé quasiment toutes les embouchures. Des ports privés ont été améliorés en termes de biodiversité. Par exemple, sur un petit port privé, une roselière a été développée. Dans toutes les mesures accompagnant les projets d'accueil du public pour la baignade ou des activités nautiques comme la plage des Eaux-Vives, il y a eu des mesures d'accompagnement ou de compensation et également dans d'autres lieux. Il mentionne notamment le jardin d'eau aux Eaux-Vives, les roselières à Cologny, le projet du Vengeron pour lequel il y a également des îles de biodiversité prévues.

Des études sont en cours : la Confédération a demandé de refaire les relevés écomorphologiques du lac pour connaître les parties du lac participant de manière prépondérante à la biodiversité, ce qui serait comparable aux 17% évoqués. Dans le reste du lac, d'autres choses auront lieu. Dans sa compréhension du plan d'action proposé, il s'agit de la mesure 5.9. Il s'agit de développer l'infrastructure écologique et le compartiment bleu. Le but serait d'arriver dans 4 ans avec des chiffres comparables à ce qui existe actuellement pour les milieux terrestres.

Les milieux aquatiques ne sont pas toujours en eau à cause de la sécheresse et ces milieux-là sont compris dans les 17% ou dans les 13%. Ce sont des interfaces terrestres proches de la rivière. Il mentionne la renaturation de l'Aire comme exemple, sachant qu'il y a des milieux annexes au cours d'eau. En conclusion, il indique que le lac fait sa part et est relativement bien repris dans ce plan d'action. Il y aura plus de détails sur le lac une fois le plan d'action de la CIPEL adopté.

Une députée PDC se demande quelle note pourrait avoir le lac sur 10 au niveau de la biodiversité.

M. Mulhauser répond qu'il était à 2 ou 3 il y a une vingtaine d'années et que l'on est peut-être monté à 4 ou 5 sur 10 avec les mesures qui ont été prises ces dernières années. Il y a une biodiversité flottante et on ne connaît pas encore très bien certains éléments. Il y a peut-être des créatures ou des algues qui pourraient faire obstacle à la biodiversité. Il souligne que, pour ce

qui est de la biodiversité positive, le lac a bien récupéré par rapport aux années 60, mais il y a encore des progrès à faire.

Un député UDC se demande s'il serait possible de calmer l'inquiétude des personnes sur la pureté des eaux. Les analyses sont bien plus précises qu'avant et l'on va certainement se rendre compte que l'eau contient de l'arsenic ou d'autres poisons mais en très faibles quantités. Il convient de rassurer les gens sur ce point.

M. Mulhauser indique que, lorsque l'on parle des cours d'eau, cela implique le lac. Une publication a été faite sur les micropolluants dans les cours d'eau et dans le lac. Cela vient confirmer les dires du député UDC, sachant qu'il y a des machines en chimie qui établissent des spectres avec toutes les molécules. Cela rend tout très transparent mais peut-être aussi très angoissant. La plupart du temps, ces doses ne dépassent pas les normes et, si elles les dépassent de manière aigüe, il n'y a pas encore le recul pour évaluer les impacts sur la biodiversité.

Sur le plastique et les microplastiques, la CIPEL s'inquiète beaucoup sur le fait de mettre en place une méthodologie permettant d'évaluer ces éléments jusqu'aux nanoplastiques, soit des fragmentations minimales, pour voir si cela a un impact sur le développement embryonnaire de certains animaux ou peut induire des problèmes chez l'homme. Il n'y a pas de preuves aujourd'hui là-dessus, mais des méthodes sont développées pour cela.

Une députée PDC remarque que le Rhône, l'Arve et le lac ont été retirés du plan biodiversité. Si l'on devait les introduire, elle se demande de combien cette biodiversité cantonale pourrait être améliorée. La vision est principalement terrestre aujourd'hui, sachant que l'on n'a pas forcément les outils actuellement pour analyser ces aspects et les intégrer à une stratégie.

M. Mulhauser déclare qu'il ne peut y avoir actuellement la même précision en termes de pourcentages et d'hectares pour l'évaluation des milieux aquatiques évoqués. En admettant que le lac fait environ 40 km², lorsqu'il dit que le lac peut avoir une note de 3 ou 4, ce n'est pas lié à des éléments quantitatifs. La méthodologie pour avoir ce degré de précision n'existe pas encore.

L'eau est un produit de consommation et un bien commun qui délivre des prestations écosystémiques. Pour que le grand cycle de l'eau se fasse, il y a des lieux sur cette planète où l'eau a intérêt à ne pas voir l'homme y mettre les pieds, car elle doit se régénérer et récupérer sa résilience propre. A l'époque, on mettait sous cloches des réserves naturelles, mais ce n'est pas possible avec les milieux aquatiques. Avec les nappes phréatiques, à partir du

moment où elles sont relativement profondes et peu soumises aux impacts anthropiques, il s'agit d'une catégorie qui peut établir une résilience dont il y a besoin sur cette planète.

Dans le lac genevois, il y a les deux premières catégories, comme elles existent sur la zone terrestre, soit les catégories dans lesquelles il y aura une haute biodiversité et les catégories du lac dans lesquelles il y a davantage d'activités humaines où l'on continuera d'avoir des possibilités de développer la biodiversité avec certaines espèces végétales ou animales qui pourront passer d'un cycle de biodiversité à un autre. L'objectif dans cette seconde catégorie est d'avoir les usages les moins invasifs possibles. Il convient d'avoir la même approche de niveau de protection dans ces catégories que pour les catégories terrestres, même si on ne peut pas encore articuler des pourcentages aussi précis.

Une députée PDC remarque que l'on retrouve dans l'étude des océans cette problématique. Elle se demande si ces évaluations ont été faites ailleurs, dans les milieux aquatiques en lien avec la biodiversité.

M. Mulhauser déclare que c'est un débat assez passionnant. Il remarque que le Léman est l'endroit sur cette planète où a été inventée la science de la limnologie il y a 100 ans, mais il y a encore de nombreux compartiments de la biodiversité qui sont inconnus. Cela démontre que l'humanité doit encore humblement acquérir du savoir.

Il est difficile d'évaluer la qualité en termes de biodiversité pour le Rhône et l'Arve qui sont des grands cours d'eau, alors qu'on peut le faire pour les petits cours d'eau avec les méthodologies actuelles. Il y a encore énormément de choses à découvrir sur la biodiversité des grands systèmes aquatiques. Des dauphins d'eau douce ont par exemple été redécouverts grâce à une nouvelle méthodologie qui est l'ADN environnemental. A Genève, grâce à cette technologie, on retrouve des espèces telles que le thon et les crevettes, mais des espèces sauvages pourraient aussi être découvertes. Ces techniques permettent d'être beaucoup plus rapides et les analyses sont plus précises.

M. Mulhauser transmettra le document mentionné sur les micropolluants à la commission.

M. von Arx expose que le Rhône et l'Arve ne sont pas exclus de la stratégie. Le volet sur les cours d'eau et le lac a été principalement étudié par ses collègues de l'office de l'eau. C'est simplement que, dans l'infrastructure écologique, ils n'ont pas encore tous les éléments pour se mettre au même niveau que sur les aspects terrestres. Cependant, la vision est cantonale au niveau de la stratégie.

M. von Arx déclare aussi que cette stratégie et son plan sont une manière de montrer quelles sont les orientations stratégiques et, lorsqu'il y a des actions à mener dans une thématique particulière, les documents sont renvoyés aux partenaires compétents. Il prend l'exemple de la gestion des forêts en expliquant que les aspects de mise en œuvre passent par les spécialistes de la forêt avec le plan directeur forestier. La stratégie aborde les forêts de manière générale et offre une vision globale de l'implication de la biodiversité dans les différents milieux.

L'infrastructure écologique évoquée est unique. Il s'agit d'un projet pilote pour la Confédération et, pour l'instant, les données vont dans le bon sens. Ils travaillent avec la Finlande et la Grande-Bretagne notamment sur un projet avec un nouvel outil pour travailler sur la biodiversité. Les réponses sont en fait en cours de découverte à ce sujet.

M. von Arx indique que, dans sa présentation, il a essayé de montrer sur une carte les services écosystémiques, la petite surface concernée par les 17% sachant que cette surface est située un petit peu en périphérie du canton. Il y a un intérêt à créer un réseau un peu plus connecté. L'infrastructure écologique a été utilisée pour identifier les zones d'intérêt.

Il y a également une carte de la nuit, en lien avec la trame noire. Un vol aérien a permis d'identifier toutes les sources lumineuses et l'on voit à quel point certaines communes peuvent être importantes en lien avec la trame noire en restant relativement sombres à part les coupures des grandes routes. La carte montre la lumière perçue et c'est par le biais de ces outils qu'ils essaient d'identifier les zones prioritaires pour améliorer la situation.

L'autre carte représente la richesse en biodiversité. On peut voir, en p. 13 de la présentation, qu'elle est présente un peu partout sur le canton et que très peu d'endroits ont une biodiversité très faible. Il y a différentes zones d'études en lien avec la carte des milieux et les 6 catégories.

Les trois priorités sont mentionnées ainsi que l'importance de renforcer cette cohérence dans les différentes analyses par rapport à la biodiversité qu'il convient de mettre en évidence pour pouvoir prendre ensuite les bonnes options. La stratégie s'applique à analyser l'ensemble des territoires et des thématiques du canton. L'important est d'avoir la stratégie avec une vision à moyen terme, le plan étant finalement un outil pour montrer quelles sont les pistes pour avancer.

En lien avec la présentation de l'ACG, il signale que les actions qui sont dans les fiches sont des actions qui pourraient être mises en place, mais toutes ne pourront pas forcément l'être. En conclusion, il souligne qu'il convient de ne pas trop se focaliser sur des détails mais d'avancer sur des éléments

essentiels, notamment pour faire face aux changements climatiques qui sont déjà en cours.

La présidente demande si la commission souhaite encore faire des auditions ou s'il est possible de passer au vote.

Un député EAG dit qu'il remplace au pied levé ; il ne souhaite pas prendre position, donc il s'abstiendra.

La présidente constate que tous les groupes sont prêts à voter.

Pour la procédure, M^{me} Salibian Kolly confirme qu'il convient de prendre acte du RD 1351 et d'adopter la R 926.

Le groupe PDC déclare qu'il soutient la stratégie biodiversité avec plusieurs remarques. D'abord, le plan a déjà été adopté par le Conseil d'Etat alors que la stratégie est le prérequis pour pouvoir le mettre en place. Ensuite, elle confirme que les comptes du canton sont très difficiles voire impossibles à lire en ce qui concerne les investissements pour améliorer la biodiversité. Elle ajoute qu'il est demandé 7 postes pour gérer ce plan qui fait plus de 300 pages. Plus de 10% des terres agricoles accueillent déjà la biodiversité cantonale, ce qui en fait le premier acteur. La surface agricole représente un peu moins de 50% de la surface du canton. Finalement, il faudrait mettre en main de l'agriculture le secteur de la biodiversité fonctionnelle de l'espace rural afin d'en faire un vrai équipement agricole et de dynamiser l'ensemble des échanges.

Le groupe UDC déclare qu'il s'abstiendra sachant qu'il est d'accord avec la politique de la biodiversité, mais qu'il trouve que l'Etat intervient partout et demande des ETP supplémentaires, ce qui est difficile à accepter dans la situation actuelle.

Le groupe socialiste confirme qu'il votera ce plan de biodiversité qu'il trouve complet et transversal. Il permettra de travailler sur plusieurs axes.

Le groupe PLR déclare que c'est sans enthousiasme qu'il votera ce plan sachant que les réserves évoquées par le PDC sont partagées. D'une manière générale, ils ont des doutes sur ces nombreux plans et le sentiment qu'il y a beaucoup de papiers mais peu de résultats. Les actions concrètes sont importantes et, ici, l'impression générale est que la planification commence à prendre un peu trop de place.

Le groupe des Verts votera avec enthousiasme ce plan d'action et la stratégie. Il confirme qu'il faut de la transparence, en lien avec la remarque du PDC sur les comptes. Certaines remarques sont effectivement fondées, mais, selon lui, la remarque selon laquelle c'est une planification sans actions concrètes est fautive puisque, justement, 117 actions concrètes sont

envisagées. Le fait d'accepter ce plan d'action et cette stratégie permet de donner un signal important à l'Etat. Il rappelle que tout le monde bénéficiera de ces actions.

La présidente passe au vote et demande qui accepte le RD 1351.

Pour : 13 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 3 S, 2 Ve)

Contre : –

Abstentions : 2 (1 UDC, 1 EAG)

La commission accepte de prendre acte du RD 1351.

La présidente demande ensuite qui accepte la R 926.

Pour : 13 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 3 S, 2 Ve)

Contre : –

Abstentions : 2 (1 UDC, 1 EAG)

La commission accepte la R 926.

Catégorie préavisée : III (Extraits)

Et pour répondre aux craintes d'une députée MCG, il est rappelé que, vu l'importance du sujet, même si nous serons aux extraits, il est tout à fait possible de prendre la parole en plénière.

Conclusion

Durant ces différentes séances, nous avons eu l'occasion d'auditionner, en plus de la présentation de cette stratégie et de son plan d'action par le département, plusieurs acteurs ayant participé pour partie à l'élaboration de ces documents. Nous avons pu entendre les réticences des milieux agricoles représentés par AgriGenève et comprendre certaines de leurs craintes, notamment celle de devoir sacrifier encore plus des terres agricoles qui servent à nous nourrir et de subir encore plus de contraintes dans leurs activités. Nous avons également entendu les représentants de la protection de la nature, enthousiastes devant ces documents, craignant toutefois les difficultés de mise en œuvre dans la situation actuelle financière et sanitaire, mais demandant aussi de pousser plus fortement encore la sensibilisation au niveau des écoles. Finalement, les représentants des communes ont montré un soutien très fort à cette stratégie et mis en avant leur engagement et leur volonté d'y participer à leur niveau et avec leurs moyens, en souhaitant un soutien et une coordination cantonale de toutes ces actions.

Concernant le financement de ce plan d'action, il a également semblé important que les moyens nécessaires soient alloués par notre Conseil pour permettre de poursuivre les actions en cours et développer les actions nouvelles. Tout en reconnaissant que de nombreuses actions sont transversales et concernent plusieurs acteurs au sein de l'Etat, il n'en demeure pas moins qu'une plus grande transparence au niveau des comptes est nécessaire pour bien évaluer l'impact de ces actions en regard des montants qui seront investis.

Nous avons entendu la crainte des milieux agricoles qui pratiquent déjà couramment la biodiversité dans le canton de se voir imposer de nouvelles mesures, mais en même temps nous avons aussi entendu une volonté de prendre pour soi cette biodiversité et de se voir confier la gestion de ces actions, car ce sont bien les acteurs du terrain, tous ceux qui gèrent déjà ces milieux, qui seront le mieux à même de mettre en œuvre efficacement ces diverses actions.

Et c'est finalement ce message qui a semblé le plus important. Nous sommes tous concernés, et il appartient à tous de nous impliquer dans la préservation et le développement de cette biodiversité pour qu'ensemble nous soyons capables de relever ce défi.

Pour conclure, une citation d'Emmanuel Delannoy, dans son ouvrage « L'économie expliquée aux humains » :

« Préserver la biodiversité, c'est d'abord, au-delà d'une légitime préoccupation pour un présent plus vivable et plus solidaire, ouvrir le champ des futurs possibles, de futurs souhaitables que vous aimeriez léguer à vos descendants. La biodiversité, c'est nous, ensemble. Et c'est cela qu'il faut chérir et préserver. »

A l'issue de ces séances, la commission a pris acte du RD 1351 et accepté la R 926. Ces votes ont été faits sans opposition (3 abstentions) et la commission vous recommande de faire de même.

Proposition de résolution

(926-A)

approuvant la stratégie biodiversité Genève 2030 et le plan d'action biodiversité 2020-2023

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 6 de la loi sur la biodiversité, du 14 septembre 2012 ;
vu le RD 1351 sur la stratégie biodiversité Genève 2030 et le plan d'action
biodiversité 2020-2023,

approuve la stratégie biodiversité Genève 2030 et le plan d'action
biodiversité 2020-2023.



ELAN CANTONAL POUR LA BIODIVERSITÉ

TOUS concernés → impliquer tout le monde

Grand Conseil
Commission de l'environnement
et de l'agriculture
3 sept. 2020

Pour la biodiversité, chaque m² compte!



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 THERIAUX 1204

Département du territoire
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

03.09.2020 - Page 1

Stratégie biodiversité Genève 2030 Plan de présentation

Présentation en 3 volets

- Contexte – La Biodiversité c'est (aussi) ça
 - Questions et discussion
- La Stratégie et le Plan Biodiversité
 - Questions et discussion
- Coûts et bénéfices
 - Questions et discussion

Stratégie biodiversité Genève 2030



Contexte - La Biodiversité c'est (aussi) ça.

- La biodiversité, c'est la vie
- La biodiversité se trouve partout autour de nous
- Les services écosystémiques
- Enjeux globaux – enjeux locaux
- La fonctionnalité

03.09.2020 - Page 3

NON VIVANT

VIVANT
Biodiversité



La biodiversité c'est aussi ça!

Les haies et bosquets



03.09.2020 - Page 7

Stratégie biodiversité Genève 2030 Les services écosystémiques

Le lien entre l'homme et la nature

Utilité de l'approche SE pour:

- la promotion de la biodiversité
- une gestion durable des ressources naturelles
- Une prise de conscience des interactions / transversalités



Figure 25 : les différentes catégories de services

03.09.2020 - Page 8

Enjeux locaux : maintien de la qualité de vie

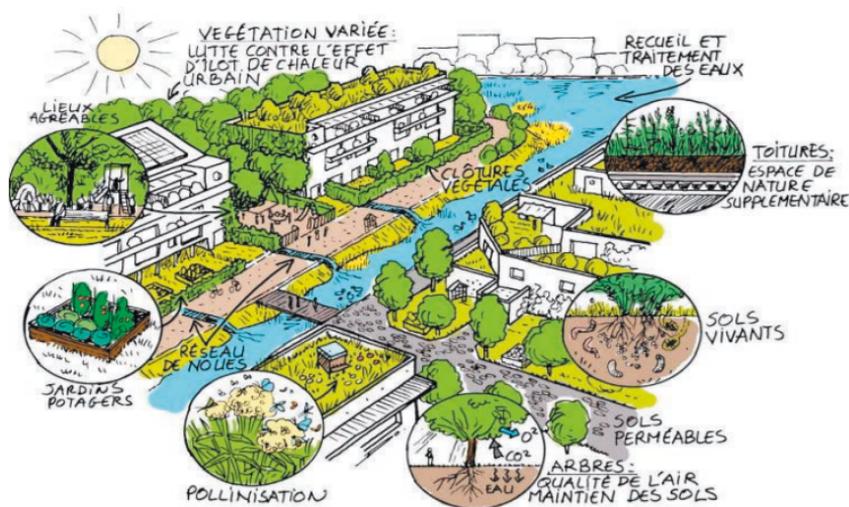
Les services écosystémiques sont vitaux pour toute la **société**



Une situation de **crise** met en évidence l'**importance des espaces naturels et agricoles** pour la population genevoise.

03.09.2020 - Page 9

Les services écosystémiques en milieu urbain



03.09.2020 - Page 10

Des enjeux globaux : santé et biodiversité

Eviter les crises

Tirer parti des bienfaits de la nature pour la santé

Quels facteurs favorisent l'émergence des zoonoses ?
(Maladies transmises des animaux aux êtres humains)



#COVID19

ONU
programme pour l'environnement

03.09.2020 - Page 11

Enjeux globaux : climat et biodiversité



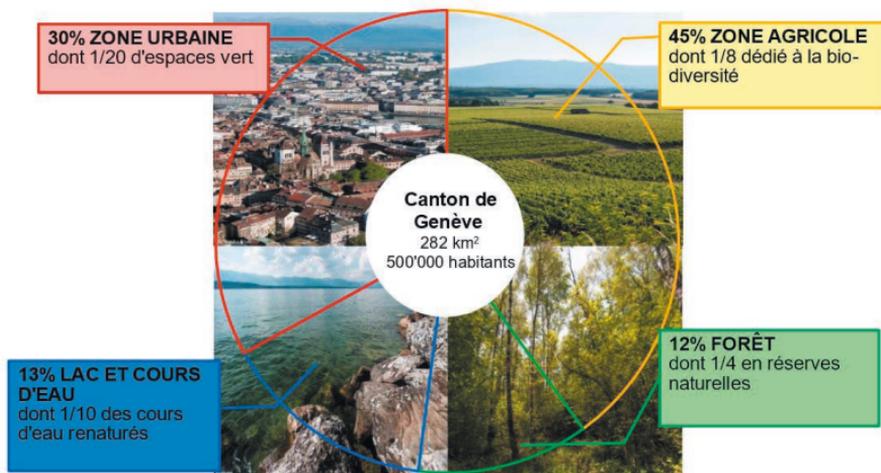
Une biodiversité riche et variée assure la **résilience** de notre environnement aux changements climatiques

Les **corridors biologiques** permettent aux espèces de se déplacer vers des habitats plus favorables

03.09.2020 - Page 12

La biodiversité : atout de notre territoire

Genève, un laboratoire à ciel ouvert où chaque m² compte



Enjeux locaux : des atteintes réelles

Disparue du canton de Genève



Des espèces ont déjà disparu du canton de Genève



Selon la Confédération, la moitié des milieux naturels du pays et un tiers des espèces sont menacés.



Les grands arbres souffrent déjà des changements climatiques

Solutions locales : réalisations concrètes



Des solutions existent:
L'écopont de Viry relie enfin Salève et Jura



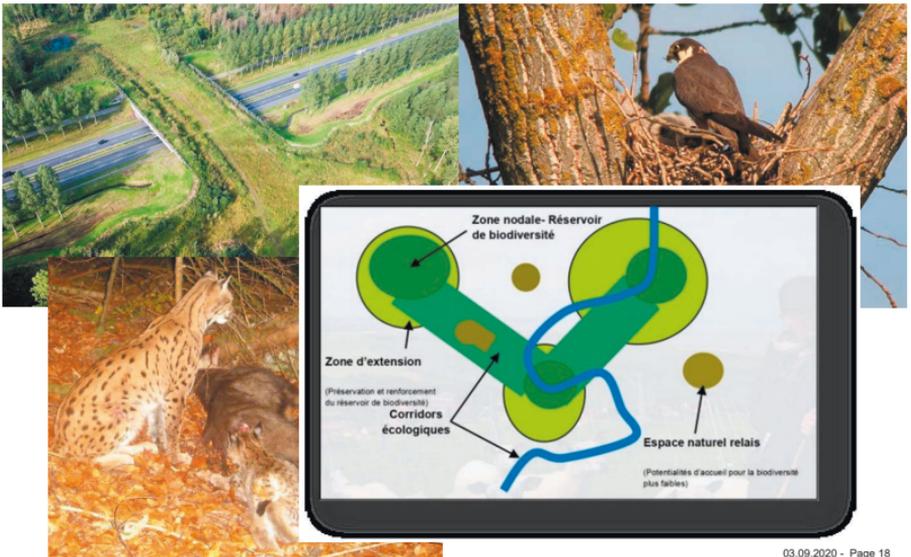
Des solutions existent:
L'Aire conjugué désormais nature, bien-être et sécurité



Des solutions existent:
La noue pluviale de Meyrin attire des libellules dans la zone industrielle

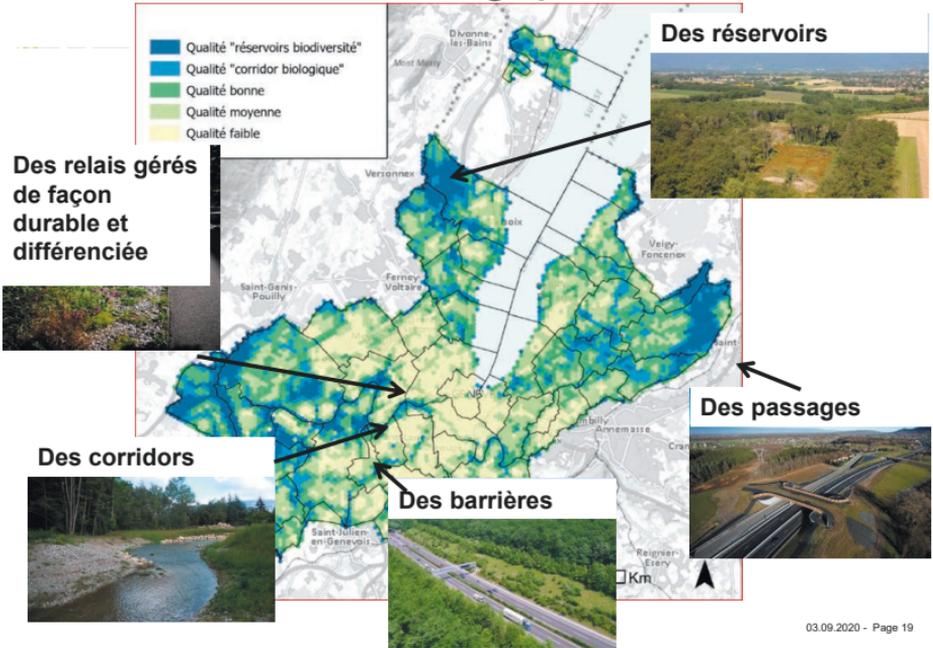
03.09.2020 - Page 17

Biodiversité - Fonctions



03.09.2020 - Page 18

L'infrastructure écologique



Biodiversité – aussi la nuit (trame noire)

Impact sur la pollinisation

La pollution lumineuse :



menace les insectes nocturnes



altère la pollinisation nocturne

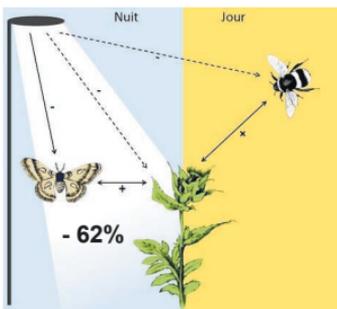


Image: Eva Knop



production des cultures



reproduction des plantes sauvages



pollinisateurs diurnes



Impact sur tout l'écosystème

La biodiversité et la population

Constat

Sondage Mis Trend

Un soutien croissant de la population

2016 2019

62 % 75 %



- Mais une insatisfaction croissante liée à :

On construit trop

33 % 60 %

Pas assez de parcs

25 % 34 %



- Et une méconnaissance de la biodiversité

50% des genevois pensent pouvoir rencontrer des animaux sauvages remarquables



03.09.2020 - Page 21

Une Stratégie pour la biodiversité ?

Un constat

"Pour redonner à la biodiversité la place qui est la sienne: à savoir le fondement sur lequel nous reposons et dont notre avenir dépend."

- A Genève, un **patrimoine** naturel hors du commun au profit de la **population**
- Une **volonté forte** exprimée par une nouvelle **loi** en 2012
- Une richesse pour l'**agglomération** à condition de maintenir un équilibre avec l'urbanisation
- Des enjeux locaux , mais aussi globaux.



Un outil pour une action efficace

- Des lignes directrices pour conserver la biodiversité à l'**horizon 2030**
- Des actions élaborées de manière **participative et inclusive**
- Assurer des **bénéfices** à la population genevoise

03.09.2020 - Page 22



(fin du volet 1)

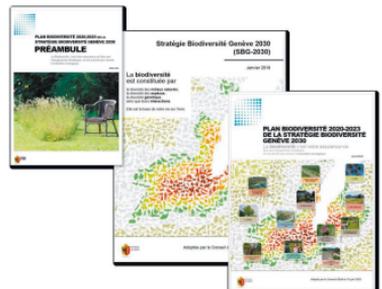
Merci de votre attention

03.09.2020 - Page 23

Stratégie biodiversité Genève 2030

La Stratégie et le Plan Biodiversité

- Dimension internationale - > locale
- Ancrage légal et politique
- Articulation des documents
- Contenu SBG 2030
- Processus participatif
- Contenu PB1



03.09.2020 - Page 24



Le Plan stratégique comprend une vision partagée, une mission, des buts et 20 objectifs ambitieux mais réalisables, nommés "objectifs d'Aichi".
 "Le Plan stratégique sert de cadre flexible pour la mise en place d'objectifs nationaux et régionaux et favorise la mise en œuvre cohérente et efficace des trois objectifs de la convention sur la diversité biologique:



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
 Centre de Commerce Mondial
 403 rue St-Jacques, Suite 800
 Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9
 Tél.: 1 (514) 288-2200. Télécopieur: 1 (514) 288-6588
 Courriel: secretariat@cbd.int Site Web: www.cbd.int



2011-2020
 Décennie des Nations Unies
 pour la biodiversité



03.09.2020 - Page 25

Stratégie biodiversité et Plan d'action suisse

Stratégie biodiversité Suisse (SBS) approuvée en 2012

Plan d'action (PA-SBS)

- Elaboré depuis 2012
 - Processus participatif
 - Impératifs politiques
- Approuvé par le Conseil Fédéral en 2017 (septembre)

Les mesures doivent

- **soutenir** la biodiversité **de manière directe** (création d'une infrastructure écologique, conservation des espèces).
- **construire des ponts** entre la politique de la **Confédération** concernant la biodiversité **et les autres politiques sectorielles** (p. ex. agriculture, aménagement du territoire, transports, développement économique).
- **sensibiliser** les preneurs/euses de décision et la population sur l'importance de la biodiversité comme la base de la vie.

03.09.2020 - Page 26

Autres stratégies biodiversité existantes ou en cours d'élaboration (VD, BE, SG, France, etc.)



PLAN D'ACTION BIODIVERSITÉ
2019-2030



03.09.2020 - Page 27

Loi cantonale sur la biodiversité (LBio) M 5 15

Lbio (2012) art. 1 Buts

¹ La biodiversité constitue une ressource nécessaire à la vie humaine, notamment sur les plans écologique, génétique, social, économique, scientifique, médical, alimentaire, éducatif, culturel et récréatif.

² La présente loi a pour buts :

- a) d'assurer une meilleure prise en compte de cette ressource par la population, ainsi que des prestations qu'elle lui délivre;
- b) d'en garantir la préservation et la gestion, au bénéfice des générations présentes et futures et sa répartition équilibrée sur le territoire cantonal;
- c) d'initier, de coordonner et de soutenir toute action en rapport avec les lettres a et b ci-dessus;
- d) d'encourager tout projet ou démarche innovants en matière de biodiversité.

03.09.2020 - Page 28

Loi cantonale sur la biodiversité (LBio) M 5 15

Art. 6. Stratégie cantonale de la biodiversité

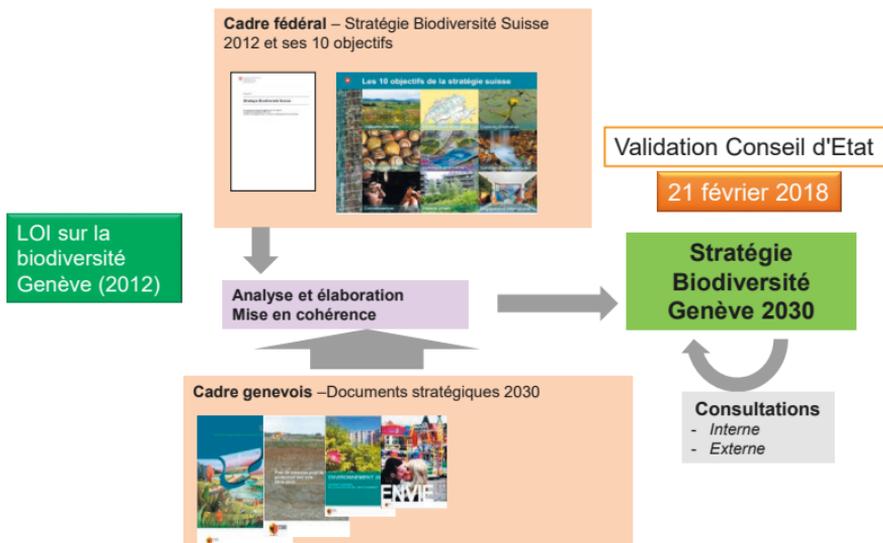
- Dégage les principes de gestion durable de cette ressource dans le canton
- Intègre une vision à l'échelle régionale et transfrontalière
- Propose les coordinations transversales nécessaires entre les politiques sectorielles et identifie les priorités d'actions y relatives
- Définit les orientations en matière de protection des corridors biologiques, préservation des espèces, de la diversité génétique, de compensation écologique, d'information et de sensibilisation de la population
- Le Grand Conseil se prononce par une résolution dans un délai de 6 mois.

Livrables (al. 4) :

1. Rapport analysant l'état et l'évolution de la biodiversité, exposant les objectifs quantitatifs et qualitatifs à court, moyen et long terme
2. Les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.
3. Des plans d'actions sectoriels associés

03.09.2020 - Page 29

Déclinaison à l'échelle cantonale



03.09.2020 - Page 30

Plan biodiversité



- Le Plan traduit les orientations stratégiques en actions concrètes
- Il s'étend sur une législature cantonale: 2020-2023
 - grand potentiel d'adaptation et d'évolution
- Un bilan est fait à la fin de la législature
 - *LBio art.6 al.6 ... est revu périodiquement par le Conseil d'Etat*
- Ses conclusions permettent d'identifier les besoins d'évolution et d'établir le Plan suivant (PB2)
- Ce dernier devra être intégré dans le programme de législation
- En 2029, un bilan de la stratégie sera établi

03.09.2020 - Page 31

Un large élan cantonal

Plus de **95 acteurs publics ou privés** impliqués.

Partenaires consultés pour l'élaboration du Plan Biodiversité 2020-2023

 <p>ÉTAT DE GENÈVE Département du territoire: OGAN, OCESa, OCEV, OPS, OU, SIC, SCOD Département des infrastructures: OCSA, OCOC, OCSM, OCT Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse: CO, DD, DGESB, EP, SeFOD Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé: DGS Département présidentiel: Grand Genève, SS Cour des comptes</p>	 <p>FORMATION & RECHERCHE CFPNE, HEPA, UvGEG, Station Ornithologique Suisse</p>
 <p>VILLE DE GENÈVE Service des espaces verts, Conservatoire et jardins botaniques, Muséum d'histoire naturelle</p>	 <p>FOUNDATIONS FAJ, FIDF, Fondation Brallard, Fondation SILVIVA, FFL, Swisfoundations</p>
 <p>COMMUNES Communes genevoises, Association des communes genevoises (ACG)</p>	 <p>ASSOCIATIONS / GROUPEMENTS AgriGenève, Association pour la Sauvergarde du Léman, Bioparc, Cavaliers, Centre de coordination Oued pour l'étude et la protection des chauves-souris, Chantier genevoise immobilière, Club en fauconnier rouleur Genève, Faune Genève, Foies Genève, Fédération suisse des paysagistes, GE-21, GE-EN-VIE, Groupement des ingénieurs forestiers genevois, Groupe ornithologique du bassin genevois, Intéroparc, Jardin Suisse Genève, KARCH-GE, La Liebabla, Pio Vert, Plante & Cité Suisse, Plateforme Nature et Paysage Genève, Pro Natura Genève, ProtoparcGeneve, Société botanique de Genève, Société mycologique de Genève, Tourisme rural, Union suisse des services des parcs et promenades, WWF -Genève</p>
 <p>COMMISSIONS CDB, CPEL, OGETTA</p>	 <p>ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET AUTRES SIG, CPEG</p>



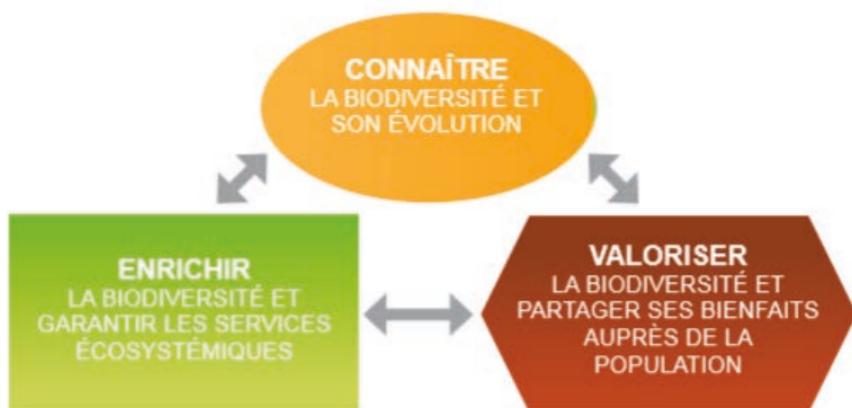
03.09.2020 - Page 32

SBG 2030 - la Vision

"FORGER UN **ENGAGEMENT CONJOINT** DES **ACTEURS DU TERRITOIRE** POUR UNE **INTÉGRATION** FORTE DE LA **BIODIVERSITÉ** EN TANT QUE **BIEN COMMUN** NÉCESSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CANTON."

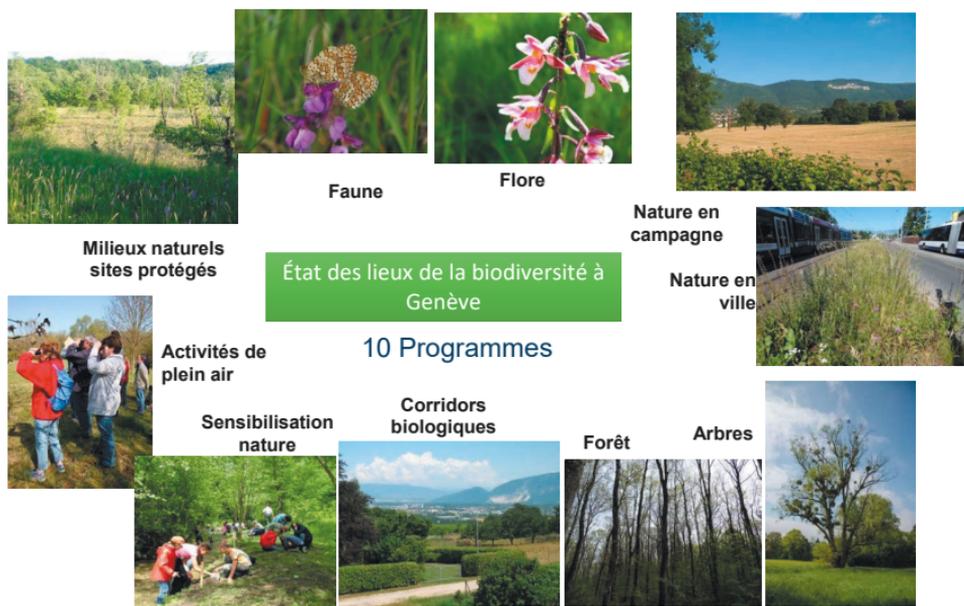
03.09.2020 - Page 33

SBG 2030 – 3 axes



03.09.2020 - Page 34

SBG 2030 – Etat des lieux



SBG 2030 – Etat de lieux



Les 12 domaines clés – Champs d'application TOUS concernés ➡ impliquer tout le monde



03.09.2020 - Page 37

Orientations prioritaires

Orientations administratives

1. Déployer la Stratégie
2. Soutenir et impliquer les acteurs
3. Communiquer

Orientations thématiques

1. Préserver durablement et revitaliser les **habitats naturels** et proches de l'état naturel
2. Favoriser les **espèces** et préserver leur **diversité génétique**
4. Mettre en **réseau** habitats et populations
5. Exploiter le potentiel de **l'espace urbain** en tant qu'habitat naturel
6. Garantir un **espace rural** riche et diversifié en paysage
7. **Augmenter les connaissances** sur la biodiversité et **suivre l'évolution**
8. **Faire connaître et découvrir** activement la nature

03.09.2020 - Page 38

6. AIRE AGRICOLE

VISION

En 2030, la campagne genevoise est préservée de l'urbanisation et abrite une biodiversité riche et diversifiée, grâce notamment à des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité, à une utilisation réduite d'intrants et un plus grand respect des sols. Les agriculteurs sont soutenus dans leur travail, tant au niveau des débouchés pour leur production (circuits courts) que par des incitations en faveur de la biodiversité et du paysage.



Prestations écosystémiques

Production d'oxygène

Stockage du CO₂

Fertilité des sols

Érosion

Pollinisation

Prévention des maladies et des ennemis des cultures

Eau potable

Alimentation (plantes fourragères)

Énergie

Détente et bien-être

Loisirs et tourisme

Valeurs scientifique, esthétique et spirituelle

1 EXEMPLE DE DOMAINE CLÉ

- La vision
- Les services rendus
- Le contexte

CONTEXTE

Le canton de Genève, connu principalement pour sa ville, est également un grand canton agricole, la surface allouée à l'agriculture représentant environ 40 % de son territoire. L'activité agricole a ainsi façonné le paysage de notre campagne et apporté une partie de la diversification bénéfique à la biodiversité. L'aire agricole dévolue à la production de denrées

03.09.2020 - Page 39

Il est prévu, dans les zones agricoles spéciales, d'intégrer des couloirs végétaux ou aquatiques (césures vertes et bleues) lors du développement des serres de production.

Dans le cadre du Grand Genève, le groupe agricole a étudié la mise en place de RAE transfrontaliers (cahiers n° 13-23 a, b et c).

Historiquement, les zones franches ont été établies pour contribuer à alimenter Genève. Le groupe agricole du Grand Genève travaille sur une harmonisation des bonnes pratiques de part et d'autre de la frontière. Par ailleurs, la fiche E-3 et U 11 du PA 3 souhaite mettre en place une économie circulaire notamment avec des produits alimentaires agricoles.

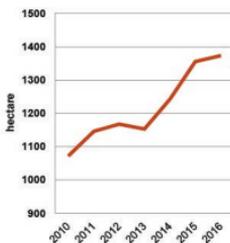
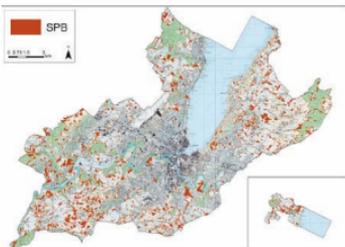


Figure 10 : carte des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) : état 2016 / Evolution de la surface en SPB depuis 2010.

1 EXEMPLE DE DOMAINE CLÉ

- Des éléments techniques

03.09.2020 - Page 40

ORIENTATIONS

- Continuer à concilier production de biens alimentaires et promotion de la biodiversité en garantissant les ressources nécessaires.
- Développer les connaissances scientifiques et la compréhension mutuelle entre les producteurs et les consommateurs de la valeur des liens entre les cultures, les milieux naturels et les espèces pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.
- Renforcer le conseil et la vulgarisation agricole au profit des producteurs sur la meilleure adéquation entre production et biodiversité grâce à des bonnes pratiques.
- Soutenir la simplification administrative des ordonnances fédérales et contribuer à faire progresser la cohérence entre les diverses législations.
- Faire mieux connaître la qualité de la production genevoise et la diversité des prestations fournies par l'agriculture genevoise y compris par des mesures volontaires pour renforcer les liens entre producteurs et consommateurs (goût, environnement, alimentation). Communiquer sur la qualité environnementale de GRTA, en plus des enjeux sociaux ou géographiques.
- Poursuivre le soutien à la commercialisation des produits issus des modes de cultures propices à la biodiversité.
- Optimiser la qualité biologique des SPB et assurer la pérennité des réseaux agro-environnementaux pour leurs fonctions de soutien à la biodiversité et à la production.
- Renforcer la fertilité des sols grâce au développement de la biodiversité qu'ils abritent.
- Mettre en place dans les zones agricoles spéciales les cévures vertes et bleues.
- Renforcer les initiatives en vue de récolter, mettre en culture et sensibiliser sur les variétés végétales et races animales traditionnelles de la région genevoise.
- Veiller à ce que les compensations écologiques se fassent également en dehors de la zone agricole (art. 18b LPN).

1 EXEMPLE

- orientations à développer dans le plan d'action

03.09.2020 - Page 41

CA7 Espace bâti



7. Espace bâti

VISION de la Stratégie Biodiversité : en 2030, l'espace bâti genevois comprend une mosaïque de sites à caractère naturel permettant à la faune et à la flore de prospérer et aux habitants de garder le contact avec la nature. Les initiatives sont soutenues pour développer ces sites de nature en zones bâties.

Le réseau d'espaces verts, les cours d'eau et les pénétrantes de verdure garantissent la circulation des espèces y compris dans l'espace urbain

Actions : 9

Existantes
8Nouvelles
1

Introduction

L'ensemble des actions énoncées ci-dessous constituent la déclinaison du programme « Nature en ville ». Ce programme découle de la loi sur la biodiversité (LBio, art. 16 et 17) ainsi que de son règlement d'application (RBo, Chapitre 2). Il couvre tous les aspects en lien avec la biodiversité dans l'espace urbain. Il sera actualisé et poursuivi via l'action (7.7).

Ce que prévoit le Plan Biodiversité 2020-2023

Pour CONNAÎTRE la biodiversité et son évolution

L'inventaire de la biodiversité urbaine – un préalable pour identifier les mesures les plus pertinentes en zone bâtie – sera mis à jour et inclus dans la planification de l'infrastructure écologique (voir action (1.1)).

Pour ENRICHIR la biodiversité et garantir les services écosystémiques

L'aménagement de la Genève de demain est encadré par les outils de la planification territoriale que sont le Plan directeur cantonal, les Plans directeurs communaux, les Plans Directeurs de Quartier et les Plans Localisés de Quartier (7.3). Ils sont ensuite mis en œuvre selon la procédure d'autorisation de construire ad hoc (7.2) et, parfois, via un concours d'architecture ou d'espaces publics (7.4). Les cartes développées pour l'infrastructure écologique (champ d'application 1) seront intégrées à l'ensemble de ces outils de planification pour tenir compte de la biodiversité. Cet outil sera rendu dynamique afin de pouvoir analyser les variantes de planification de projet en regard de leur impact (positif ou négatif sur l'infrastructure écologique).

Des recommandations opérationnelles et simples, sur la base d'exemples, seront mises à disposition des milieux immobiliers et des aménagistes (7.5) dans le but d'améliorer la biodiversité dans l'ensemble de l'espace bâti, notamment dans les zones d'habitat individuel et les zones industrielles (7.8).

Pour MAJORISER la biodiversité et partager ses bienfaits auprès de la population

Intégrer plus largement la biodiversité dans l'espace bâti permettra d'améliorer la qualité urbaine, en termes de cadre de vie mais aussi de confort, et profitera directement aux habitants. En synergie avec l'action (4.2) du champ d'application "Arbres", la prise en compte des enjeux climatiques en milieu urbain sera renforcée (7.6), tout comme le financement des approches « nature et paysage » (7.9). La promotion de la nature en ville sera poursuivie (7.7) et les démarches participatives, les coopérations et les interactions avec les acteurs de terrain seront multipliées (7.9).

Les actions du CA7 en un coup d'œil

Les actions sur fond couleur sont prioritaires.

Nouvelles	Existantes
Faciliter et garantir la prise en considération de l'infrastructure écologique et de la biodiversité dans les outils de planification du territoire (7.2)	Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques et de la biodiversité en milieu urbain (7.1)
	Renforcer l'intégration de la biodiversité et de l'infrastructure écologique lors de l'élaboration des Plans Localisés de Quartier (7.3)
	Intégrer la biodiversité dans les concours d'espaces publics et dans les conditions d'aménagement des espaces extérieurs dans les concours d'architecture (7.4)
	Concilier les contraintes normatives et le développement de la biodiversité en milieu urbain (7.5)
	Financer et promouvoir les approches « nature et paysage » (7.6)
	Promouvoir la nature en ville (7.7)
	Optimiser la biodiversité dans les zones d'habitat individuel (7.8)
	Encourager les démarches participatives (7.9)



Contributeurs : FAI, SIG, FIDP, FTI, Fondation Brailard, CPEG, COI, Pic-Vert, Grand Genève, OJ, OCAN.

03.09.2020 - Page 42

Synthèse actions / champ d'application

POURSUIVRE et RENFORCER ce qui **se fait déjà**
 DONNER du **sens**
 COMBLER les **lacunes**
 PRECISER les actions **pour le PB2**

#CA	Description CA	Nb actions PB1
1	Infrastructure écologique du territoire	6
2	Sites protégés et réserves naturelles	4
3	Forêt	1
4	Arbres	6
5	Cours d'eau et lac	13
6	Aire agricole	6
7	Espace bâti	9
8	Faune et flore	18
9	Sensibilisation et information	14
10	Formation et activités dans le cadre scolaire	21
11	Outils analytiques et de suivi	7
12	Outils administratifs et politiques	12

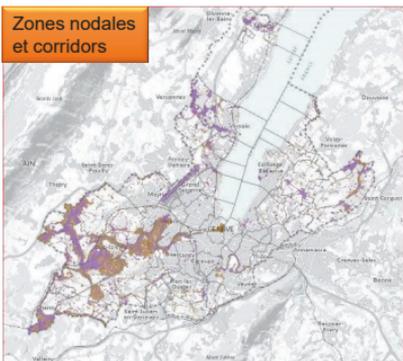
117 actions:
55% actions existantes
à renforcer

45% actions nouvelles

03.09.2020 - Page 44

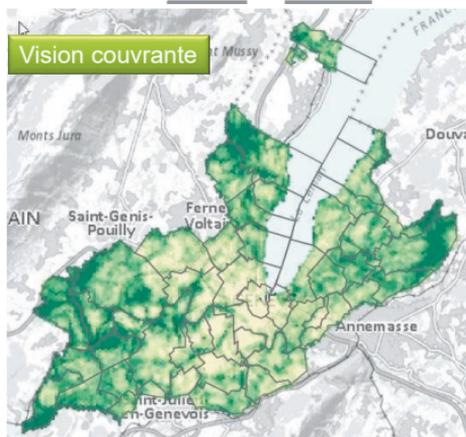
Plan Biodiversité: 3 priorités pour agir

1) Développer l'infrastructure écologique



17 % de réservoirs de biodiversité

13 % de corridors



03.09.2020 - Page 45

Les changements attendus

Développer l'infrastructure écologique

- **Augmenter la surface des réservoirs de biodiversité à 14% en 2023** (pour 2030 : 17%)
 - Actuellement, seul 10% est fonctionnel
 - **Assurer les 13% de surfaces "de mise en réseau"**
 - Actuellement, que 10,5% du canton
 - **Identifier 100% des points de conflit dans l'infrastructure écologique**
 - Les assainir d'ici 2030
- ✓ A terme : 30% du territoire sous la forme d'infrastructure au service de 100% du canton.



03.09.2020 - Page 46

PB1 - 3 priorités pour agir

2) Renforcer le lien de la population avec la nature



03.09.2020 - Page 47

Les changements attendus

- Tripler le nombre de sites et projets "Nature en Ville": de 72 sites (224'537m²) en 2019 à **au moins 200 sites en 2023, répartis dans toutes les communes**
- **100% des élèves** auront fait au moins une sortie nature durant leur scolarité



03.09.2020 - Page 48

PB1 - 3 priorités pour agir

3) Adopter le *réflexe biodiversité* dans l'aménagement du territoire et garantir un État exemplaire



03.09.2020 - Page 49

Les changements attendus

Adopter le *réflexe Biodiversité* dans l'aménagement du territoire et garantir un État exemplaire

- **Tous les projets** de planification ou de construction sont élaborés en tenant compte de l'infrastructure écologique
- Toutes les conventions d'objectifs des **établissements publics autonomes** intègrent la biodiversité avec au moins un objectif concret
- Quadrupler le nombre de **parcelles appartenant à l'État de Genève** disposant d'aménagements / d'entretiens exemplaires
- Toutes les **communes** engagent des mesures exemplaires



03.09.2020 - Page 50

SBG2030 - PB1 Synthèse

- Pas une ènième stratégie; regroupement de ce qui se fait déjà
- Synthèse pour maintenir et valoriser ce qu'on fait déjà bien
- + des actions nouvelles pour pallier les déclinés
- LA feuille de route pour préserver et enrichir la biodiversité de la région
- Précise les besoins du vivant dans la transition écologique



03.09.2020 - Page 51



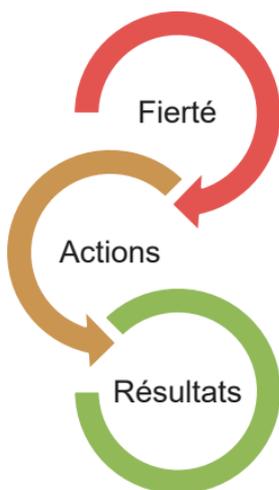
Ophrys abeille : une orchidée du patrimoine naturel genevois

(fin du volet 2)

Merci de votre attention

03.09.2020 - Page 52

Stratégie biodiversité Genève 2030



COUTS et BENEFICES

- Financements
- Les communes
- La Cour de Comptes
- Gain pour Genève
- CONCLUSION

03.09.2020 - Page 53

PB1: Financements

Budget total identifié 2020 -> 2023 (4 ans)

58 MF

Budget "acquis" 45 MF pour toute la période 2020-2023



03.09.2020 - Page 54

PB1: Financements

Budget manquant

PB1 = 13 MF pour toute la période 2020-2023

(25% du
budget total)

INVEST	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS	Personnel
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux • Revitalisations 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes / constats • Expertises • Préparation travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Catalyseur • Démarrage • Exemples 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage du PB1 • Promotion auprès des acteurs • Assistance
PL crédit d'investissement	Dépôt fiches dans PB21 (une partie des montants) (en-dessous des besoins identifiés)		

Beaucoup d'activités en faveur de la biodiversité sont menées par des entreprises et PME spécialisées et locales.



Sans ressources renforcées, pas d'actions supplémentaires possibles!

03.09.2020 - Page 55

PB1: Financements

Budget manquant

Plusieurs pistes seront explorées afin d'obtenir ces financements (CA12):

- Activer des sources externes (Confédération, communes, privés)

Mécanisme de subvention:

" 1 + 1 = 4 " !!

- Identifier les incitations financières négatives qui péjorent la biodiversité et dégradent les services écosystémiques. Une réallocation de ces situations aura l'effet win-win en diminuant les effets négatifs et en apportant un soutien financier direct aux mesures bénéficiant à la biodiversité ;
- Prendre en compte les bénéfices issus du maintien de la biodiversité, qui se traduiront par des investissements et des emplois locaux dans des PME ;

03.09.2020 - Page 56

Les communes (action 12.1)

Valoriser ce qui est fait, accompagner la mise en œuvre de la stratégie biodiversité et ses actions et faciliter les synergies, notamment à travers les actions suivantes :

1. Encourager la nomination d'un référent biodiversité dans les communes (ou regroupement de communes)
2. Accompagner les communes pour déployer les 3 mesures prioritaires identifiées conjointement dans le cadre de l'atelier du 23 mai 2019
 - Renforcer la biodiversité au niveau communal pour une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
 - Promouvoir la « trame noire » pour créer des corridors d'obscurité nécessaires au déplacement des espèces ;
 - Sensibiliser la population locale pour valoriser la biodiversité et partager ses bienfaits face aux changements climatiques.
3. Soutenir les communes pour l'élaboration de leur plan d'action biodiversité propre précisant leurs engagements dans leur plan directeur communal

03.09.2020 - Page 57

Audit Cour des comptes - recommandations

Rapport N°152 octobre 2019

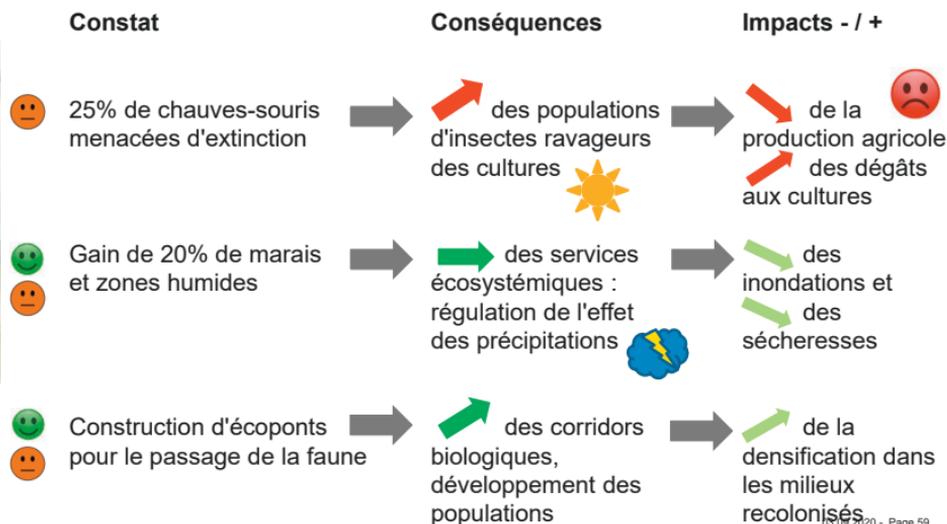
La Cour recommande **aux services cantonaux** ainsi qu'aux **communes**:

- **d'accentuer leurs efforts** dans la mise en œuvre de mesures **volontaires** favorables à la biodiversité
- créer un **réseau écologique communal**, voire cantonal
- incite l'OCAN à **accompagner les communes** en leur fournissant des informations relatives à l'identification des **potentiels écologiques**
- **Les communes genevoises** devront être capables de **fixer des priorités** et de concevoir des actions cohérentes en faveur de la biodiversité et complémentaires avec celles entreprises par les communes voisines.
- **accentuation des efforts sur la sensibilisation de la population**
- Identifier les **opportunités d'économies** d'entretien et d'énergie

03.09.2020 - Page 58

GAIN BIODIVERSITÉ = BENEFICES

A Genève



03.09.2020 - Page 59

SBG 2030 - PB1: En résumé

3 raisons de maintenir une biodiversité riche, base d'**écosystèmes résilients et fonctionnels**:

- Le droit à l'existence des organismes vivants.
- L'utilité pour notre bien-être : des services rendus par la biodiversité.
- L'adaptation aux changements climatiques avec l'appui des écosystèmes en bonne santé.



Les résultats

- La transversalité et la coopération entre tous les partenaires.
- La dimension transfrontalière.
- Une transition écologique, mais aussi sociétale.

03.09.2020 - Page 60

SBG 2030 - PB1: Protéger la biodiversité...

...parce que c'est notre devoir

L'obligation de sauvegarder et de promouvoir la biodiversité se fonde sur des accords européens du droit international ainsi que sur des exigences nationales et cantonales.

...parce qu'elle rend le monde plus équitable

Le bien-être actuel et futur d'innombrables êtres humains de cette planète dépend directement d'une biodiversité intacte.

...parce qu'elle est un gage de santé

La biodiversité joue à bien des égards un rôle capital pour notre santé et notre bien-être. Elle présente un important potentiel préventif et thérapeutique encore largement méconnu et inexploité

...parce qu'elle est notre réseau de sécurité

Une riche diversité en espèces est la meilleure assurance pour que nous disposions encore des services écosystémiques à l'avenir en quantité suffisante

03.09.2020 - Page 61

SBG 2030 - PB1: Protéger la biodiversité...

...parce qu'elle est rentable

La monétarisation de la nature est certes controversée, mais elle apporte des arguments et des instruments importants dans les processus décisionnels politiques.

...parce qu'elle garnit nos assiettes

À l'échelle mondiale, non seulement des dizaines de milliers d'espèces servent de denrées alimentaires, mais une riche diversité dans la production agricole favorise également toute une série de services environnementaux.

...parce qu'elle rend heureux

L'attachement à la nature et son importance pour notre bonheur.

03.09.2020 - Page 62

SBG 2030 - PB1: Protéger la biodiversité...



**Merci pour
votre attention**

ELAN CANTONAL POUR LA BIODIVERSITÉ

TOUS concernés ➔ impliquer tout le monde

Grand Conseil
Commission de l'environnement
et de l'agriculture
15 oct. 2020

Pour la biodiversité, chaque m² compte!



Département du territoire
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

03.09.2020 - Page 1

Enjeux locaux : maintien de la qualité de vie

Les services écosystémiques sont vitaux pour toute la **société**



Une situation de **crise** met en évidence l'**importance des espaces naturels et agricoles** pour la population genevoise.

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique

On appelle **infrastructure écologique** le réseau constitué par :

- les **réservoirs de biodiversité** (espaces où les espèces prospèrent) : réserves naturelles, forêts, cours d'eau, zones encore riches en nature ;
- les **relais** (espaces faiblement urbanisés ou exploités), où les espèces peuvent séjourner temporairement ;
- les **corridors biologiques**, qui relient les réservoirs et les relais et qui permettent aux espèces de se déplacer.

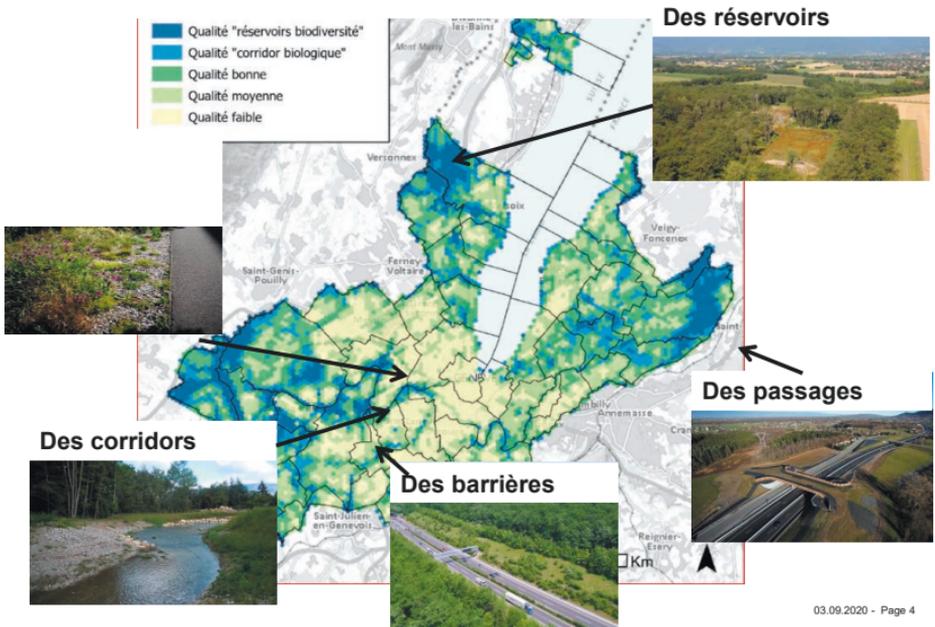


L'infrastructure écologique intègre différentes *trames naturelles* (sous-réseaux), notamment :

- la **trame verte** (réseau de la végétation : forêts, arbres, haies, buissons...)
- la **trame bleue** (réseau des cours d'eau, du lac, des marais et des zones humides)
- la **trame jaune** (réseau des milieux ouverts : terres cultivées, prairies, clairières...)
- la **trame noire** (réseau bénéficiant de l'obscurité nocturne)

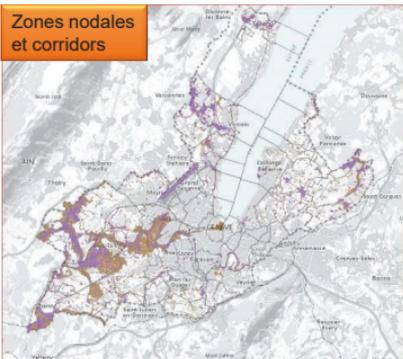
03.09.2020 - Page 3

L'infrastructure écologique



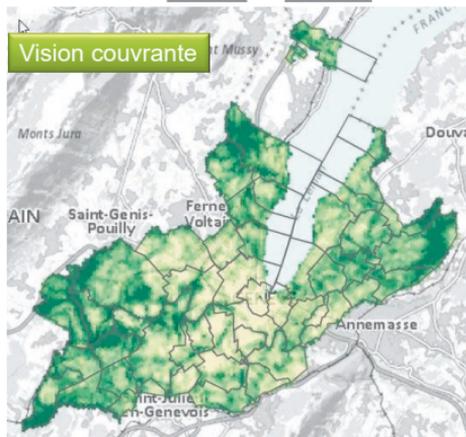
Plan Biodiversité:

1) Développer l'infrastructure écologique



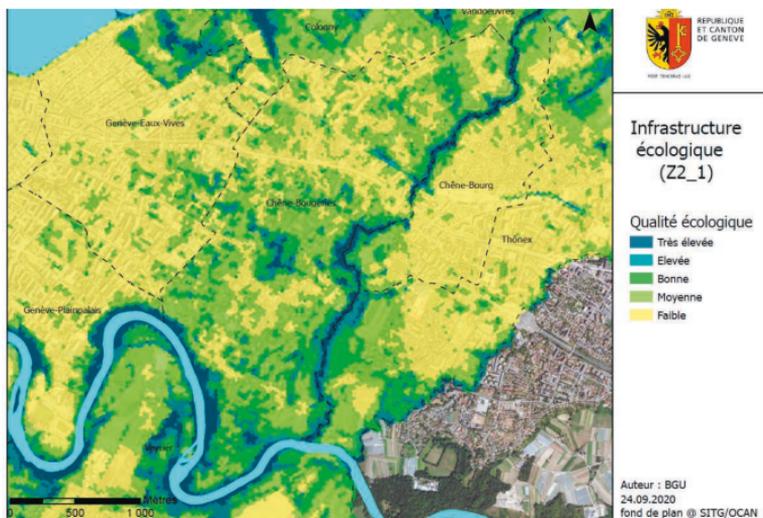
17 % de réservoirs de biodiversité

13 % de corridors



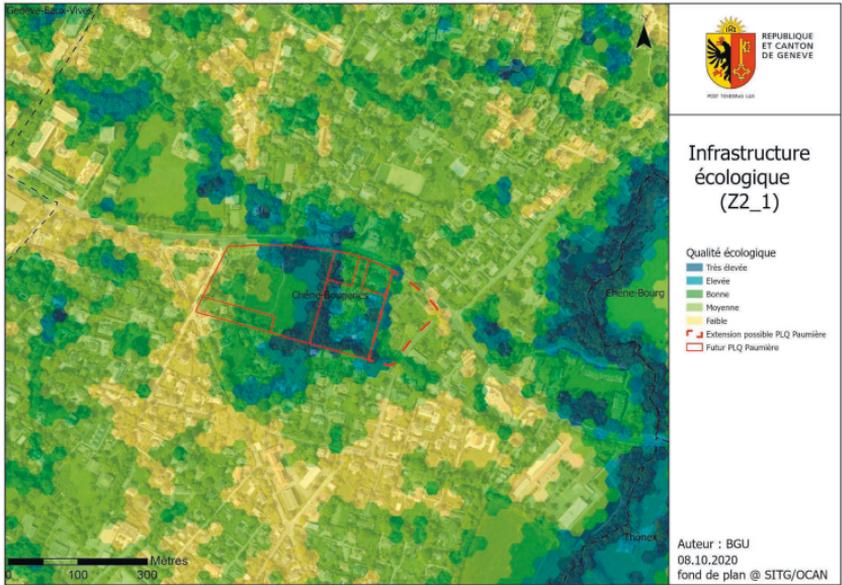
03.09.2020 - Page 5

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique

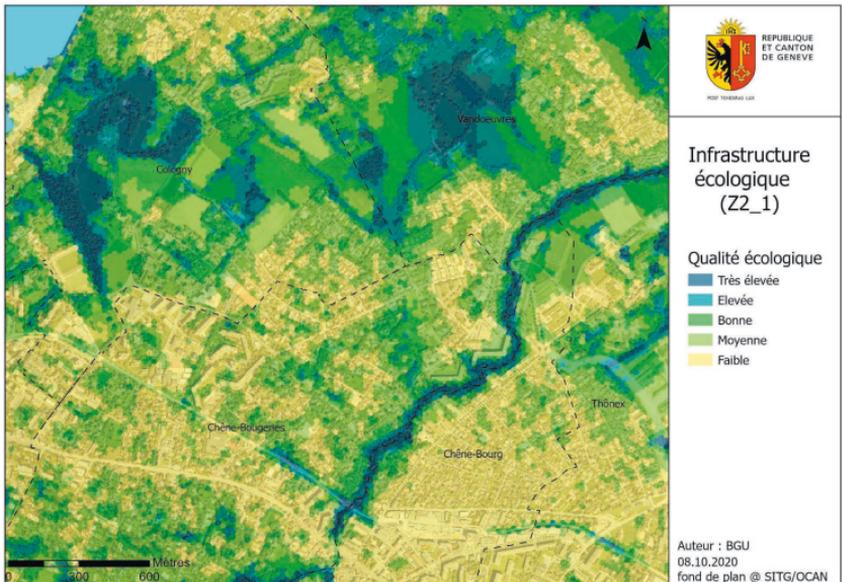


03.09.2020 - Page 6

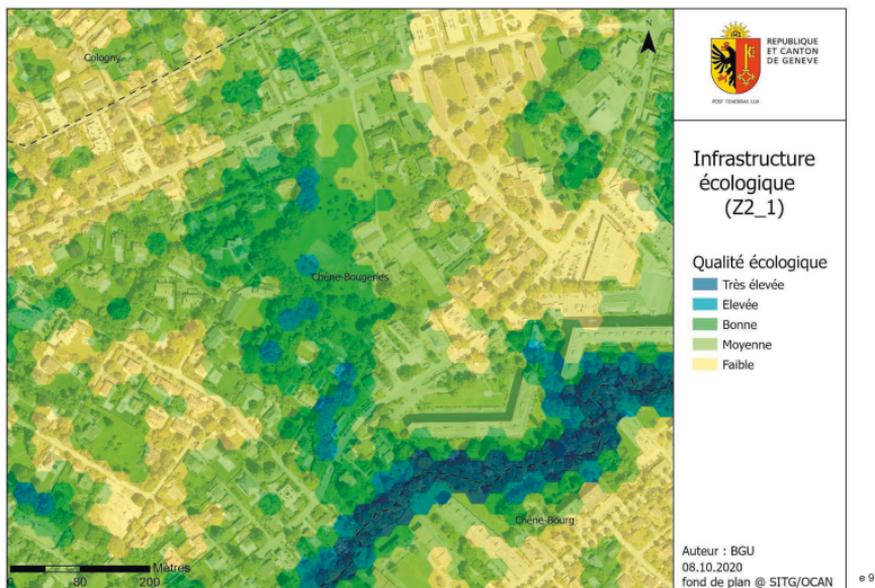
SBG 2030 - PB1: PLQ Paumières



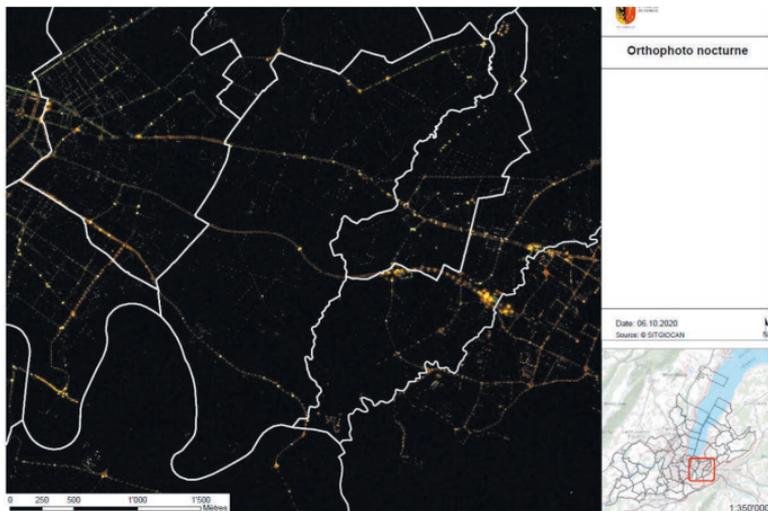
SBG 2030 - PB1: "Ferme Grosjean"



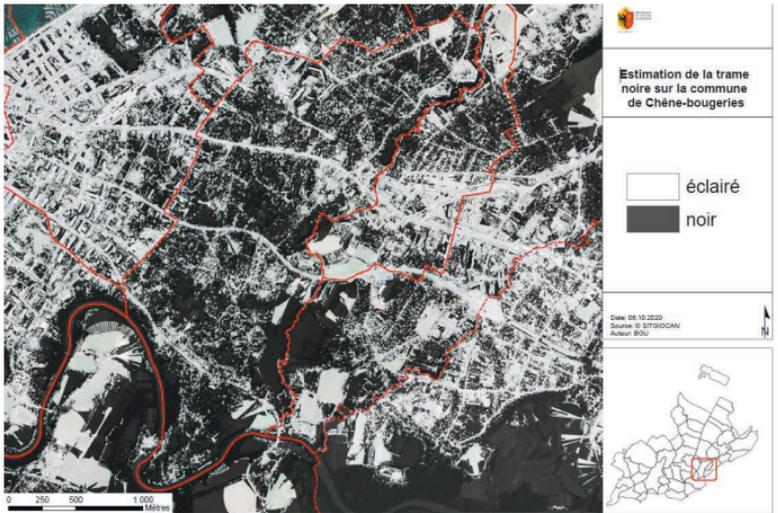
SBG 2030 - PB1: "Ferme Grosjean"



SBG 2030 - PB1: Orthophoto nocturne

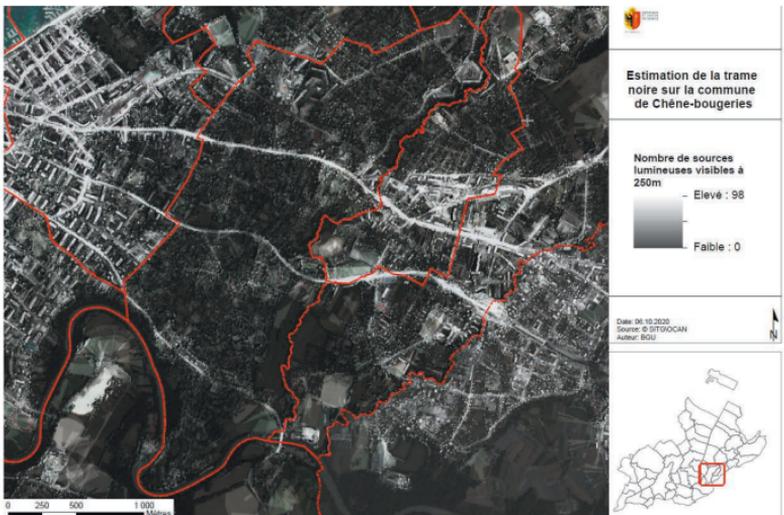


SBG 2030 - PB1: Trame noire



03.09.2020 - Page 11

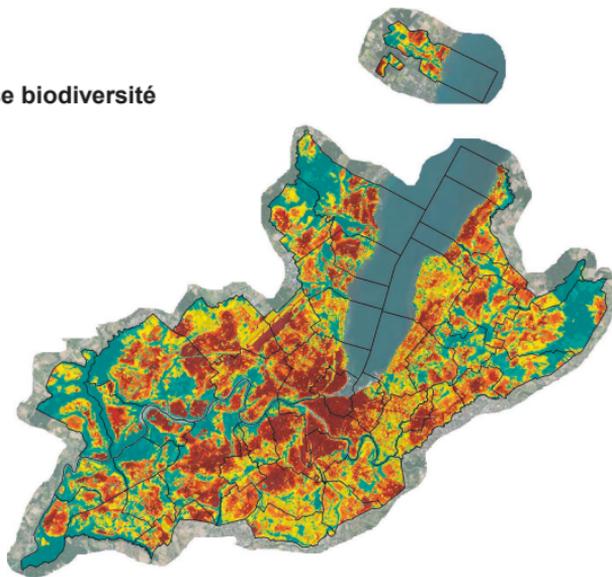
SBG 2030 - PB1: Trame noire



03.09.2020 - Page 12

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique

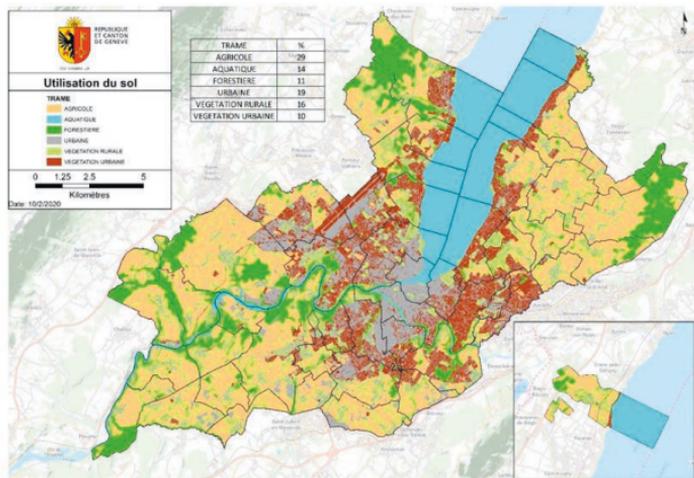
Richesse biodiversité



03.09.2020 - Page 13

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique

Utilisation du sol en 6 catégories



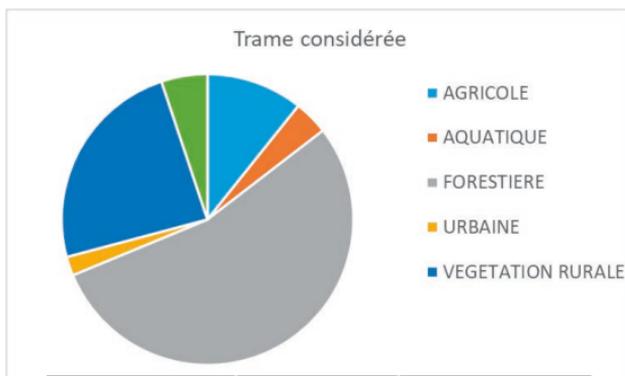
03.09.2020 - Page 14

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique



03.09.2020 - Page 15

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique



Répartition 10% actuel des 17%		
TRAME	surface en ha	trame considérée en %
AGRICOLE	294	10.7
AQUATIQUE	104	3.8
FORESTIERE	1491	54.1
URBAINE	56	2.1
VEGETATION RURALE	660	24
VEGETATION URBAINE	141	5.1

03.09.2020 - Page 16

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique

	km2	ha	% / canton	%SAU
Surface canton	250	25'000		
17% surf. Canton	43	4'250	17%	
30% surf. canton	75	7'500	30%	
Surface SAU	101	10'050	40%	100%
Surface SPD	14	1'370	5%	14%
Surf. SPD Q2 (20%)	0.28	28	0%	0%
Surf. 17% agricole		394	4%	4%
Surf. 10% agricole		293	1%	3%

03.09.2020 - Page 17

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique

● LE PLAN BIODIVERSITÉ IDENTIFIE TROIS PRIORITÉS

1. Réhabiliter une infrastructure écologique apte à renforcer la biodiversité de l'ensemble du territoire
– pour améliorer la qualité de vie, garantir le déplacement des espèces et les services vitaux offerts par la biodiversité.



2. Renforcer les liens de la population avec la nature – pour mieux protéger la biodiversité et accroître le bien-être des habitants de la région.



3. Adopter le «réflexe Biodiversité» dans l'aménagement du territoire, et garantir un État exemplaire – pour favoriser la biodiversité par une bonne coordination au sein de l'administration et entre les acteurs publics et privés.

03.09.2020 - Page 18

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique

● ● ● LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS ATTENDUS GRÂCE AU PLAN BIODIVERSITÉ 2020-2023



Davantage de nature !

- Une infrastructure écologique renforcée, mieux connue et de meilleure qualité, aussi bien à la campagne qu'en milieu urbain.
- Une biodiversité plus riche et fonctionnelle dans les périmètres déjà protégés.
- La restauration de la *trame noire d'obscurité nocturne*, vitale pour trois-quart des espèces de la région, grâce à une diminution de la pollution lumineuse.

03.09.2020 - Page 19

SBG 2030 - PB1:



Un cadre de vie plus riche !

- De nouveaux lieux « nature », en milieu urbain et à la campagne.
- La Biodiversité intégrée aux cursus scolaires et à la formation continue professionnelle.
- Des projets de science citoyenne participatifs et innovants.
- Un site web qui met en valeur la biodiversité de la région, et qui facilite l'accès à l'information.

03.09.2020 - Page 20

SBG 2030 - PB1:



Un engagement cantonal !

- Un Pôle de transition écologique pour intégrer les enjeux vitaux de la biodiversité et du climat au niveau de ceux de l'économie et de l'énergie.
- Des aménagements et des modes d'entretien exemplaires sur les terrains de l'État de Genève.
- Des *référénts Biodiversité* au niveau communal.
- Un accompagnement des acteurs du territoire par l'État.
- Une gouvernance interdépartementale au sein de l'État pour assurer le suivi opérationnel du Plan Biodiversité 2020-2023

03.09.2020 - Page 21

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique



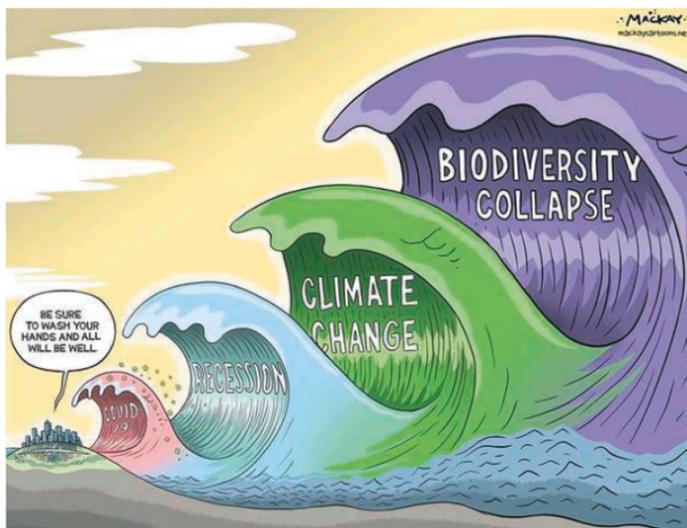
03.09.2020 - Page 22

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique



03.09.2020 - Page 23

SBG 2030 - PB1: Infrastructure écologique



Merci
Pour votre attention

03.09.2020 - Page 24